



PAR COURRIEL

Québec, le 9 février 2021

OBJET: Demande d'accès à l'information
Notre dossier : 2020-11600

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 20 juillet 2020, visant à obtenir une copie des documents suivants :

- 1) toute communication, incluant les textos, émise entre la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, M^{me} Geneviève Guilbault et le directeur du cabinet de la vice-première ministre de la Sécurité publique, M. Cédric Lavoie ;
- 2) toute communication émise entre la sous-ministre à la Sécurité publique, M^{me} Brigitte Pelletier, le directeur général de la sécurité civile et de la sécurité incendie et sous-ministre adjointe, M. Jean Bissonnette et l'adjointe du sous-ministre associé, M^{me} Nancy Gleeton, au sujet des risques que pose le coronavirus pour la sécurité au Québec.

La période à couvrir est celle du 15 décembre 2019 au 1^{er} mars 2020. Il y a lieu d'exclure les communications au sujet des remerciements, d'invitations aux réunions et de questions de la part de citoyens.

Au terme de nos recherches, nous vous transmettons les documents visés et repérés par le Bureau de la sous-ministre et la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Vous remarquerez que certains renseignements ont été caviardés, conformément aux articles 14, 53, 54 et 57 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Il s'agit là de renseignements non visés par votre demande ou de renseignements personnels qui ne vous sont pas accessibles en vertu de la Loi sur l'accès.

... 2

Nous avons également retiré certains renseignements ayant des incidences sur sur les décisions administratives ou la sécurité publique, lesquels ne peuvent être divulgués conformément aux articles 14, 34, 37 et 39 de la loi.

Enfin, nous constatons que le Ministère ne détient aucun texte visé par votre requête puisque M^{me} Guilbault n'était pas en fonction au cours la période concernée, en raison d'un congé de maternité. À cet effet, nous ne pouvons donc accéder à cette demande en conformité avec les articles 1 et 47, paragraphe 3, de cette loi.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours. Vous trouverez également ci-joint un extrait des dispositions législatives mentionnées dans la présente.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,

Original signé

Anne Delisle

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE I

APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

10. Le droit d'accès à un document s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance.

Le requérant peut également obtenir copie du document, à moins que sa reproduction ne nuise à sa conservation ou ne soulève des difficultés pratiques sérieuses en raison de sa forme.

À la demande du requérant, un document informatisé doit être communiqué sous la forme d'une transcription écrite et intelligible.

Lorsque le requérant est une personne handicapée, des mesures d'accommodement raisonnables doivent être prises, sur demande, pour lui permettre d'exercer le droit d'accès prévu par la présente section. À cette fin, l'organisme public tient compte de la politique établie en vertu de l'article 26.5 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1).

1982, c. 30, a. 10; 1990, c. 57, a. 4; 2001, c. 32, a. 82; 2006, c. 22, a. 5.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques*

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39

SECTION III

PROCÉDURE D'ACCÈS

47. Le responsable doit, avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception d'une demande:

1° donner accès au document, lequel peut alors être accompagné d'informations sur les circonstances dans lesquelles il a été produit;

1.1° donner accès au document par des mesures d'accommodement raisonnables lorsque le requérant est une personne handicapée;

2° informer le requérant des conditions particulières auxquelles l'accès est soumis, le cas échéant;

3° informer le requérant que l'organisme ne détient pas le document demandé ou que l'accès ne peut lui y être donné en tout ou en partie;

4° informer le requérant que sa demande relève davantage de la compétence d'un autre organisme ou est relative à un document produit par un autre organisme ou pour son compte;

5° informer le requérant que l'existence des renseignements demandés ne peut être confirmée;

6° informer le requérant qu'il s'agit d'un document auquel le chapitre II de la présente loi ne s'applique pas en vertu du deuxième alinéa de l'article 9;

7° informer le requérant que le tiers concerné par la demande ne peut être avisé par courrier et qu'il le sera par avis public;

8° informer le requérant que l'organisme demande à la Commission de ne pas tenir compte de sa demande conformément à l'article 137.1.

Si le traitement de la demande dans le délai prévu par le premier alinéa ne lui paraît pas possible sans nuire au déroulement normal des activités de l'organisme public, le responsable peut, avant l'expiration de ce délai, le prolonger d'une période n'excédant pas 10 jours. Il doit alors en donner avis au requérant par courrier dans le délai prévu par le premier alinéa.

1982, c. 30, a. 47; 2006, c. 22, a. 26.

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110

57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

- 1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;
- 2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;
- 3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;
- 4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;
- 5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Points de suivis et enjeux liés au déconfinement

État de situation de la mobilisation

Le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est présentement au niveau d'alerte et de mobilisation 4 (**NAM 4**) afin de coordonner l'action gouvernementale dans la réponse à la situation actuelle liée à la COVID-19 en appui au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le CNCG assure le lien avec une **quarantaine d'agents de liaison** des ministères et organismes (MO) et a traité jusqu'à présent plus **d'un millier de questionnements officiels des MO** ayants traités aux actions posées par le gouvernement du Québec en réponse à la COVID-19. Le personnel du CNCG effectue le suivi de plus **d'une centaine d'offres de produits et de services**. Également, les **dix centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG)** du MSP sont mobilisés et coordonnent les travaux de leurs organisations régionales de Sécurité civile (ORSC) respectives tout en assurant une permanence pour répondre aux questions des municipalités et aussi résoudre les enjeux des divers intervenants locaux.

De plus, le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ) est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile. L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Actuellement, **sept groupes de travail** de l'OSCQ ont été mis en place pour adresser des enjeux complexes toujours en suspens.

Enjeux au CNCG

- Un enjeu majeur identifié par le CNCG est à savoir si, lors du déconfinement, les canaux de communication actuels demandant à chaque ministère de transmettre au MCE leurs demandes de d'ajout et de priorisation, notamment celles reliées aux services essentiels (ou prioritaires) seront maintenus ou non? Dans l'affirmative, un rappel à ce sujet devra être transmis aux M/O et fait à l'OSCQ. Également, les mécanismes pour la délivrance des autorisations devront être bien établis et communiqués au CNCG.
 - Nous recommandons que le plus possible, les méthodes établies demeurent les mêmes afin de faciliter les échanges avec les MO dans cette période de changement.
- Dans un souci d'efficacité et de concertation des actions, le maintien à jour régulier du site Québec.ca lors des annonces faites en points de presse est essentiel afin d'éviter la confusion au sein de la population. L'information sur cette plateforme doit être suffisamment vulgarisée pour être aisément comprise par la population.

Questionnements anticipés par le CNCG

L'orientation qui sera adoptée pour le déconfinement par secteurs d'activités et/ou par région aura un impact sur un grand nombre d'enjeux potentiels. Suite à un éventuel plan de déconfinement devant être proposé et outre les enjeux évidents associés au respect des consignes sanitaires, de la

distanciation sociale, du dépistage préventif, des équipements de protection et des déplacements entre les régions.

- Lors du confinement une liste des services essentielles avaient été faite et transmise au MO pour validation. Cette pratique pourrait aussi se faire pour les secteurs à déconfiner afin d'assurer la prise en compte des particularités de chaque réseau.

Le CNCG a identifié différents enjeux plus particuliers susceptibles d'être soulevés prochainement et qui alimenteront les futurs travaux du CNCG. Ils sont détaillés par thématique dans le tableau ci-joint.

Enjeux et questionnements envisagés lors du processus de déconfinement

Retour en classe

Prévoir un guide pour l'organisation générale du retour à l'école (transport scolaire, services de garde, récréation et repas, horaires, organisation physique, etc.).

Disparité entre les régions quant au retour à l'école (si retour progressif par région connaître les endroits visés).

Maintien de certains élèves à domicile (enfant vulnérable ou habitant avec des personnes vulnérables).

Implications pour les parents/enfants du retour scolaire en fonction des horaires ou de la séquence de retour (base volontaire, impact sur le retour au travail, ouverture des services de garde)

Diplomation, graduation et admission pour le passage d'un niveau à l'autre (primaire-secondaire-collégial-universitaire)

Hébergement et déménagements

Problématiques associées aux déménagements (possible pénurie des services de déménagement qui seront en forte demande, branchement des services internet, câble, téléphonie, etc.)

Effet domino causé par le retard sur les dates de prise de possession engendré par l'interruption des activités de construction et de rénovation pouvant exercer une pression sur les établissements hôteliers, les petits entrepôts et écocentres.

Déplacement interrégionaux en fonction des secteurs qui rouvrent (écoles, chantiers)

Reprise économique

Interdépendance entre les secteurs d'activités et les régions (chaîne d'approvisionnement et de distribution)

Identification des services et des entreprises qui seront relancés (exemple : les centres commerciaux par rapport aux commerces de détail)

Émission d'autorisations de circuler entre les régions (*si maintenu*)

Concurrence entre les commerces et les entreprises du même secteur d'activités si l'ensemble de ceux-ci n'ouvrent pas au même moment (compensation financière)

Employés de la fonction publique

Prévoir un plan pour la reprise des activités et la réorganisation du travail

Chaleur accablante

Mesures autorisées pour contrer les effets et restriction en vigueur (piscines et plans d'eau, endroits climatisés ex: centres commerciaux)

Personnes vulnérables confinées sans climatisation

Milieus d'hébergement et de soins non climatisés (contrôle des zones isolement)

Décès et rites funéraires
Disponibilité du matériel nécessaire pour les thanatologues
Tenue de funérailles vs rassemblements et nécessité pour le processus de deuil (déplacements inter régions)
Soutien et accompagnement psychosocial des familles endeuillées compte tenu du délai entre le décès et la possibilité d'effectuer les rites funéraires
Tourisme, sport et culture
Alignements cohérents pour les activités sportives autorisées (golf, pêche, etc.)
Questions sur la location de sites d'hébergement pour saison estivale (chalets, hôtels, Airbnb, campings) et d'équipements (embarcations, vélo, VR) autorisée
Être conséquent par rapport à la reprise et tenue d'activités sportives professionnelles et amateurs, ouverture des parcs et sentiers (SÉPAQ) vs exceptions (participants et publics) et déplacements que cela va peut amener
Affaires municipales
Élargissement des activités et services permis pour la maintenance des infrastructures (chantiers routiers, travaux d'aqueduc, etc.)
Tenue d'élections et de rencontre des conseils municipaux
Implications financières liées aux mesures devant être mises en place et à qui reviennent les coûts (services aux citoyens, retard dans la réalisation des travaux, etc.)
Affaires policières, justice et détention
Points de contrôle et autorisations de déplacement (<i>si maintenu</i>)
Pouvoir d'application des consignes de santé publique et de déconfinement (sensibilisation, constats d'infractions, etc.)
Reprise des comparutions et transport des détenus vs contamination des milieux carcéraux (promesse de comparaître, etc.)
Respect des délais de procédures en lien avec l'arrêt Jordan
Rassemblements
Endroits de rassemblement autorisés (ouverture des parcs municipaux, plages municipales et autres places publiques) et nombre maximum d'individus
Motifs de rassemblement autorisés
Agriculture
Disponibilité de la main d'œuvre et déplacement vers les régions de celle-ci
Disponibilité et accessibilité aux produits (engrais, fumiers, insecticides, etc.)

Main-d'œuvre actuellement disponible qui pourrait ne plus l'être si des secteurs d'activités rouvrent

CNESST

Manque de personnel formé pour répondre aux besoins d'inspection accrus permettant d'assurer le respect des consignes de santé publique

Forte augmentation des plaintes et des demandes d'information et d'orientation d'employeurs et d'employés

Construction

Délais de livraison vs pénalités financières

Reprise des activités commerciales de construction et de la chaîne d'approvisionnement associée

Transport

Consignes, mesures sanitaires et disponibilités pour le transport en commun

Reprise du transport aérien, ferroviaire, par bateau et autocar vs déplacements inter régions

Services de garde

Élargissement de la liste de la clientèle ayant accès aux services de garde en cohérence avec le déconfinement de différentes régions et la relance de certains secteurs d'activités

Réouverture des services de gardes privés non subventionnés et en milieux familiaux en même temps que le déconfinement (assurer la stabilité et bien-être des enfants)

Santé

Support psychosocial aux personnes vulnérables face à la COVID-19 (70 ans et plus) qui devront demeurer confinées plus longtemps alors que le reste de la population se déconfinera

Lien avec le fédéral

Coordination des mesures et actions à mettre en place en lien avec l'ouverture des frontières

MISE EN OEUVRE DU CENTRE NATIONAL DE COORDINATION GOUVERNEMENTALE (CNCG) POUR LA GESTION DES CONSÉQUENCES DU COVID-19

1. Objectif

Afin d'assurer une cohérence des actions gouvernementales liées à la gestion des conséquences potentielles du COVID-19, le Centre national de coordination gouvernemental (CNCG) activera certaines fonctions prévues au Plan national des opérations (PNO) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) :

- *Planification stratégique* du volet support à l'intervention
- *Gestion de l'information* dans le volet opérations.

2. Mandat

Le mandat et le mode de fonctionnement du CNCG seront adaptés au cours des prochains jours en fonction de l'évolution de la situation du COVID-19, mais aussi en fonction des autres aléas qui nécessitent une gestion particulière comme les inondations printanières. De ce fait, il est proposé de constituer une *équipe de la planification stratégique* pour le COVID-19 (EPS-C19) qui permettra d'effectuer un suivi des enjeux soulevés par les divers partenaires et aussi d'entamer les travaux de la fonction *Gestion de l'information* pour produire des topos et des bilans de situation afin de planifier la réponse de la DGSCSI en cas d'accroissement des conséquences du virus au Québec.

3. Rôle de la fonction *Planification stratégique*

L'**équipe de la planification stratégique** (EPS-C19) dédiée au risque que représente le COVID-19 serait responsable de colliger et de clarifier les enjeux soulevés par les différents partenaires de l'OSCQ et des ORSC en lien avec les autorités municipales. Dans un premier temps, cette équipe devrait formuler des recommandations et des réponses aux différentes problématiques émergentes qui ne sont pas déjà établies dans le cadre des missions inscrites au PNSC. En deuxième lieu, l'équipe EPS-C19 pourrait proposer des ajustements à certaines actions ou activités en fonction des situations rencontrées dans le cadre de la gestion de la coordination gouvernementale du COVID-19.

En fonction de l'information existante et des recommandations des divers experts ou partenaires consultés, l'EPS-C19 anticipe l'évolution des conséquences du virus au Québec afin de dégager les enjeux émergents et ainsi formuler une stratégie d'action à moyen et long termes pour le MSP, le cas échéant, pour le gouvernement du Québec. L'équipe devra mettre en place un cycle de planification journalier et ainsi contribuer à préparer une réponse adéquate en avance. Pour ce faire, il siègera à l'ensemble des réunions de l'OSCQ et au besoin effectuera le lien avec les partenaires ayant des connaissances particulières sur certains aspects qui caractérisent le contexte spécifique aux virus COVID-19. Ces partenaires peuvent être issues des M/O membres de l'OSCQ, mais aussi de toute autre provenance, selon les besoins dictés par la situation. Le responsable de l'équipe EPS-C19 devra travailler en étroite collaboration avec les autres volets du PNO qui seront activés, ainsi qu'avec le Responsable du volet planification gouvernementale (OSCQ) et le Directeur des opérations.

Activité sous la supervision :	De la direction de la prévention et de la planification en collaboration avec le directeur des opérations
Activité réalisée par :	Deux professionnels de la Direction de la prévention et de la planification et deux professionnels de la Direction des opérations.
Activité soutenue par :	Le personnel en provenance des MO et/ou toute personne externe désignée par le directeur des opérations. Le personnel affecté aux activités <i>Expertise, Liaison avec les partenaires</i> et <i>Planification opérationnelle et soutien aux DRSCSI</i>
Mode fonctionnement :	Rencontre journalière pour effectuer un suivi de la situation et production des recommandations aux gestionnaires responsables.

4. Rôle de la fonction *Gestion de l'information*

Cette activité consiste à rassembler toute l'information pertinente à l'événement afin de la traiter et de l'analyser dans le but de la retransmettre au personnel affecté aux différentes activités du CNCG et des Centres régionaux de coordination gouvernemental (CRCG). L'état de la situation sera distribué sous le format d'un topo approuvé par les autorités ministérielles et fera état de l'évolution de la situation, des enjeux soulevés par l'équipe de planification stratégique, ainsi que les actions entreprises par le gouvernement spécifique au COVID-19. De ce fait, le responsable de la *Gestion de l'information* sera en liaison étroite avec l'équipe EPS-C19, mais aussi avec les agents de liaison des M/O susceptibles de fournir des informations utiles. Un lien constant doit aussi être maintenu avec le personnel dédié à l'activité *Centre des opérations gouvernementales (COG)* qui s'assure de filtrer l'information relative aux différents événements en cours. Une tâche importante de l'activité *Gestion de l'information* est le suivi en temps réel de l'information saisie dans le système de gestion de l'information afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation à travers la province.

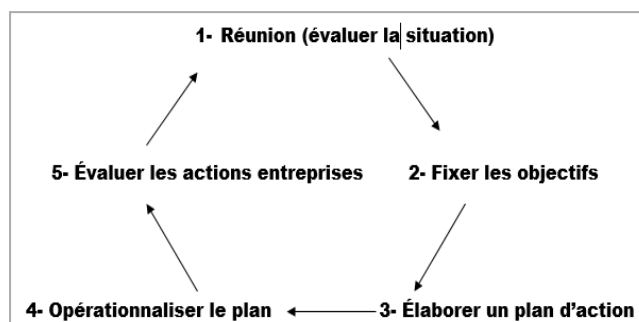
Le responsable de cette activité doit posséder, en tout temps, un portrait d'ensemble de la situation et être en mesure, lorsque cela s'avère nécessaire, de faire un état de situation rapidement aux autorités ministérielles. Il est notamment responsable de procéder à l'analyse et au traitement des informations recueillies auprès des différents partenaires et des ORSC mobilisées.

5. Mise en place d'un cycle de planification opérationnelle

Le cycle de planification est un processus interactif et continu en cinq étapes qui permet aux intervenants de coopérer à l'échange d'informations pour pouvoir prendre des décisions et des mesures communes. Il implique le partage de l'information, des discussions, une analyse des informations recueillies pour déterminer une stratégie et un plan d'action et un retour sur les actions entreprises pour ajustements. Le responsable de la planification stratégique planifie et anime les réunions, puis s'assure qu'une personne soit en charge de prendre des notes et qu'un état de situation soit produit suite à ces rencontres. Certains partenaires des M/O et des responsables d'autres activités du PNO peuvent être consultés au besoin.

Cycle de planification adapté au COVID-19 :

Lors des premières réunions, il sera important d'évaluer la situation pour établir les priorités, les objectifs et les stratégies. Les rencontres subséquentes serviront à évaluer les mesures entreprises et l'évolution de la situation pour ajuster la stratégie et le plan d'action en conséquence.





**GUIDE POUR L'ÉLABORATION
D'UN PLAN PARTICULIER
EN CAS D'ÉPIDÉMIE
ET DE PANDÉMIE À L'INTENTION
DES MUNICIPALITÉS**

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-86351-9 (PDF)

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2020

Note au lecteur

Le présent guide vise à outiller les municipalités dans leur planification pour faire face à différentes formes d'épidémie et de pandémie.

Celui-ci provient de l'adaptation d'un document produit en 2007. Depuis cette période, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a adopté le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre et produit plusieurs [outils pour soutenir les municipalités dans leur préparation aux sinistres](#). La municipalité est donc invitée à utiliser le contenu du présent guide et à planifier les mesures adaptées aux épidémies et aux pandémies en complément des dispositions établies dans son Plan de sécurité civile mis en place conformément au Règlement et aux recommandations formulées dans les outils du MSP. Ainsi, les autorités municipales devraient adapter leur planification en fonction des plus récentes mesures élaborées ainsi que des concepts et de la terminologie utilisés dans ce contexte.

Afin d'être à même d'adapter leurs actions à la constante évolution du contexte actuel de pandémie de la COVID-19, nous invitons les municipalités à consulter régulièrement :

- [Le site internet dédié à la pandémie](#);
- [La section réservée à la COVID-19 sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#);
- Les différents communiqués de presse émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Table des matières

Introduction	7
Étape préparatoire à l'élaboration du Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie.....	8
1. La détermination des rôles et des responsabilités des personnes concernées par l'élaboration du plan	8
1.1 Les autorités municipales	8
1.2 Le directeur général.....	8
1.3 La personne responsable de l'élaboration du plan.....	8
1.4 L'organisation municipale de la sécurité civile	9
1.5 Le groupe de planification.....	9
Élaboration du Plan particulier d'intervention en cas de pandémie.....	11
2. L'importance d'une planification municipale lors d'une pandémie.....	11
2.1 Les stratégies pour faire face à une pandémie	11
3. La prévention en milieu de travail.....	12
3.1 Les mesures de protection de la santé du personnel à l'intention des municipalités	12
La vaccination dans le cas d'une pandémie.....	12
Les mesures individuelles d'hygiène de base pour les employés.....	12
Les mesures collectives pour les employés	13
Les autres mesures concernant l'organisation du travail.....	13
L'achat du matériel en quantité suffisante pour la protection de la santé du personnel.....	14
3.2 La communication en matière de prévention	14
La communication gouvernementale	14
La communication municipale.....	14
4. La préparation dans l'éventualité d'une pandémie.....	15
4.1 Le maintien des services aux citoyens.....	15
L'inventaire des services de la municipalité	16
La détermination des services essentiels.....	16
La détermination des besoins en main-d'œuvre	16
La préparation des scénarios de redéploiement du personnel en cas de pandémie	16
L'établissement des listes des diverses ressources nécessaires au maintien des services essentiels.....	17

4.2 Les actions pour minimiser les conséquences de la pandémie sur l'organisation municipale.....	18
La gestion des ressources humaines dans une situation de pandémie.....	18
La préparation des fournisseurs, des sous-traitants et des partenaires.....	19
L'accès à un programme d'aide et de soutien psychologique pour les employés	19
La conclusion d'ententes pour l'obtention de ressources supplémentaires	20
4.3 La réduction des risques de transmission de l'infection dans le cadre des activités et des services municipaux.....	20
L'identification des services municipaux impliquant des contacts personnels	21
L'identification des activités municipales à risque pour la propagation d'une infection	21
L'identification des lieux publics municipaux à grande fréquentation.....	21
4.4 La planification des communications dans l'éventualité d'une pandémie	21
La désignation du porte-parole de la municipalité	22
L'information destinée au personnel	22
L'information destinée à la population.....	22
L'information destinée aux médias.....	23
5. L'intervention en situation de pandémie.....	23
5.1 Les droits et les responsabilités de l'employeur et du travailleur en situation de pandémie	23
L'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de ses règlements	23
5.2 Le respect des conventions collectives et des ententes particulières en cas de pandémie	24
5.3 Les responsabilités des employeurs à l'égard des salariés liées aux normes du travail	25
5.4 L'alerte et la mobilisation	25
5.5 La communication durant l'intervention.....	25
6. Le rétablissement pendant et après la pandémie	26
6.1 Le rétablissement au palier gouvernemental	26
6.2 Le rétablissement au palier municipal.....	26
Les mesures de retour à la normale pour les employés.....	26
Les mesures de retour à la normale pour la population	27
6.3 L'évaluation de l'événement	27
6.4 La communication municipale pendant le rétablissement	27
7. La liste de vérification et le tableau chronologique des actions à réaliser et de la mise en place des outils en cas de pandémie.....	28

8. Le soutien des municipalités aux autres organisations en situation de pandémie	28
9. Le soutien des associations municipales et du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.....	28
Les associations municipales	29
Le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation	29
Annexe I : Tableau de référence pour la détermination des services essentiels et le redéploiement des ressources humaines	30
Annexe II : Liste de vérification et tableau chronologique des actions à réaliser et de la mise en place des outils en cas de pandémie.....	31

Introduction

Le Guide pour l'élaboration d'un *Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie* à l'intention des municipalités a pour objectif d'aider toutes les municipalités du Québec à planifier adéquatement leur réponse à une pandémie afin de protéger la santé de leur personnel et, par conséquent, pour contribuer à préserver le fonctionnement de l'ensemble de la société québécoise. Ce document est adapté du Guide pour l'élaboration du *Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza*¹.

Ce guide présente les diverses mesures que les municipalités doivent adopter pour assurer une gestion efficace afin de faire face à une épidémie ou une pandémie.

Le Guide comprend deux parties. La première partie détermine les rôles et les responsabilités des personnes concernées par l'élaboration du plan (les autorités municipales, le directeur général, les membres de l'organisation municipale de la sécurité civile, etc.).

La deuxième partie décrit les étapes de l'élaboration du plan dans l'éventualité d'une épidémie ou d'une pandémie selon les diverses stratégies arrêtées pour contenir cette menace dans la mesure du possible. Elle détaille ensuite les mesures devant être mises en œuvre dans les quatre dimensions de la sécurité civile, notamment :

- la prévention des infections en milieu de travail : les mesures de protection de la santé du personnel (vaccination, mesures individuelles d'hygiène de base, mesures collectives des employés, etc.) et la communication gouvernementale et municipale en matière de prévention;
- la préparation dans l'éventualité d'une pandémie : les rôles et les responsabilités des membres de l'organisation municipale de la sécurité civile, le maintien des services aux citoyens, les actions pour minimiser les conséquences de la pandémie et la planification des communications dans l'éventualité d'une pandémie;
- l'intervention en situation de pandémie : les droits et les responsabilités de l'employeur et de l'employé en situation de pandémie, l'alerte et la mobilisation ainsi que la communication durant l'intervention;
- le rétablissement pendant et après la pandémie : le rétablissement aux paliers gouvernemental et municipal et l'évaluation de l'événement.

Deux annexes viennent compléter, soit le tableau de référence pour la détermination des services essentiels et le redéploiement des ressources humaines (annexe I) et la liste de vérification et le tableau chronologique des actions à réaliser et de la mise en place des outils en cas de pandémie (annexe II).

¹ Ministère des Affaires municipales et des Régions, Guide pour l'élaboration du Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza à l'intention des municipalités [en ligne], février 2007 [www.mamh.gouv.qc.ca]

Étape préparatoire à l'élaboration du Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie

1. La détermination des rôles et des responsabilités des personnes concernées par l'élaboration du plan

L'étape préparatoire à l'élaboration du *Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie* consiste à former une équipe responsable qui aura comme principale tâche de réaliser le plan.

Il est nécessaire de déterminer, dès le départ, les rôles et les responsabilités des autorités municipales, du directeur général et du groupe de planification² avant d'entreprendre la démarche de planification pour faire face à une pandémie.

1.1 Les autorités municipales

C'est au conseil municipal que revient la responsabilité de doter la municipalité d'un plan pour pouvoir atténuer, dans la mesure du possible, les conséquences d'une pandémie. Un tel engagement de la part du conseil municipal aura un effet d'entraînement puisque, pour être efficace, cette démarche doit d'abord obtenir l'adhésion des élus et des administrateurs aux divers échelons de l'organisation, pour pouvoir ensuite s'assurer de la collaboration de l'ensemble du personnel de la municipalité.

Le conseil municipal doit également nommer la personne qui aura la responsabilité de voir à l'élaboration du *Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie* et confier le mandat de sa réalisation à l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)³.

1.2 Le directeur général

Le directeur général de la municipalité doit sensibiliser les autorités municipales au risque d'une pandémie, aux conséquences qu'elle peut avoir et à l'importance pour la municipalité de bien se préparer.

1.3 La personne responsable de l'élaboration du plan

La personne qui a la responsabilité de superviser l'élaboration du plan devrait être le coordonnateur municipal en sécurité civile.

² Dans le présent guide, le groupe de travail est désigné sous l'appellation « groupe de planification ».

³ L'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), établie par le conseil municipal, est dirigée par le coordonnateur municipal de sécurité civile, lui-même nommé par le conseil municipal. Pour le risque de la pandémie, il voit à la bonne marche des travaux du groupe de planification et en situation de sinistre, il agit sous l'autorité du maire.

1.4 L'organisation municipale de la sécurité civile

L'organisation municipale de la sécurité civile a la responsabilité de former un groupe de planification pour élaborer le *Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie*.

1.5 Le groupe de planification

Le groupe de planification est responsable de l'élaboration du *Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie*. Ce groupe devrait réunir l'ensemble ou une partie des membres de l'organisation municipale de la sécurité civile, les chefs de service concernés et des intervenants externes, le cas échéant.

La liste qui suit présente, de façon non exhaustive, les diverses ressources municipales ou autres qui devraient faire partie du groupe de planification :

- un élu, maire ou conseiller, pour l'aspect décisionnel au niveau politique;
- le coordonnateur municipal en sécurité civile;
- le responsable des mesures d'urgence;
- un responsable de l'administration municipale;
- le conseiller juridique de la municipalité pour l'interprétation des lois et la préparation d'avis juridiques;
- un responsable du service de police municipal ou un responsable de la Sûreté du Québec pour la sécurité des personnes et des lieux;
- un responsable du service incendie pour les premiers secours et les évacuations;
- etc.

LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION EN CAS D'ÉPIDÉMIE ET DE PANDÉMIE⁴.

Les autorités municipales

- demandent la réalisation du *Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie* à l'organisation municipale de la sécurité civile;
- soutiennent la démarche de planification et attribuent les ressources nécessaires;
- s'assurent de la contribution des services municipaux qui peuvent aider le groupe de planification;
- s'assurent que les collaborateurs externes (industries, ministères, organismes gouvernementaux, services de santé) sont mis à contribution, lorsque requis;
- effectuent le suivi durant le processus de planification;
- approuvent et adoptent le Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie.

Le directeur général

- sensibilise les autorités municipales au risque d'une pandémie, aux conséquences qu'elle peut avoir et à l'importance pour la municipalité de se préparer à cette éventualité.

⁴ Le texte est tiré ou inspiré du document du ministère de la Sécurité publique, Pour planifier la réponse au sinistre – Guide à l'intention des municipalités pour l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence en cas de sinistre [en ligne], janvier 2004. [www.msp.gouv.qc.ca]

L'organisation municipale de la sécurité civile

- détermine la composition du groupe de planification;
- établit un plan de travail (détermination des étapes et des échéances);
- détermine les grandes orientations du projet;
- approuve et valide les travaux réalisés par le groupe de planification.

Le groupe de planification

- détermine le cadre de travail :
 - en établissant un calendrier de travail;
 - en attribuant des tâches aux membres selon leurs compétences et en fonction des sujets traités;
- prend connaissance des autres plans de la municipalité pouvant servir de référence à l'élaboration du *Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie* (ex. : plan municipal de sécurité civile, plans particuliers des différents services de la municipalité, plans d'intervention pour des sites stratégiques, etc.);
- amorce la démarche de planification et réalise le plan ainsi que les autres travaux liés à la pandémie.

Élaboration du Plan particulier d'intervention en cas de pandémie

2. L'importance d'une planification municipale lors d'une pandémie⁵

La conséquence prévisible d'une pandémie appréhendée sera l'absentéisme des ressources humaines tant dans le secteur privé que dans le secteur public. L'enjeu majeur d'une planification en cas de pandémie consiste, pour la municipalité, à s'assurer qu'elle aura les ressources suffisantes pour continuer à fournir les services à la population malgré la pandémie et qu'elle pourra surtout maintenir en tout temps les services essentiels.

2.1 Les stratégies pour faire face à une pandémie

Pour faire face à une pandémie, le gouvernement du Québec a déterminé trois stratégies qui peuvent s'appliquer à toutes les organisations et, par conséquent, aux municipalités.

LES STRATÉGIES POUR FAIRE FACE À UNE PANDÉMIE

Assurer la protection de la santé du personnel

La municipalité devra assurer un niveau optimum de protection de son personnel contre la maladie contagieuse. Elle devra mettre en place des mesures préventives pour en atténuer les conséquences sur ses employés.

Maintenir les services aux citoyens

En situation de pandémie, les services municipaux doivent, dans la mesure du possible, être fonctionnels. Dans l'éventualité d'un fort taux d'absentéisme de ses ressources humaines, la municipalité doit planifier diverses mesures pour maintenir ses services essentiels.

Minimiser les impacts sur l'organisation

La municipalité doit prévoir des mesures pour faciliter, lors de l'intervention, la mobilisation de ses employés et s'assurer de la contribution de ses fournisseurs, de ses sous-traitants et de ses partenaires. Elle devra aussi soutenir ses employés les plus affectés en leur donnant accès à des programmes d'aide psychosociale.

Ces trois stratégies permettront à la municipalité d'articuler de façon cohérente les diverses mesures adoptées dans chacune des dimensions de la sécurité civile : la « prévention », la « préparation », l'« intervention » et le « rétablissement ».

⁵ Le texte est tiré ou inspiré du *Cadre de référence pour la détermination et le maintien des services essentiels en cas de pandémie d'influenza*, Secrétariat du Conseil du trésor, gouvernement du Québec, septembre 2006

3. La prévention en milieu de travail

Dans un contexte de pandémie, la municipalité doit adopter de façon prioritaire les mesures de prévention de l'infection pour protéger la santé de son personnel. C'est pourquoi les mesures individuelles d'hygiène de base comme l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire se doivent d'être encouragées et appliquées rigoureusement dans tous les milieux de travail. L'entretien sanitaire des lieux de travail et des équipements est aussi une mesure efficace dont l'application doit être renforcée. Enfin, d'autres mesures complémentaires favorisant la distance sociale peuvent être mises en place.

3.1 Les mesures de protection de la santé du personnel à l'intention des municipalités⁶

Pour assurer la protection de la santé de son personnel, la municipalité doit, en prévention, prévoir des mesures relatives à la santé : vaccination dans le cas d'une pandémie, mesures individuelles d'hygiène de base, mesures collectives pour les employés et mesures concernant l'organisation du travail.

La vaccination dans le cas d'une pandémie

Dans le cas d'une pandémie, le ministère de la Santé et des Services sociaux sera responsable de la distribution des vaccins lorsqu'ils seront disponibles. Un ordre de priorité sera établi pour leur administration en prenant en considération la gravité de la pandémie, la vulnérabilité de la population et, dans chaque région, le nombre de personnes faisant partie des groupes jugés prioritaires.

Les mesures individuelles d'hygiène de base pour les employés

Dans l'attente d'un vaccin contre la maladie contagieuse et en tenant compte du fait que sa disponibilité sera restreinte au départ, l'adoption de mesures individuelles d'hygiène de base aide à protéger, jusqu'à un certain point, la santé des employés.

C'est dans cette optique que la municipalité se doit de faire la promotion des mesures individuelles d'hygiène de base suivantes, comme :

- favoriser et encourager le lavage des mains, la mesure la plus importante en matière de prévention contre la maladie contagieuse à appliquer en tout temps;
- favoriser et encourager l'hygiène respiratoire des employés qui consiste en une série de gestes simples à faire en tout temps lorsqu'une personne tousse, éternue ou se mouche pour éviter la transmission des infections;
- informer ses employés de l'orientation de la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le port des équipements de protection individuelle, ou de toute autre orientation.

⁶ Le point 3.1 reproduit ou adapte le texte du Secrétariat du Conseil du trésor, septembre 2006, et intègre des renseignements contenus dans le site urgencequebec.gouv.qc.ca

Les mesures collectives pour les employés

La municipalité doit prévoir l'adoption de mesures collectives de prévention qui visent l'ensemble de ses employés.

Les mesures concernant l'accès de la clientèle et des employés

- Limiter l'entrée sur les lieux de travail des personnes présentant des symptômes de rhume ou de grippe, en affichant des avis en ce sens aux points d'accès de la municipalité.

Les mesures concernant l'hygiène sanitaire dans les lieux de travail

- S'assurer que les lieux de travail sont adéquatement nettoyés :
 - toutes les aires communes : les rampes d'escalier, les poignées de porte, le contrôle des ascenseurs, les portiques de sécurité, les comptoirs d'accueil, la cuisinette et toutes les autres surfaces où le personnel et la clientèle posent régulièrement les mains;
 - toutes les installations sanitaires (toilettes et lavabos);
 - tous les postes de travail individuels comme les surfaces de travail, le clavier d'ordinateur, le combiné téléphonique, les commandes de photocopieur ou de télécopieur, etc.

Les autres mesures concernant l'organisation du travail

Certaines autres mesures complémentaires peuvent être utilisées pour tenter de limiter la transmission.

Exemples de mesures favorisant la distance sociale

- Limiter, si possible, les contacts étroits au travail :
 - éviter de demander des réunions face à face non essentielles;
 - annuler ou ajourner les réunions, les séances de formation et les ateliers qui ne sont pas essentiels;
 - réduire le temps des réunions;
 - tenir les rencontres dans de grandes pièces;
 - utiliser les technologies et les outils de communication et de réseau pour assurer les communications avec les employés et entre les employés;
 - éviter les voyages qui ne sont pas nécessaires;
 - laisser un temps de pause entre les quarts de travail pour diminuer les contacts entre les employés;
 - décaler les heures de pause afin que tous les employés ne soient pas en pause en même temps.
- Élaborer une politique sur la présence au travail qui doit être appliquée dès l'apparition des symptômes de la maladie et en informer les employés (ex. : il est recommandé de ne pas se présenter au travail si on a des symptômes de la maladie).

L'achat du matériel en quantité suffisante pour la protection de la santé du personnel

- Acheter les produits nécessaires à la mise en place des mesures d'hygiène de base :
 - hygiène des mains : savon, serviettes de papier, gel désinfectant antiseptique à séchage rapide à base d'alcool (minimum 60 % d'alcool), poubelles, sacs de poubelle;
 - hygiène respiratoire : papiers-mouchoirs, poubelles, sacs de poubelle, etc.
- Acheter les produits nécessaires à l'entretien des lieux de travail :
 - produits nettoyants, eau de Javel domestique (5 %) et autres produits.

3.2 La communication en matière de prévention

La communication en matière de prévention dans l'éventualité d'une pandémie est une responsabilité que se partagent le gouvernement et les municipalités.

La communication gouvernementale

Pour s'assurer que tous les employés et la population du Québec en général sont bien informés sur l'hygiène des mains et sur l'hygiène respiratoire, le gouvernement du Québec prévoit divers moyens d'information, comme :

- la publication d'un dépliant sur l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire;
- une affiche sur l'hygiène des mains;
- le maintien d'un site Internet sur les autres mesures à prendre en cas de pandémie.

Les municipalités sont invitées à utiliser les outils de communication développés par le gouvernement du Québec et à les diffuser largement dans tous les lieux de leur ressort.

La communication municipale

La municipalité a la responsabilité de sensibiliser son personnel de même que sa population aux mesures de prévention. Confrontée à la menace de la pandémie, elle doit informer ses employés sur les mesures de prévention (lavage des mains, hygiène respiratoire, etc.) pour les aider à se prémunir contre la pandémie et à en combattre les effets. Pour ce faire, elle peut faire appel à des ressources extérieures notamment :

- à une ou à des villes avoisinantes;
- aux ressources de la municipalité régionale de comté (MRC) ou de la communauté métropolitaine (CM).

La municipalité doit également assumer un rôle de relayeur de l'information auprès de ses citoyens pour obtenir leur adhésion aux diverses mesures de prévention préconisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle devra rendre accessible l'information sanitaire relative à une pandémie (dépliants et affiches du gouvernement du Québec) dans les endroits publics municipaux, bibliothèques, centres culturels et sportifs, bureaux administratifs, etc.

4. La préparation dans l'éventualité d'une pandémie

L'organisation municipale de la sécurité civile est responsable de la préparation de la municipalité dans l'éventualité d'une pandémie.

4.1 Le maintien des services aux citoyens⁷

Le principal objectif de la planification municipale de maintien des services essentiels consiste à adopter des mesures pour assurer la continuité des services municipaux aux citoyens et, en cas d'insuffisance des ressources humaines, pour maintenir les services essentiels.

UN MÊME TERME POUR DÉSIGNER DES NOTIONS DIFFÉRENTES

Pour éviter toute confusion, il est important de bien distinguer les notions de « services essentiels » en sécurité civile et de « services essentiels » dans le domaine des relations du travail.

La détermination des services essentiels dans le contexte des relations du travail est encadrée sur le plan juridique et contrôlée par le Conseil des services essentiels, alors que la détermination des services essentiels en sécurité civile privilégie une approche basée sur une notion plus flexible, mais tout aussi importante des besoins d'une population les plus souvent observés lors d'un sinistre (santé, sécurité, hébergement, alimentation, transport, etc.).

La Loi sur la sécurité civile n'est pas explicite relativement à la notion de « services essentiels ». La définition retenue par le gouvernement pour répondre à ses propres besoins peut être adaptée au contexte municipal de la façon suivante :

- services essentiels : des services, des activités, des équipements relevant d'une municipalité ou d'un organisme municipal, et dont l'interruption, même pour un bref délai, aurait des conséquences sérieuses pour le citoyen, la collectivité ou la municipalité.

⁷ Le texte est tiré ou inspiré en grande partie du document du Secrétariat du Conseil du trésor, septembre 2006

L'inventaire des services de la municipalité

Pour assurer le maintien de ses services aux citoyens en situation de pandémie, la municipalité doit mobiliser et mettre à contribution les gestionnaires des différentes unités administratives – services et directions – de son organisation afin d'inventorier l'ensemble de ses services, de ses activités et de ses équipements pour pouvoir ensuite déterminer les services essentiels à maintenir lors d'une pandémie.

La détermination des services essentiels

Selon une échelle de priorités qu'elle établit, la municipalité doit classer par niveaux les services, les activités et les équipements des différentes unités de son organisation, et ce, pour l'ensemble des risques qui peuvent l'affecter. Elle doit réaliser cet exercice en tenant compte de certaines particularités saisonnières (ex. : le déneigement en hiver, une collecte des ordures plus fréquente en été, etc.).

La détermination des besoins en main-d'œuvre

En vue de planifier ses besoins en main-d'œuvre pour une intervention en cas de pandémie, la municipalité déterminera, pour chaque niveau de services, le nombre de personnes, selon leur compétence, dont elle devra disposer pour assurer ses services. Pour ce faire, elle devra connaître, prévoir et identifier les bassins de main-d'œuvre auxquels elle aura recours.

Elle devra également prévoir les ressources nécessaires pour répondre à toute autre situation de sinistre (inondation, déversement de matières dangereuses, effondrement d'une structure, etc.) qui pourrait survenir durant la période pandémique.

La préparation des scénarios de redéploiement du personnel en cas de pandémie

L'objectif d'offrir le maximum de services aux citoyens, la possibilité de devoir intervenir pour répondre à toute autre situation de sinistre, la nécessité d'assurer les services essentiels et l'éventualité d'un taux d'absentéisme de son personnel élevé dans le cas de la pandémie imposent à la municipalité de prévoir des scénarios de réorganisation rapide faisant appel notamment au redéploiement d'une partie du personnel disponible identifié dans les divers niveaux de services.

Les scénarios de redéploiement envisagés pour la durée partielle ou totale de l'éventuelle pandémie doivent prévoir les possibilités de mouvements de personnel :

- entre les unités administratives de la municipalité (les services et les directions);
- de l'externe, en ce qui concerne des ressources supplémentaires telles que fournisseurs, sous-traitants, retraités, bénévoles, etc.;
- vers une ou des municipalités situées à proximité ou vers la municipalité régionale de comté;
- vers l'organisation régionale de la sécurité civile pour des besoins de soutien à des organismes autres que municipaux (ex. : réseau de la santé et des services sociaux);
- vers d'autres régions du Québec;
- etc.

L'établissement des listes des diverses ressources nécessaires au maintien des services essentiels

Dans son plan de relève, la municipalité doit préparer et tenir à jour les listes de toutes ses ressources et des ressources externes avec leurs coordonnées (numéros de téléphone au bureau, de télécopieur, de cellulaire, adresse électronique, etc.) et s'assurer que ces listes sont disponibles dans des endroits facilement accessibles.

Les diverses étapes d'une démarche pour déterminer les services essentiels et en assurer le maintien dans la perspective d'une pandémie sont présentées dans l'encadré qui suit. Un tableau de référence est reproduit à l'annexe I pour aider les municipalités à déterminer leurs services essentiels et à redéployer leurs ressources humaines dans un contexte de pandémie selon l'hypothèse d'un taux d'absentéisme de 35 % de leurs employés.

Étapes de la détermination des services essentiels :

1. Inventorier l'ensemble des services, des activités et des équipements de la municipalité;
2. Évaluer les conséquences d'un taux d'absentéisme de 35 % par service⁸;
3. Déterminer les services essentiels à maintenir et en établir l'ordre de priorité, et ce, pour l'ensemble des risques de sinistre;
4. Déterminer, pour chaque service essentiel, les activités à maintenir dans l'éventualité d'un taux d'absentéisme de 35 %;

⁸ Pourcentage aux fins de planification.

5. Identifier les compétences qui correspondent aux services essentiels et les ressources minimales nécessaires à leur fonctionnement pour chaque lieu de travail et pour chaque fonction;
6. Préparer et tenir à jour les listes des personnes nécessaires au maintien des services essentiels et désigner suffisamment de remplaçants à tous les niveaux : autorités politiques et administratives, personnel dans chaque lieu de travail et pour chaque fonction (policier, pompier, employé de travaux publics, personnel chargé des mesures d'urgence, etc.), et ce, avec leurs coordonnées;
7. Prévoir des mesures particulières (redéploiement de personnel, rappel du personnel non essentiel, recours aux retraités, aux sous-traitants, aux citoyens, etc.) pour parer à l'insuffisance des ressources humaines;
8. Préparer et tenir à jour les listes des ressources humaines externes nécessaires au maintien des services essentiels en tenant compte de leurs compétences;
9. Communiquer avec les partenaires, les fournisseurs et les sous-traitants pour évaluer leur état de préparation et prévoir des solutions de rechange au cas où ils ne pourraient pas assurer leurs activités (ce point mérite une grande attention pour les municipalités ayant recours à l'impartition);
10. Remettre aux autorités municipales les résultats de cette démarche de planification pour la faire approuver;
11. Présenter la planification des services essentiels en cas de pandémie à l'ensemble du personnel, aux partenaires, aux fournisseurs, aux sous-traitants, etc.

4.2 Les actions pour minimiser les conséquences de la pandémie sur l'organisation municipale⁹

Diverses mesures et actions peuvent aider la municipalité à minimiser les conséquences d'une pandémie sur son organisation.

La gestion des ressources humaines dans une situation de pandémie

La municipalité doit prévoir des mesures de gestion des ressources humaines pour des conditions de travail particulières, et ce, dans le respect des dispositions des conventions collectives et des lois qui régissent les relations du travail.

L'application de certaines conditions de travail lors d'une pandémie devrait faire l'objet de discussions avec les associations et les syndicats.

⁹ Le texte est tiré ou inspiré du document du Secrétariat du Conseil du trésor, septembre 2006.

**RECENSEMENT À TITRE INDICATIF DE SUJETS CONCERNANT
L'APPLICATION DE CERTAINES CONDITIONS DE TRAVAIL
EN SITUATION DE PANDÉMIE**

- Le régime d'heures de travail
- La répartition des heures supplémentaires entre les employés
- Le report de vacances autorisées
- Les avis et délais de rappel pour l'employé saisonnier et l'employé occasionnel
- Les différents congés : parentaux (maternité, paternité), pour des responsabilités familiales pour des raisons sérieuses, urgentes et imprévisibles, congés sans traitement, congés pour études, etc.
- L'assurance traitement
- La santé et la sécurité du travail (droit de refus, gestion de l'employé présentant des symptômes, etc.).

La préparation des fournisseurs, des sous-traitants et des partenaires

Les services aux citoyens peuvent dépendre de fournisseurs et d'entreprises en sous-traitance. La municipalité devrait exiger qu'ils aient un plan de continuité d'affaires en particulier pour le fournisseur ou l'entreprise dont l'activité est directement reliée à un service essentiel.

L'accès à un programme d'aide et de soutien psychologique pour les employés¹⁰

Une pandémie affectera les employés tant sur le plan de leur intégrité physique que dans leur dimension psychosociale¹¹. Plusieurs, en effet, se retrouveront dans une situation délicate et devront faire face à leurs propres besoins, à ceux de leur famille et de leurs proches, tout en devant assumer leurs responsabilités professionnelles. Détecter rapidement quelles personnes seront plus particulièrement touchées par des impacts psychosociaux de la pandémie permettra de prendre des mesures susceptibles d'éviter à ces personnes le retrait de leur milieu de travail.

¹⁰ Le ministère de la Santé et des Services sociaux a réalisé le guide intitulé *Prévention des impacts psychosociaux dans un contexte de pandémie d'influenza à l'intention des employeurs et travailleurs* (novembre 2006).

¹¹ On entend par « dimension psychosociale » tout ce qui touche aux pensées et aux émotions de la personne (la dimension psychologique) ainsi que ses rapports avec sa famille, ses proches, son travail et la société (la dimension sociale).

La municipalité doit reconnaître l'importance de l'accompagnement et du soutien à accorder à ses employés dans une telle situation. Pour prévenir les réactions de détresse psychologique, elle doit prévoir, pour les employés qui le requerront, l'accès à un programme d'aide et de soutien psychologique et social. Elle doit réviser son programme d'aide aux employés ou, en l'absence d'un tel programme, faire appel à d'autres ressources – des intervenants sociaux des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, des psychologues membres de l'Ordre des psychologues, des travailleurs sociaux membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, etc. – pour faire face à une augmentation de la demande.

Les intervenants sociaux du réseau de la santé et des services sociaux proposent divers services d'aide psychosociale¹² :

- service de consultation psychosocial téléphonique 24/7 (Info-Social 811);
- service d'intervention de crise 24/7 dans le milieu;
- service de consultation psychosociale (interventions individuelles, familiales ou de groupes, el soutien, etc.);
- des interventions particulières s'ajoutent en contexte de pandémie : intervention de type « information » de nature psychosociale, intervention de type « prévention-éducation » pour prévenir l'apparition ou l'aggravation de problèmes sociaux, impacts psychosociaux de la situation.

La conclusion d'ententes pour l'obtention de ressources supplémentaires

Si elle constate qu'elle n'a pas les ressources suffisantes pour faire face à un sinistre comme la pandémie, la municipalité peut s'entendre avec d'autres municipalités, la municipalité régionale de comté, la communauté métropolitaine, des entreprises et des organismes publics pour avoir accès, dans une telle situation, à des ressources supplémentaires nécessaires au maintien de ses services essentiels.

4.3 La réduction des risques de transmission de l'infection dans le cadre des activités et des services municipaux

Certains services et certaines activités des municipalités sont des lieux de rencontre entre la population et les employés municipaux. L'identification de ces moments et de ces lieux permettra aux municipalités de moduler la desserte de ces services et prendre des mesures pour limiter la propagation des infections.

¹² Ministère de la Santé et des Services sociaux, mars 2006.

L'identification des services municipaux impliquant des contacts personnels

Certains services nécessitent un contact direct entre les employés municipaux et le citoyen, et parfois même entre citoyens, comme le paiement de taxes, les demandes de permis, etc. La municipalité, dans le cadre de son plan, peut identifier des mesures pour réduire les contacts personnels, comme la prise de rendez-vous obligatoire (pas de salle d'attente), des aménagements physiques réduisant les contacts entre personnes, ou la desserte du service par moyen électronique.

L'identification des activités municipales à risque pour la propagation d'une infection

Les municipalités offrent également des activités impliquant des rassemblements de sa population, soit des cours de diverses natures, des camps de jour, des activités sportives, des fêtes de quartier. Le plan d'intervention devrait contenir des mesures afin de réduire les risques de propagation des infections, ou des dispositions pour l'annulation et le report de ces activités.

L'identification des lieux publics municipaux à grande fréquentation

Les lieux publics municipaux peuvent être des endroits où il peut y avoir une propagation des infections (bibliothèque, aréna, piscines publiques, gymnases, salles communautaires). Les municipalités doivent prévoir des mesures pour la désinfection de ces endroits et des mesures, s'il y a lieu, pour y limiter l'accès au public.

4.4 La planification des communications dans l'éventualité d'une pandémie¹³

La planification des communications vise à rendre la municipalité apte à réagir très rapidement pour pouvoir assurer un service adéquat d'information et en continu. Une information cohérente servira à mobiliser les ressources humaines et à atteindre les objectifs des services aux citoyens.

Ainsi, la municipalité devrait adapter sa stratégie de communication au cas de la pandémie, notamment en ce qui concerne les volets suivants : désignation d'un porte-parole ainsi que ses substituts et mesures relatives à l'information destinée tant au personnel qu'à la population et aux médias.

¹³ Le texte est tiré ou inspiré du document du ministère de la Sécurité publique, *Pour planifier la réponse au sinistre – Guide à l'intention des municipalités pour l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence en cas de sinistre* [en ligne], janvier 2004. [www.msp.gouv.qc.ca]

La désignation du porte-parole de la municipalité

Pour éviter la confusion, il est préférable qu'une seule personne soit autorisée à parler au nom de la municipalité. Habituellement, le maire est la personne idéale pour s'acquitter de cette fonction. À titre de plus haute autorité de la municipalité, il est une source d'information crédible.

Il est important de choisir un ou deux porte-paroles substitués en cas d'absence du maire et, selon la situation, des responsables et des experts peuvent aussi être associés, par exemple le coordonnateur municipal en sécurité civile ou un spécialiste de la santé publique.

L'information destinée au personnel

La municipalité doit établir des moyens de communication destinés à son personnel, dans les quatre dimensions de la sécurité civile, « prévention », « préparation », « intervention » et « rétablissement », pour transmettre l'information à son personnel. Elle doit rassurer ses employés en les informant sur les mesures de prévention à respecter, sur les mesures de préparation de la municipalité – le maintien des services essentiels, l'organisation municipale en cas de pandémie, la mobilisation du personnel, etc. – et sur l'état de la situation à toutes les étapes, mais plus particulièrement lors de l'intervention et du rétablissement.

Dans cette perspective, la municipalité devrait prévoir l'installation d'une ligne téléphonique réservée aux employés. Elle devra, de plus, inciter son personnel à consulter son site Web.

L'information destinée à la population

La municipalité devrait mettre sur pied un service de renseignements généraux à la population. En situation de pandémie, elle devra relayer les demandes de renseignements aux différentes ressources concernées.

Pour pouvoir bien informer sa population en situation de pandémie, la municipalité doit dresser une liste des différentes ressources avec leurs coordonnées (numéros de téléphone, de télécopieur, adresse électronique, etc.) et s'assurer que la liste est disponible dans des endroits facilement accessibles.

Le service de renseignements généraux devrait être prêt à fonctionner dès que possible.

Lorsque des mesures d'isolement ou de confinement sont en vigueur, la municipalité peut prendre des moyens pour communiquer avec les personnes vulnérables qui seraient isolées sur son territoire. Ce contact peut permettre de s'enquérir des besoins particuliers de cette clientèle afin de les référer aux ressources adéquates au besoin, ou prendre les mesures pour y répondre.

L'information destinée aux médias

La municipalité devra préparer des modèles de documents pour répondre aux besoins d'information des médias, par exemple, les communiqués de presse faisant le point sur l'état de la situation.

Dans le cas d'une pandémie, elle pourrait s'entendre avec d'autres municipalités ainsi qu'avec la municipalité régionale de comté ou la communauté métropolitaine sur des mesures concertées en matière d'information destinée aux médias.

5. L'intervention en situation de pandémie

L'intervention gouvernementale en situation de pandémie consistera à mettre en œuvre les activités prévues dans le Plan national de sécurité civile pour la coordination de la réponse gouvernementale en situation d'épidémie ou de pandémie. L'intervention est similaire à celle effectuée lors de tout autre sinistre et les consignes décisionnelles comme opérationnelles seront émises en respectant la structure organisationnelle de la sécurité civile.

Les principaux éléments qui doivent être pris en compte à l'étape de l'intervention sont : les droits et les responsabilités de l'employeur et du travailleur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le respect des conventions collectives et des ententes particulières en cas de pandémie, les responsabilités des employeurs à l'égard des salariés liées aux normes du travail, le processus d'alerte et de mobilisation et la communication.

5.1 Les droits et les responsabilités de l'employeur et du travailleur en situation de pandémie¹⁴

L'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de ses règlements¹⁵

Les plaintes liées à la Loi sur la santé et la sécurité du travail

Les plaintes sont acheminées par les travailleurs aux directions régionales de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) visées par le canal habituel. Elles sont adressées en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail puisque l'employeur a l'obligation de s'assurer que l'émission d'un contaminant ne porte atteinte à la santé et à la sécurité de quiconque sur un lieu de travail. L'employeur a l'obligation de réduire au minimum l'exposition aux microorganismes, ceux-ci étant par définition des contaminants. Les mesures nécessaires doivent être mises en place pour assurer une protection adéquate des travailleurs.

¹⁴ Pour obtenir plus d'information, consultez les sites Web www.cnesst.gouv.qc.ca

¹⁵ Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S -2.1).

Le droit de refus du travailleur

Le travailleur peut exercer son droit de refus s'il a des motifs raisonnables de croire que l'exécution de ce travail l'expose à un danger pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique. L'exercice de ce droit ne doit cependant pas mettre en péril la vie, la santé et la sécurité ou l'intégrité physique d'une autre personne.

Les mesures nécessaires doivent être prises par l'employeur pour protéger adéquatement les travailleurs.

L'importance des mesures de contrôle est fonction de l'importance de la contamination du milieu de travail. Pour les travailleurs de la santé, il appert que les dangers reliés à la présence de microorganismes sont courants et que les mesures de prévention sont déjà instaurées. Des lacunes dans les pratiques reconnues (par divers organismes nationaux et internationaux, comme l'Organisation mondiale de la santé, les *Centers for Disease Control and Prevention* américains, Santé Canada, etc.) pourraient justifier le droit de refus.

Dans ce type de dossier, le représentant de la CNESST doit pouvoir constater l'existence d'un danger justifiant l'exercice du droit de refus.

Les obligations du travailleur

Le travailleur doit notamment prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique. Il doit se soumettre aux exigences du programme de prévention mis en place par son employeur et, au besoin, porter les équipements de protection personnelle.

5.2 Le respect des conventions collectives et des ententes particulières en cas de pandémie

Les conventions collectives de la municipalité s'appliquent en cas de pandémie. Les ententes particulières négociées¹⁶ auront préséance sur les conditions de travail habituelles. Toutefois, ces ententes doivent respecter les lois régissant les relations du travail.

¹⁶ Voir section 4.3 du présent guide.

5.3 Les responsabilités des employeurs à l'égard des salariés liées aux normes du travail

La CNESST dispose sur son site Internet de différentes sections permettant d'obtenir des informations sur, notamment :

- les dispositions de la Loi sur les normes du travail¹⁷ qui permettent aux personnes de s'absenter pour cause de maladie ou pour remplir des obligations liées à la famille;
- les règles qui s'appliquent si un employeur demande à des employés d'effectuer des heures supplémentaires;
- les responsabilités de l'employeur qui doit procéder à des mises à pied;
- les conditions de travail qui doivent être respectées si des employés sont appelés à suivre une formation ou à effectuer des déplacements à la demande de leur employeur;
- les dispositions concernant, notamment, les vacances, le travail des enfants et les recours prévus à la Loi sur les normes du travail.

5.4 L'alerte et la mobilisation

Le ministère de la Santé et des Services sociaux suivra de près la progression de la maladie conjointement avec l'Agence de santé publique du Canada et l'Organisation mondiale de la santé.

En situation de pandémie, la contribution de la mission « Santé » sera particulièrement sollicitée. La Loi sur la santé publique¹⁸ donne légalement le pouvoir à la ministre de la Santé et des Services sociaux de décréter, si la situation le justifie, l'état d'urgence sanitaire.

5.5 La communication durant l'intervention

Le gouvernement assumera la communication durant l'intervention notamment en matière de santé. La municipalité informera ses employés et la population à l'aide des divers moyens qu'elle aura mis en œuvre dans sa planification : les communications internes, le service de renseignements réservé aux employés, le service de renseignements destiné à la population, le site Web, les médias, etc.

Comme partenaire du Plan national de sécurité civile, Services Québec s'assurera de la cohérence de la communication pendant l'intervention gouvernementale en situation de pandémie.

¹⁷ Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N -11).

¹⁸ Loi sur la santé publique (L.R.Q., c. S -2.2).

6. Le rétablissement pendant et après la pandémie¹⁹

Les mesures associées au rétablissement touchent notamment le retour progressif des employés à leurs occupations habituelles et la reprise des activités normales des citoyens.

6.1 Le rétablissement au palier gouvernemental

La démobilisation des effectifs de l'organisation de la sécurité civile du Québec et des organisations régionales de sécurité civile s'effectuera de façon progressive et selon les modalités prévues dans le Plan national de sécurité civile, le Plan national de sécurité civile pour la coordination de la réponse gouvernementale en situation d'épidémie ou de pandémie et les différents plans régionaux de sécurité civile.

Les mesures de rétablissement à la suite d'une pandémie seront regroupées dans les domaines thématiques suivants :

- domaine sanitaire (gestion des personnes exposées, suivi épidémiologique, etc.);
- domaine technique (gestion des déchets contaminés, etc.);
- domaine social (suivi psychosocial, relève des employés inaptes au travail ou décédés, etc.);
- domaine économique (assistance financière, gestion des secteurs économique, industriel, commercial, bioalimentaire, forestier, touristique, structurel, etc.).

6.2 Le rétablissement au palier municipal

Le retour à des conditions de vie normale est un volet majeur de la réponse de la municipalité au risque de la pandémie.

Les mesures de retour à la normale pour les employés

Des mesures particulières de retour à la normale pour les employés sont requises, notamment :

- le désengagement graduel du personnel mobilisé lors de l'intervention et le retour aux tâches habituelles;
- la relève du personnel mobilisé lors de l'intervention;
- la reprise progressive des activités, le redéploiement du personnel;
- la relève des employés inaptes au travail ou décédés;
- l'accès à un programme de suivi psychosocial;
- l'application de certaines conditions de travail (autorisation de vacances, congés divers, etc.).

¹⁹ Le texte de ce chapitre est tiré ou inspiré des deux sources suivantes : *Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza* – OSCQ, octobre 2006; ministère de la Sécurité publique, *Pour planifier la réponse au sinistre – Guide à l'intention des municipalités pour l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence en cas de sinistre* [en ligne], janvier 2004 [www.msp.gouv.qc.ca]

Les mesures de retour à la normale pour la population

Des mesures particulières de retour à la normale pour la population sont requises, notamment :

- la reprise progressive des services à la population;
- la reprise des activités communautaires dans les endroits publics municipaux (bibliothèques, centres culturels et sportifs, bureaux administratifs, etc.);
- etc.

6.3 L'évaluation de l'événement

L'expérience de la pandémie peut mettre en lumière certaines lacunes présentes dans la gestion du risque par la municipalité. Que ce soit sur le plan des mesures de prévention, de planification ou lors de la mise en œuvre des actions, et ce, malgré une bonne préparation, l'expérience vécue peut révéler des points à améliorer pour ce genre de risque.

Pour tirer profit des événements et pour permettre une réduction des risques, il importe d'adopter des mesures permettant de poser un diagnostic et d'identifier des solutions.

Les principales mesures à cet effet sont :

- la tenue de séances d'évaluation des opérations (ou débriefings à chaud et à froid) avec les divers intervenants ayant été impliqués;
- l'analyse de l'événement pour apporter les correctifs ou les bonifications dans la gestion du risque de la pandémie;
- la rédaction d'un rapport sur la gestion de la crise et la transmission des recommandations aux autorités;
- l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

6.4 La communication municipale pendant le rétablissement

Comme pour les mesures mises en œuvre en prévention, en préparation et en intervention au moment de la pandémie, il est primordial lors du rétablissement de mettre en place les mécanismes permettant d'informer le personnel et la population.

Plusieurs renseignements devront être communiqués aux employés et à la population en général. Il s'agit, par exemple, de l'état de la situation en fin de pandémie et des conséquences finales, des décisions prises et des mesures appliquées, des consignes à suivre pour le retour à la normale, des services offerts, des programmes d'aide disponibles ainsi que leurs modalités d'application.

7. La liste de vérification et le tableau chronologique des actions à réaliser et de la mise en place des outils en cas de pandémie

Tout le texte qui précède se traduit par des actions à réaliser et des outils à mettre en place qui serviront d'assises au bon déroulement de la planification en cas de pandémie.

Un peu à la manière d'un pilote d'avion qui fait une vérification systématique de l'état de son appareil avant le décollage, il est suggéré ici de vérifier les différentes étapes qui permettront aux responsables concernés de s'assurer de la fiabilité de leurs travaux de planification, et ce, dans les quatre dimensions de la sécurité civile, « prévention », « préparation », « intervention » et « rétablissement ».

La liste de vérification et le tableau chronologique des actions à réaliser et de la mise en place des outils sont présentés à l'annexe 2.

8. Le soutien des municipalités aux autres organisations en situation de pandémie

En situation de pandémie, la municipalité peut être appelée à soutenir le ministère de la Santé et des Services sociaux dans ses actions pour freiner l'apparition ou le développement d'un nouveau virus transmissible à l'humain, en appliquant des mesures de santé publique préventives, adaptées à chaque situation²⁰.

Elle peut être amenée à soutenir certains autres porteurs de missions de l'organisation de la sécurité civile du Québec (exemple : le ministère des Transports pour la mission « Transport », le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour la mission « Bioalimentaire », etc.).

La municipalité peut également mettre à la disposition de l'Organisation régionale de la sécurité civile ou d'autres municipalités :

- ses ressources humaines;
- des locaux (salle multifonctionnelle, gymnase, etc.);
- d'autres équipements (machinerie lourde, camion de voirie, etc.); etc.

9. Le soutien des associations municipales et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

En situation de pandémie, la municipalité peut compter sur le soutien des associations municipales et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

²⁰ Voir à ce sujet le chapitre 3 du présent guide : « La prévention en milieu de travail ».

Les associations municipales

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) disposent de plusieurs outils de communication pour informer leurs membres et les conseiller. Des liens en continu sont aussi établis avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de faire le point sur la situation et échanger sur les besoins de même que les enjeux rencontrés par le milieu municipal.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est porteur de la mission « Soutien aux municipalités » du Plan national de sécurité civile.

Le soutien qu'il peut offrir aux municipalités est principalement d'ordre conseil. Qu'il s'agisse de l'assistance à la gestion municipale ou de l'assistance à la planification municipale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a les spécialistes requis pour pouvoir, en tout temps, répondre aux interrogations et conseiller les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions en matière de sécurité civile.

En tant que partenaire du Plan national de sécurité civile, le Ministère est présent au sein des divers mécanismes gouvernementaux de coordination et de concertation : le Comité de sécurité civile du Québec, l'Organisation de la sécurité civile du Québec et l'Organisation régionale de la sécurité civile. C'est dans le cadre de cette structure qu'il lui appartient de répondre aux interrogations et aux besoins exprimés par les municipalités.

Il faut toutefois tenir compte du fait que c'est la municipalité qui a la responsabilité, dans le cas de la pandémie, comme pour les autres risques d'ailleurs, d'appliquer le Plan municipal de sécurité civile, le Plan de maintien des services essentiels et le *Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie*. Rappelons que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ne peut se substituer à la municipalité dans l'exercice de cette responsabilité.

Annexe I : Tableau de référence pour la détermination des services essentiels et le redéploiement des ressources humaines

Service/activité	Groupe d'employés	Nombre total d'employés	Nombre d'employés avec 35 % ²¹ d'absentéisme	Nombre minimum d'employés requis	Priorité n°	Potentiel de mouvement de personnel au sein du même service ou de la direction	Potentiel de soutien par un autre service ou une autre direction	Possibilité de télétravail	Potentiel d'un soutien par une expertise privée ou externe (bénévole)

²¹ Pourcentage aux fins de planification.

Annexe II : Liste de vérification et tableau chronologique des actions à réaliser et de la mise en place des outils en cas de pandémie

Mise en garde

Les mesures contenues dans les listes qui suivent proposent un certain nombre d'actions et d'outils nécessaires en cas de pandémie dans les quatre dimensions de la sécurité civile, « prévention », « préparation », « intervention » et « rétablissement ».

Il est suggéré de faire périodiquement la mise à jour des listes de vérification pour en modifier les mesures ou en ajouter d'autres, le cas échéant.

Il est également important de souligner que certaines mesures comprises dans la liste de la prévention peuvent être mises en œuvre en même temps que celles contenues dans la liste de la préparation.

La liste de vérification des actions et de la mise en place des outils

LES MESURES DE L'ÉTAPE PRÉPARATOIRE à l'élaboration du Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie			
Mesures	Terminé	En cours	Non commencé
Formation du comité responsable de l'élaboration du Plan particulier d'intervention en cas de pandémie			
- Le conseil municipal prend la décision de doter la municipalité du Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Le conseil municipal prend la décision de former un comité responsable de l'élaboration du plan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Pour l'élaboration du plan, déterminer les rôles et les responsabilités :			
o des autorités municipales;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
o du directeur général;			
o de la personne responsable de l'élaboration du plan;			
o de l'organisation municipale de la sécurité civile;			
o du groupe de planification.			

LES MESURES DE PRÉVENTION du Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie			
Mesures	Terminé	En cours	Non commencé
Protection de la santé du personnel			
- Obtenir de l'information sur la pandémie, les mesures d'hygiène et les plans d'intervention en cas de pandémie auprès des organismes locaux et régionaux de santé et de services sociaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Hygiène de base pour les employés</i>			
- Sensibiliser les employés aux mesures individuelles d'hygiène de base : le lavage des mains, l'hygiène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p><i>Information à la population</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessibles les affiches et les dépliants gouvernementaux dans les édifices de la municipalité. - Rendre accessible sur le site Web de la municipalité une information régulière destinée aux citoyens sur les divers aspects de la pandémie et sur les mesures de protection pour leur santé. <p><i>Information aux médias</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer des modèles pour les communications publiques, les avis de sécurité, etc. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LES MESURES DE PRÉPARATION			
du Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie			
Mesures	Terminé	En cours	Non commencé
<p>Organisation municipale de la sécurité civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser les rôles et les responsabilités des membres de l'organisation municipale de la sécurité civile pour la planification de l'intervention de la municipalité dans l'éventualité d'une pandémie. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Maintien des services essentiels aux citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire l'inventaire de l'ensemble des services, des activités et des équipements de la municipalité. - Déterminer les services, les activités et les équipements essentiels de la municipalité. - Établir la liste des décideurs et de leurs remplaçants. - Déterminer les employés essentiels requis pour maintenir les services essentiels; - Désigner les employés essentiels requis, par lieu de travail et fonction, pour le maintien des services essentiels en cas de pandémie. - Prévoir des remplaçants pour le maintien des services essentiels. - Préparer des scénarios de redéploiement du personnel pour le maintien des services essentiels dans l'éventualité d'un taux d'absentéisme de 35 %²². - Dresser une liste des employés pouvant être redéployés. - Identifier les fournisseurs et les sous-traitants essentiels nécessaires au maintien des services essentiels en cas de pandémie et s'assurer qu'ils ont prévu le maintien de leurs services essentiels en cas de pandémie. - Établir les listes des fournisseurs, des sous-traitants et des autres ressources externes nécessaires au maintien des services essentiels avec leurs coordonnées (numéros de téléphone, de cellulaire, de télécopieur, etc.). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Gestion des ressources humaines en cas de pandémie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décider des orientations en matière de relations du travail concernant l'aménagement des conditions de travail dans un contexte de pandémie en tenant compte de facteurs comme la maladie des parents et des enfants, l'interruption du transport en commun, etc. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

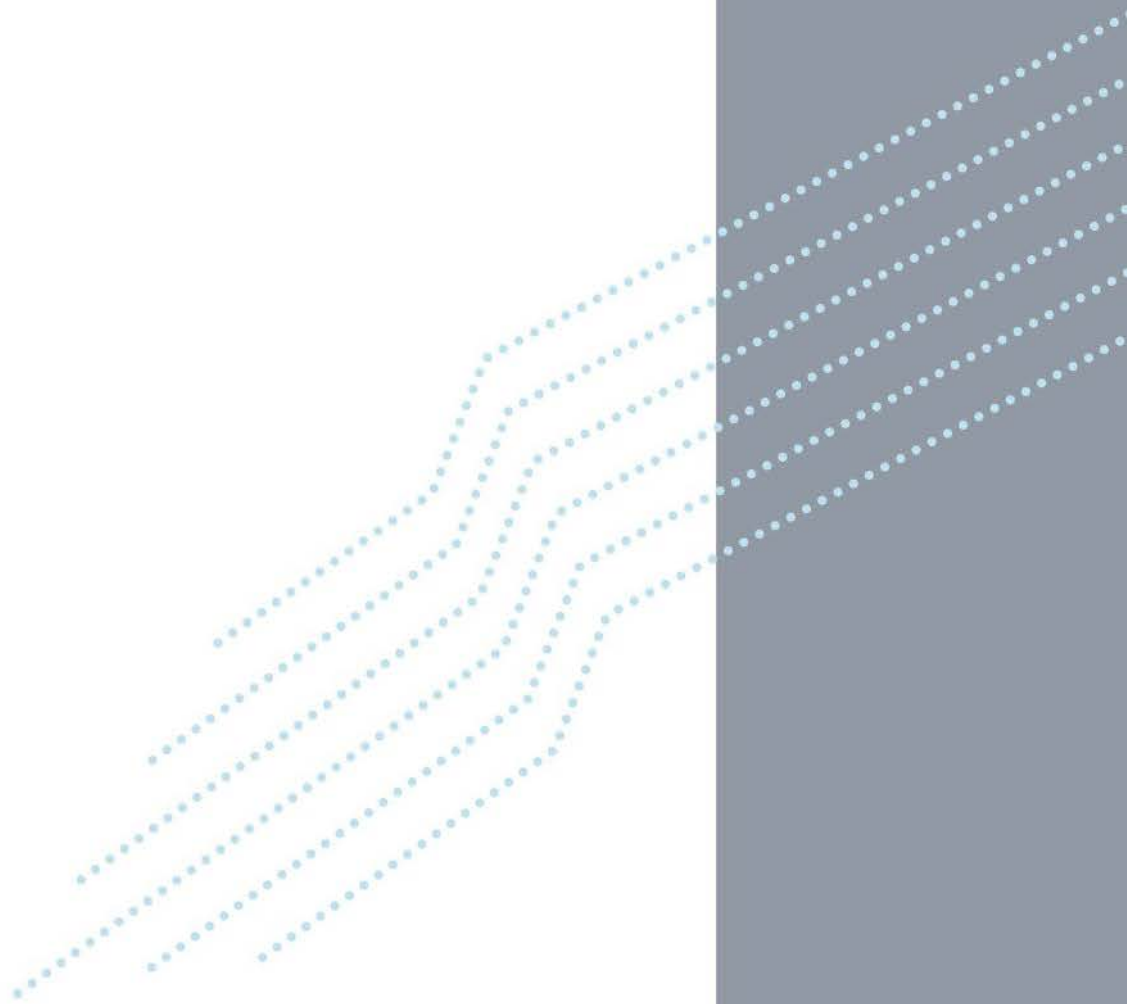
²² Pourcentage aux fins de planification.

<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des liens et des discussions avec les syndicats, les associations de cadres et les employés pour obtenir une flexibilité concernant les conditions de travail en cas de pandémie et prévoir, le cas échéant, des ententes. - Évaluer l'état de préparation des partenaires, des fournisseurs, des sous-traitants et prévoir les solutions de rechange au cas où ils ne pourraient pas assurer leurs activités. - Établir des politiques concernant le lieu et l'horaire de travail. - Prévoir l'accès à un programme d'aide et de soutien psychologique pour les employés qui en feront la demande. - Susciter des ententes de collaboration et de mise en commun des ressources humaines avec d'autres municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Planification des communications</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter la stratégie de communication municipale à la situation de la pandémie et la réviser de façon périodique. - Désigner le porte-parole de la municipalité en situation de pandémie et un ou deux substituts. - Prévoir des outils d'échanges d'information et d'aide à la prise de décision. <p><i>Information au personnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que tous les employés sont informés du Plan de sécurité civile et du Plan particulier d'intervention en cas de pandémie. - S'assurer que tous les employés sont informés de la planification municipale du maintien des services essentiels et de son application dans leurs services respectifs. - Prévoir l'installation d'une ligne téléphonique spéciale réservée aux employés pour qu'ils puissent se tenir informés de l'état de la situation dans leur municipalité. - Prévoir une chaîne téléphonique pour renseigner les employés et les tenir informés. - Inciter le personnel à consulter le site Web de la municipalité et celui du gouvernement. <p><i>Information à la population</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir l'installation d'une ligne téléphonique spéciale pour renseigner la population sur les mesures de protection, le maintien des services essentiels de la municipalité, sur l'évolution de la pandémie, etc. - Inciter la population à consulter le site Web de la municipalité et du site Web gouvernemental. - Prévoir la diffusion d'une information régulière aux citoyens sur les mesures que la municipalité entend prendre pour maintenir les services essentiels et assurer leur protection. - Informer les médias. - Préparer des modèles pour les communications publiques, les communiqués de presse faisant l'état de la situation, les avis de sécurité, etc. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

LES MESURES EN INTERVENTION			
du Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie			
Mesures	Terminé	En cours	Non commencé
Application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de ses règlements			
- Prendre les mesures nécessaires en matière de prévention pour protéger adéquatement la santé des employés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Appliquer la Loi sur les normes du travail et ses règlements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Appliquer les normes du travail et assumer les responsabilités à l'égard des salariés dans les différentes situations en cas de pandémie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alerte et mobilisation			
- Activer le processus d'alerte municipal et ouvrir le centre municipal de coordination.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Collaborer avec l'organisation régionale de la sécurité civile tout au cours de l'intervention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Procéder à la mobilisation des ressources telle qu'elle a été prévue dans la planification municipale du maintien des services essentiels et du Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Mettre en œuvre toutes les mesures prévues en prévention et en préparation dans le Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Tenir régulièrement des réunions d'analyse des opérations avec les diverses organisations et les intervenants concernés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Analyser les résultats des séances d'évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Aide psychosociale</i>			
- Donner accès à des services de consultation psychologique et de soutien aux employés qui le requièrent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communication en intervention			
<i>Information au personnel</i>			
- Informer de façon constante les employés sur l'évolution de la pandémie, sur l'intervention elle-même à l'aide des divers moyens mis en œuvre dans le Plan municipal de sécurité civile, la planification municipale de maintien des services essentiels et le Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
o les communications internes;			
o le service de renseignements réservé aux employés;			
o l'utilisation de la chaîne téléphonique, au besoin;			
o le site Web;			
o le site Web gouvernemental;			
o etc.			
<i>Information à la population</i>			
- Informer la population sur l'évolution de la pandémie, sur l'intervention elle-même et sur les éléments qui s'y rapportent par l'intermédiaire des divers moyens mis en œuvre dans le Plan municipal de sécurité civile, la planification municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p>de maintien des services essentiels et le Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les communications à la population; ○ le service de renseignements destiné à la population; ○ le site Web; ○ etc. <p><i>Information aux médias</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les médias sur l'évolution de la pandémie dans la municipalité, sur l'intervention elle-même par l'intermédiaire des divers moyens mis en œuvre dans le Plan municipal de sécurité civile, la planification municipale du maintien des services essentiels et le Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------	--------------------------

LES MESURES EN RÉTABLISSEMENT			
du Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie			
Mesures	Terminé	En cours	Non commencé
<p>Retour à la vie normale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mesures de retour à la normale pour les effectifs qui ont participé à l'intervention. - Gérer l'impact social (impact psychologique, relève des employés inaptes au travail ou décédés, etc.) et reprendre progressivement les activités pour un retour à la normale. - Donner accès à des services de consultation psychologique et de soutien. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Évaluation de l'événement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir des séances d'évaluation des opérations à chaud et à froid (ou débriefings) avec les divers intervenants et les organisations ayant été impliqués. - Analyser les résultats des séances d'évaluation dans le but d'identifier des correctifs ou des bonifications à apporter dans la gestion du risque de la pandémie ou des autres risques. - Établir le bilan financier de l'opération dans la perspective d'un remboursement dans le cadre d'un programme gouvernemental. - Rédiger un rapport sur le sinistre permettant d'établir le bilan de l'intervention municipale. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Communication en rétablissement</p> <p><i>Information au personnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer le personnel de l'état de la situation en fin de pandémie et des conséquences finales et des consignes à suivre pour le retour à la normale. <p><i>Information à la population et aux médias</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer la population et les médias de l'état de la situation en fin de pandémie et des conséquences finales, des consignes à suivre pour le retour à la normale, des services offerts ainsi que des programmes d'aide disponibles et leurs modalités d'application. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



**Affaires municipales
et Habitation**

Québec 



DESTINATAIRE : Aux gestionnaires de la DGSCSI

EXPÉDITEUR : Jean Bissonnette, SMA – DGSCSI

DATE : Le 17 mars 2020

OJBET : Lignes directrices - protection des personnes jugées nécessaires à la prise de décision et à la gestion des opérations liées à la réponse au COVID-19 à la DGSCSI

Plusieurs secteurs d'activités de la DGSCSI sont jugés nécessaires à la prise de décision et à la gestion des opérations. Il est donc demandé d'assurer la protection des membres de votre équipe jugés nécessaires. De ce fait, je vous invite à prendre connaissance des lignes directrices suivantes et d'en assurer le suivi serré.

Lignes directrices applicables

- Les membres des familles des personnes jugées nécessaires doivent porter une attention particulière au respect des consignes gouvernementales pour éviter la contagion;
- Restreindre l'exposition potentielle de nos employés jugés nécessaires :
 - Isolement volontaire immédiat et télétravail de toute personne jugée nécessaire dont un membre de la famille éprouve des symptômes, le temps d'être testé;
 - Aucune utilisation du transport en commun (son propre véhicule, dans l'impossibilité, coupons de taxi de la direction);
 - Restreindre au maximum les contacts interpersonnels : privilégier les téléconférences et visioconférences et limiter au maximum l'accès aux lieux publics et les fréquentations non essentielles;

... 2

- S'assurer que les mesures d'hygiène et de sécurité soient mises en place et scrupuleusement respectées en ce qui a trait aux lieux de travail de coordination;
- Favoriser les lunchs personnels ou l'achat de plats préemballés;
- Limiter les équipes de travail uniquement au personnel essentiel minimum pour le maintien de la continuité des opérations;
- Rencontres restreintes et présence physique des personnes absolument essentielles – le résiduel en téléconférences;
- Privilégier les conférences téléphoniques;
- Mettre en place des mesures d'hygiène additionnelles.



Ministère
de la Sécurité
publique

Réponse adaptée de la structure de sécurité civile du Québec à la pandémie de COVID-19

Direction des opérations
Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Projet pour discussion
Version du 31 juillet 2020

Note aux lecteurs

Le présent document présente les structures mises en place en sécurité civile pour gérer la 1^{re} vague de la pandémie COVID-19 et celles qui pourraient être déployées pour appuyer les actions gouvernementales lors d'une possible 2^e vague et ce, dans le cadre du système de sécurité civile du Québec. Ce document n'a donc nullement comme objectif de porter un jugement sur les actions qui ont été posées par les ministères et organismes du gouvernement du Québec depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire du 13 mars 2020 et celles qui sont en cours pour adresser les enjeux liés au déconfinement de la population.

Table des matières

NOTE AUX LECTEURS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TABLE DES MATIERES	III
1. MISE EN CONTEXTE	1
2. OBJECTIFS.....	1
3. LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS DE SÉCURITÉ CIVILE	2
3.1. Le Plan national de la sécurité civile du Québec (PNSC).....	2
3.2. Mécanismes de coordination gouvernementale de la sécurité civile	4
3.3. Structures internes au MSP pour supporter le système de sécurité civile	6
3.4. Liaison opérationnelle des centres de coordination gouvernementale	7
4. GESTION DES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ CIVILE LORS DE LA 1 ^{RE} VAGUE DE LA COVID-19 ET CONSTATS	8
4.1. Organisation mise en place au MSP	9
4.1.1. Coordination régionale de la sécurité civile	10
4.1.2. Coordination nationale de la sécurité civile	12
4.2. Particularités liées à l'état d'urgence sanitaire	18
5. PROPOSITION D'UNE STRUCTURE DE COORDINATION ADAPTÉE À LA GESTION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ CIVILE	20
5.1. Redéfinir et délimiter les rôles et les responsabilités des organisations et des intervenants en fonction des principes d'intervention reconnus dans le cadre de la gestion des pandémies	20
5.2. Arrimer davantage la réponse gouvernementale à la pandémie à la structure de québécois de sécurité civile	21
5.3. Confirmer et mettre de l'avant le rôle central du CNCG dans la gestion de l'information opérationnelle du gouvernement	22
5.4. Mise en place d'une cellule de planification stratégique COVID-19	24
5.5. Mise en place d'un cycle de planification adapté à la COVID-19 :	25
5.6. Mise en place d'une Table d'expertise COVID-19	27
5.7. Réitérer les bonnes pratiques de la 1 ^{re} vague des centres opérationnels	28
6. CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA PLANIFICATION DE LA 2 ^E VAGUE DE LA PANDÉMIE	29
7. CONCLUSION.....	30
ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DES MISSIONS PRÉVUES AU PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PNSC).....	31
ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES DE L'OSCQ LA GESTION DE PANDÉMIE	36
ANNEXE 3. STRUCTURE DE COORDINATION GOUVERNEMENTALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE POUR LA PANDÉMIE À COVID-19	40

1. Mise en contexte

Au Québec, pour le moment, la propagation du coronavirus (COVID-19) est sous contrôle, mais les prochaines semaines demeurent critiques. Il y a désormais de la transmission communautaire du virus dans toutes les régions du Québec. Le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour freiner le plus possible la contagion, mais avec la reprise progressive des activités économiques et sociales qui a eu lieu au cours des dernières semaines, une hausse significative du taux de reproduction du virus dans la communauté pourrait exercer à nouveau une pression importante sur la capacité hospitalière et la prestation de services dans les milieux de vie des aînés, notamment par un accroissement du taux d'absentéisme des employés au Québec générant possiblement des bris de services dans les infrastructures et les services essentiels à la population.

Une 2^e vague de pandémie de la COVID-19 pourrait provoquer dans plusieurs régions du Québec et sur une longue période les conséquences suivantes¹ :

- une sollicitation accrue du système de santé en raison de la saturation rapide des services de soins;
- un taux d'absentéisme élevé de l'effectif dans tous les secteurs d'activités;
- des perturbations de la vie sociale et économique;
- une perturbation des services nécessaires au fonctionnement de la société et de l'État touchant entre autres le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation et d'autres fournisseurs de biens et de services essentiels dans les secteurs municipaux ou privés;
- une rupture de services dans les différents milieux de vies des personnes âgées.

2. Objectifs

Bien que certaines structures de sécurité civile sont toujours actives dans la gestion actuelle de la pandémie, afin d'être en mesure d'assurer la cohérence des actions gouvernementales, l'entièreté de la structure de coordination de la sécurité civile au Québec sera mobilisée à nouveau pour gérer les conséquences d'une potentielle 2^e vague de la COVID-19. Pour ce faire, les mécanismes de coordination du système de sécurité civile seront tous mis à contribution afin d'adapter la réponse gouvernementale selon l'ampleur de la situation et de concerter les actions des ressources gouvernementales, privées ou bénévoles qui se joindront à celles des autorités locales ou aux ressources du réseau de la santé, pour gérer efficacement l'accroissement de la propagation communautaire du virus.

De plus, il est important d'intégrer les apprentissages réalisés à la suite des événements survenus lors de la 1^{re} vague de la pandémie, afin de comprendre les événements à venir, mais aussi dans le but de revoir et d'adapter la structure de réponse gouvernementale en sécurité civile mise en place, et ainsi, la rendre plus résiliente et performante. Tel qu'énoncé dans le rapport d'évaluation produit suivant les inondations du printemps 2017² : « L'apprentissage suite aux catastrophes est un outil important pour comprendre les événements, mais aussi pour revoir et mieux aborder la complexité des organisations. Aussi, l'apprentissage peut aider à mettre en place des changements pour rendre les organisations plus

¹ Tiré du Cadre de déploiement du Plan national de sécurité civile pour la coordination de la réponse gouvernementale en situation d'épidémie ou de pandémie, version du 11 mars 2020.

² Extrait (p. 3) du *Rapport d'évaluation du processus d'intervention de la Direction générale de la sécurité civile et sécurité incendie suite aux inondations du printemps 2017*, préparé par l'ENAP, sous la direction de M^{me} Marie-Christine Therrien, Ph.D.

résilientes. Très souvent, les organisations développent des stratégies d'anticipation comme les plans d'urgence ou encore les plans de reprises d'activités pour se préparer aux catastrophes. Cependant, les stratégies d'anticipation peuvent mener à une trop grande confiance, un manque d'adaptation et à immobiliser des ressources inutilement. Les organisations qui tendent vers des qualités de résilience cherchent plutôt à acquérir rapidement l'information, ont la capacité de modifier leurs comportements et leur structure rapidement, communiquent facilement et finalement, sont en mesure de mobiliser largement leurs réseaux d'expertise. »

De ce fait, les objectifs principaux du présent document sont d'intégrer les apprentissages de la 1^{re} vague, de faire état des constats concernant la réponse gouvernementale pendant celle-ci et finalement d'effectuer des recommandations en vue d'une éventuelle seconde vague.

3. Le système québécois de sécurité civile

Le système québécois se distingue des autres modèles de gestion de sécurité civile en Amérique du Nord par la mise en place de mécanismes de coordination et de concertation permanents qui rassemblent et mobilisent des organisations possédant des cultures et des modes de fonctionnement différents. Il se caractérise par la mise en commun des expertises, des responsabilités et des ressources ainsi que par la notion d'échange et de consensus. Différentes structures s'activent à tous les paliers décisionnels afin d'assurer la prise en compte et la recherche de solutions pour tous les enjeux de sécurité civile liés à un sinistre.

Voici un résumé du mécanisme de coordination et des principales entités qui peuvent être mobilisées pour la gestion d'un sinistre selon son ampleur, le tout en adéquation avec le Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec.

3.1. Le Plan national de la sécurité civile du Québec (PNSC)

Selon la Loi sur la sécurité civile (LSC), la ministre de la Sécurité publique doit élaborer, avec la collaboration des dirigeants des autres (MO) concernés, un PNSC qui prévoit:

- un partage des responsabilités entre les MO gouvernementaux en fonction de leurs compétences, et cela, en faisant appel à la notion de «mission»³ ;
- l'organisation des ressources gouvernementales afin de pouvoir réagir plus rapidement à différents types de sinistres ;
- des modes simplifiés de prise de décision.

Le PNSC a été élaboré suite à l'adoption de la LSC en 2001 et entrée en vigueur dans sa forme actuelle après son approbation par l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) le 10 mai 2006. Il vise à concerter les actions des MO du gouvernement du Québec dans les quatre dimensions de la sécurité civile que sont la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Il a aussi comme objectif de soutenir les municipalités et leurs citoyens lors d'une situation d'urgence ou d'un sinistre et de prévenir les sinistres majeurs ou tenter d'en atténuer les conséquences.

Le système de sécurité civile décrit dans le PNSC est unique au Québec puisqu'il prévoit des mécanismes de coordination et de concertation et tente d'éviter le commandement pour résoudre les enjeux soulevés

³ Une description sommaire des missions du PNSC se retrouve à l'annexe 1 du présent document.

par les intervenants lors d'un sinistre. Ces processus opérationnels établis et partagés par l'ensemble des intervenants permettent de réagir plus rapidement à différents types de sinistres ou lors d'une situation d'urgence. Donc, l'efficacité de l'intervention gouvernementale en situation de sinistre repose sur ces mécanismes de concertations éprouvés que sont les Organisations régionales de sécurité civile (ORSC), l'OSCQ et le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ).

La figure suivante représente le système québécois de sécurité civile, ainsi que les différentes structures de coordination déployées lors d'un sinistre majeur. Ces structures et ce mécanisme de coordination et de concertation sont propres au Québec et permettent de faciliter l'arrimage des différentes organisations de sécurité civile dans le respect des rôles et responsabilités lors d'une urgence⁴. Les entités, centres d'opération et de coordination, formant le système de sécurité civile sont décrites dans les sections suivantes du présent document.

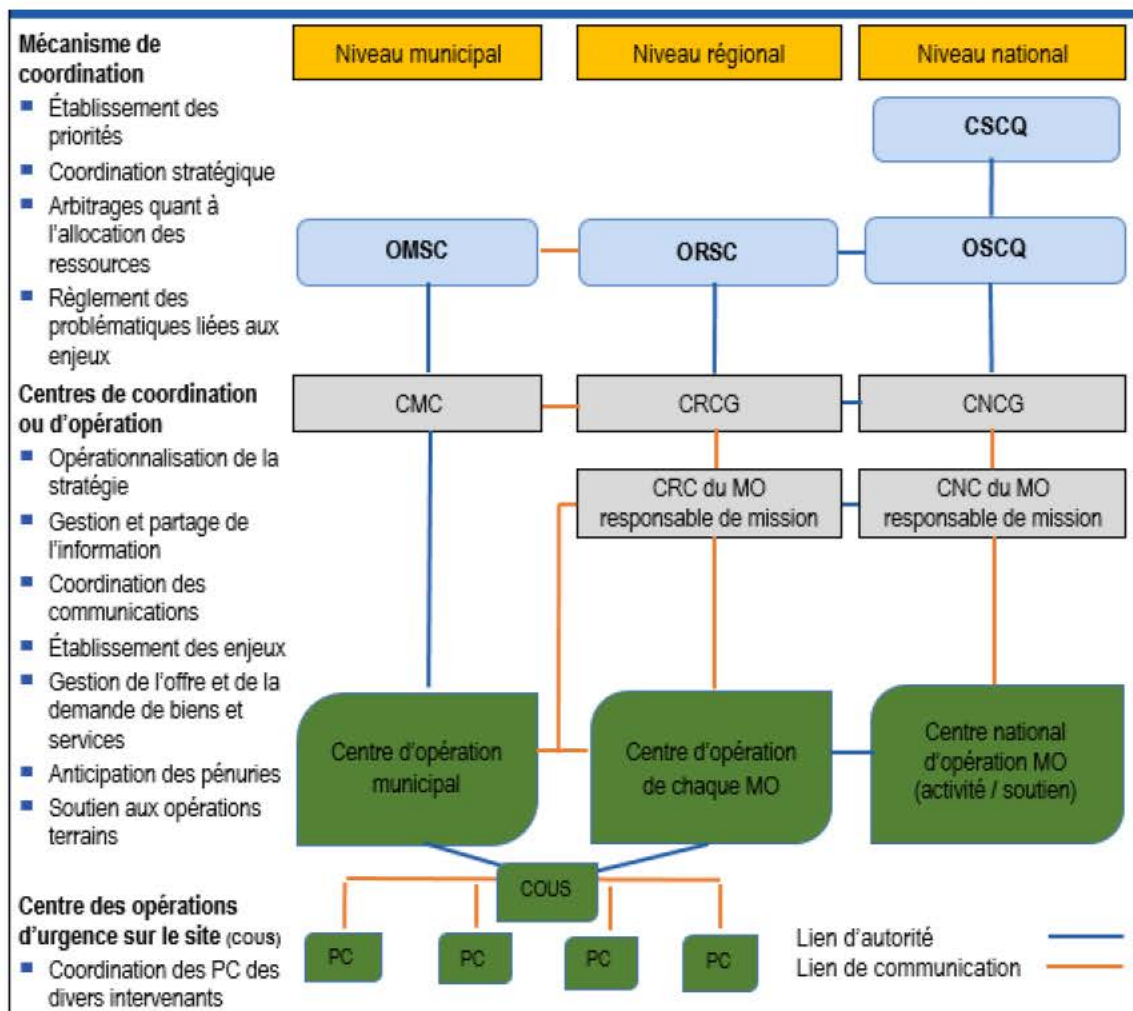


Figure 1 : Système de sécurité civile du Québec selon le PNSC.

⁴ Adapté d'une figure du Plan national de sécurité civile, version de juin 2017.

3.2. Mécanismes de coordination gouvernementale de la sécurité civile

Organisations municipales de sécurité civile (OMSC)

Les municipalités doivent se doter d'un plan de sécurité civile qui contient les mesures à prendre pour faire face à une situation d'urgence ou un sinistre. Ces mesures sont normalement appliquées par les personnes nommées sur l'OMSC qui travaillent par mission afin de maintenir les services essentiels à la population comme le secours et la sécurité des personnes, la sauvegarde des biens, l'hébergement, l'approvisionnement en eau et en vivre ainsi que l'hygiène.

Organisations régionales de sécurité civile (ORSC)

Les ORSC regroupent les représentants régionaux des MO du gouvernement du Québec. Elles sont coordonnées par les directeurs régionaux de la sécurité civile et de la sécurité incendie qui voit à l'engagement des ressources nécessaires des MO pour soutenir les municipalités dans la gestion d'un sinistre. Les actions réalisées par les MO régionaux sont celles prévues dans les missions du PNSC ou au regard de leurs compétences respectives. Le réseau des partenaires des ORSC reçoivent aussi des informations en continu sur les événements pour les aider à anticiper les conséquences d'un sinistre et à répondre adéquatement en fonction de leur mission. Ces renseignements leur sont transmis par le Centre des opérations gouvernementales (COG) en collaboration avec le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) lorsqu'il est en activité.

Néanmoins, il est important de considérer que les MO interviennent selon leurs champs de compétence, sans pour autant remplacer les municipalités. Ces dernières demeurent entièrement, et en tout temps, responsables de la gestion du sinistre sur leur territoire.

Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)

L'OSCQ est la structure gouvernementale responsable de la planification de la sécurité civile à l'échelle nationale et de la coordination des actions menées par chacun des MO du gouvernement du Québec. Elle se consacre à la gestion gouvernementale des risques, à la planification en sécurité civile, ainsi qu'à la réponse aux sinistres, selon les dispositions prévues au PNSC.

L'OSCQ soutient le développement d'une culture de sécurité civile au Québec. Dans cette perspective, et en vue d'accroître la résilience des collectivités aux catastrophes, elle contribue à mobiliser et concerter les différents acteurs du système québécois de sécurité civile et à maintenir la cohérence et la complémentarité des actions menées par ceux-ci. L'OSCQ regroupe les coordonnateurs ministériels en sécurité civile des MO du gouvernement du Québec sollicités par le MSP. Elle met également en œuvre les décisions prises par les autorités gouvernementales relativement à la sécurité civile ou à des enjeux qui lui sont connexes. Le sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est d'office le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile. Il assure la coordination de l'OSCQ ainsi que la liaison entre les 3 structures gouvernementales de coordination de la sécurité civile.

L'organisation des actions du gouvernement du Québec lors d'un sinistre repose sur la réponse à des besoins susceptibles de se manifester dans ces situations. Dans le PNSC, ces besoins sont désignés par la notion de « mission ». Chacune de ces missions est portée par un MO dont les activités habituelles se rapprochent le plus de celles prévues à son mandat ou dont l'expertise lui permet de les prendre en charge. Au besoin, chaque organisation responsable d'une mission peut s'adjoindre d'autres MO. Le PNSC est basé sur une approche de concertation selon laquelle tous les ministères et les organismes qui y participent ont des responsabilités.

Pour chaque mission, un seul responsable est identifié, soit le MO dont les activités habituelles s’approchent le plus de celles prévues à la mission ou dont l’expertise, les ressources ou le réseau lui permettent de les assumer. Un MO pourrait ainsi être responsable de plusieurs missions.

Il est important de noter que, même lorsque le gouvernement du Québec entre en action, les municipalités demeurent toujours responsables d’assurer l’intégrité des personnes et la protection des biens et du milieu sur leur territoire.

Tableau 1: Présentation des missions du PNSC⁵

MISSIONS	MO RESPONSABLES
Activités économiques	MEI
Aide financière	MSP
Bioalimentaire	MAPAQ
Communication	Urgence Québec – MCE
Électricité	HQ
Énergie	MERN
Environnement	MELCC
Évacuation, sécurité et réintégration	SQ
Habitation	SHQ
Santé	MSSS
Services essentiels gouvernementaux	SCT
Soutien aux municipalités	MAMH
Soutien aux services aux personnes sinistrées	MSP
Télécommunication	CSPQ
Transport	MTQ

Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)

Le CSCQ est l’instance où siègent les sous-ministres et les dirigeants des principaux MO interpellés par la gestion des sinistres. De façon générale, le CSCQ oriente et approuve la planification gouvernementale en sécurité civile. En situation de sinistre majeur, et tel que définit au PNSC, il supervise le déploiement des ressources gouvernementales afin d’assurer une continuité des services essentiels pour la population et les institutions névralgiques. Le CSCQ est présidé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif du gouvernement du Québec.

De façon générale, le CSCQ informe et conseille la ministre de la Sécurité publique et le gouvernement du Québec pour des enjeux liés à la sécurité civile. Il oriente les actions des MO en la matière et se prononce sur les mesures pouvant être prises pour améliorer la gestion des risques. Lors de sinistres d’importance, il supervise le déploiement des ressources gouvernementales.

⁵ Le sommaire des missions se retrouve à l’annexe 1.

Les ministères et les organismes représentés d'office au CSCQ sont :

- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- le ministère de la Sécurité publique, y compris la SQ (MSP);
- le ministère des Transports (MTQ);
- le ministère du Conseil exécutif (MCE);
- le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile siège également au CSCQ et assure ainsi le lien entre les orientations données par le CSCQ et la coordination des activités par les MO de l'OSCC.

3.3. Structures internes au MSP pour supporter le système de sécurité civile

La mobilisation de ces structures entraîne du même coup l'activation ou la participation active de certaines entités du MSP pour assurer la cohérence des actions entreprises, la diffusion d'information et pour soutenir les entités dans leur planification.

Centre des opérations gouvernementales (COG)

Ouvert 24/7, le COG permet au gouvernement du Québec d'anticiper les événements pouvant compromettre la sécurité des citoyens grâce à une surveillance continue du territoire. Il informe et alerte les intervenants concernés en cas de besoin et est aussi responsable de la diffusion des alertes en cas d'événements pouvant porter atteinte à la vie des personnes par l'entremise du système Québec en alerte. De plus, le COG assure une veille et une gestion de l'information opérationnelle en continu. Ces activités visent donc la surveillance, la réception d'information, l'alerte, la mobilisation du personnel, le contact avec les centres d'urgence 9-1-1 et la diffusion de bulletin d'information.

Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG)

Les CRCG sont situés dans les bureaux des directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du MSP. Ils ont pour rôle la collecte, l'analyse et l'intégration de renseignements en provenance des municipalités sinistrées ou de toute autre source. Ils gèrent et analysent l'information de nature opérationnelle qu'ils diffusent aux partenaires de l'ORSC, des OMSC concernées et du CNCG. Chaque responsable ou support de mission participant à l'ORSC peut être appelé à y déléguer un agent de liaison qui participe aux activités d'un CRCG et qui assure le lien entre ce centre et le centre d'opération de son organisation.

Les activités qui se déroulent dans les CRCG et en soutien aux municipalités sont encadrés par le Plan régional des opérations (PRO). Ce plan élaboré par le MSP attribue des fonctions au personnel en place et celles-ci viennent avec des tâches à réaliser et des aide-mémoires. Les activités du PRO sont en lien directes avec celles réalisées au niveau national pour permettre un bon arrimage avec le CNCG. Ces plans sont revus de façon périodique en fonction des leçons apprises lors des interventions.

Centre national de coordination gouvernementale (CNCG)

Le CNCG rassemble le personnel de la DGSCSI dans l'espace organisé à cette fin, ainsi que les partenaires impliqués dans la gestion d'un sinistre, au niveau national. La mobilisation des différentes fonctions du CNCG permet d'assurer une circulation optimale de l'information opérationnelle gouvernementale et des enjeux soulevés par les divers intervenants. Cette structure favorise aussi une gestion cohérente et efficace de l'intervention, et ce, afin de soutenir les autres centres d'opération et de coordination impliqués dans la réponse à un événement de sécurité civile. Le CNCG a des liaisons avec tous les MO participants à la gestion d'un sinistre et voit à la production de divers produits écrits (topo, bulletin, rapport, etc.) pour faciliter la prise de décision des autorités ministérielles et gouvernementales.

Les processus opérationnels, ainsi que la description des différentes fonctions déployées dans le CNCG sont décrits dans le Plan national des opérations (PNO). De plus, le PNO encadre le fonctionnement opérationnel de la DGSCSI en intervention, les rôles et les responsabilités des intervenants, ainsi que les activités à mettre en place dans le CNCG. Il permet aussi d'établir une vision commune de la situation et assure la cohérence des actions de la DGSCSI. Cette méthode de fonctionnement génère une image positive auprès des partenaires gouvernementaux membres de l'OSCQ et des ORSC. Par conséquent, le plan assure une meilleure réponse des capacités organisationnelles en soutien aux autorités municipales et régionales.

3.4. Liaison opérationnelle des centres de coordination gouvernementale

Les efforts déployés par les différents centres de coordination gouvernementale du MSP lors d'un sinistre et la liaison opérationnelle entre l'ensemble des structures de la sécurité civile mobilisé sont présentés à la figure suivante :

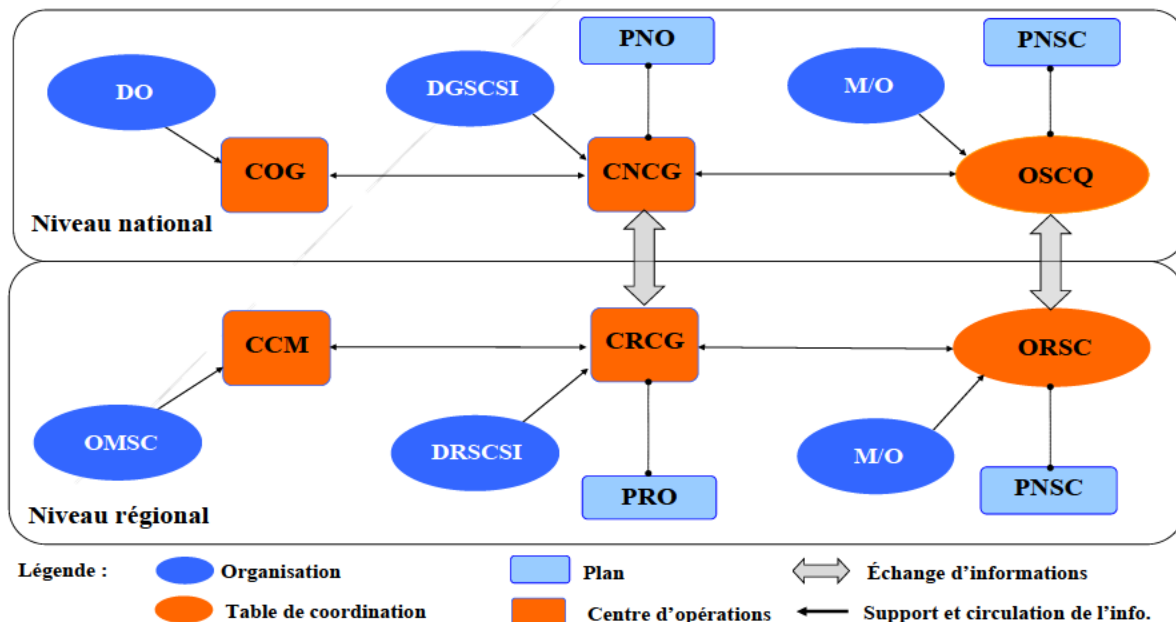


Figure 2 : Structure opérationnelle de la sécurité civile du Québec

4. Gestion des enjeux de la sécurité civile lors de la 1^{re} vague de la COVID-19 et constats

Lors d'une pandémie, la Loi sur la santé publique (LSP) (RLRQ, c. S-2.2) et la LSC (RLRQ, c. S-2.3) regroupent la plupart des dispositions qui facilitent l'apport des services et des biens. D'autres lois prévoient les leviers requis pour préserver la santé et la sécurité de la population.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avec son réseau a la responsabilité de mettre en place les mesures afin de lutter contre la propagation rapide d'une maladie contagieuse et de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise affectée, en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux.

Toutefois, la gestion des conséquences liées à la pandémie en dehors des milieux de vie pour les aînées et du réseau de la santé s'inscrit dans les approches et les principes du système québécois de sécurité civile. Le tout en lien étroit avec les autorités municipales qui sont responsables d'assurer la protection de leurs citoyens et le maintien des services essentiels sur leurs territoires. Dans le cas de cette pandémie, la municipalité doit assurer la coordination de ses ressources internes, par l'entremise de son OMSC, en lien avec la coordination des ressources des organisations extérieures déployées sur son territoire (ministères et organismes provinciaux et fédéraux, etc.). Selon la LSC (RLRQ, c.S-2.3, art.2), l'administration locale est l'autorité responsable de la sécurité civile sur son territoire en tout temps. Elle dirige les opérations d'urgence en prenant les décisions dans les limites de son territoire, le tout en adéquation avec les directives émises par la Direction générale de la santé publique pour contrer la propagation de la COVID-19.

Quant à lui, le gouvernement du Québec peut intervenir pour soutenir les autorités locales, et il le fait, lui aussi, à l'intérieur de la structure de sécurité civile du Québec. Par ailleurs, il est important de mentionner que le Québec a compétence sur son territoire en matière de propriété, de droits civils et pour toute question qui touche la santé publique, la sécurité publique ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs et l'environnement. Pour intervenir sur la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec s'appuie donc en partie, sur les processus reconnus de concertation et de coordination dont l'apport dans ce contexte est décrit en détail dans les sections suivantes.

Le MSSS est passé, le 11 avril 2020, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé du Plan national de la sécurité civile.

Tableau 2: Description des niveaux d'intervention de l'annexe COVID-19 de la mission Santé du PNSC.

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> • Aucune transmission interhumaine • Nombre limité de cas (moins de X) • Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission interhumaine • Nombre de cas en augmentation (X % / jour) • Plus d'une région touchée • Présence d'un certain nombre de décès • Début d'hospitalisations • Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) • Nombre de cas en augmentation (X % / jour) • Nombre de décès de plus de X / jour • Hospitalisations en hausse (nombre à définir) • Consultations en hausse • RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement (à définir)

Au jour de la rédaction de présent document, le Québec était toujours au niveau d'intervention 3.

4.1. Organisation mise en place au niveau de la Sécurité civile mise en place par le gouvernement du Québec

Depuis le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré par le gouvernement du Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises. En raison de la propagation du virus, le Québec a été mis « sur pause » pendant plusieurs semaines. Le Québec est maintenant dans les dernières étapes du déconfinement.

En vertu du PNSC, l'OSCQ est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et tient des rencontres régulièrement pour suivre l'évolution de la COVID-19. Le CSCQ a tenu quelques rencontres au début de la pandémie, mais n'a pas été mobilisé et sollicité par la suite. Le CNCG est mobilisé formellement depuis le 9 mars 2020 et est passé le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4, pour se repositionner en NAM 2 le 26 juin 2020, en fonction des critères présentés au tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: Description des niveaux d'alerte et de mobilisation (NAM)

Niveau d'alerte et mobilisation (NAM)	Critères d'évaluation des événements de sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 1	Événement réel ou appréhendé. Sans conséquence majeure pour la population.	Surveillance et suivi de la situation par le COG et les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.
NAM 2	Événement dont les conséquences sont grandes.	Surveillance et suivi de la situation au COG. Alerte aux membres de l'ORSC et mise en œuvre d'une coordination gouvernementale régionale dans les CRCG. Soutien du CNCG aux activités régionales.
NAM 3	Événement dont les conséquences sont plus graves.	Activation de l'ORSC. Surveillance et suivi du COG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Alerte à l'OSCQ.
NAM 4	Événement d'envergure entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le MSP a mis rapidement en place au CNCG le Plan national des opérations (PNO) afin de gérer les enjeux émergeant en lien avec la COVID-19 à la demande du Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile afin d'encadrer le travail des employés du MSP en réponse à la pandémie. Les activités prévues au PNO ont été adaptées afin à la réponse gouvernementale souhaitée. Dans le contexte de la COVID-19, des mesures pour limiter le risque de propagation de la maladie à coronavirus ont été mises en place lors de l'activation du CNCG, limitant ainsi l'accès aux partenaires. Le CNCG était aussi en lien avec les CRCG qui ont été ouverts dans l'ensemble des Directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie du MSP.

Le COG, en collaboration avec ses partenaires, a poursuivi la surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur le territoire québécois afin d'anticiper les événements potentiellement dangereux pour les citoyens liés à cette pandémie. La nuit et les fins de semaine, il a collaboré à la circulation de l'information entre les directions ministérielles et les différents MO impliqués dans les gestions de l'intervention liée à la COVID-19. De son côté, le CNCG assure la liaison opérationnelle avec les agents de liaison des MO et

consolide les questions/réponses en lien avec la COVID-19. Il profite du soutien des CRCG, notamment pour la liaison avec les municipalités.

4.1.1. Coordination régionale de la sécurité civile

Directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie et Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG)

Dix CRCG ont été mobilisés dès le 9 mars 2020 dans les DRSCSI. Ils étaient en liaison constante avec les municipalités de leur secteur ainsi qu'avec le CNCG. Ceux-ci coordonnent les travaux des ORSC tout en assurant une permanence pour répondre aux questions des municipalités et résoudre les enjeux des divers intervenants locaux. Les différentes mesures mises en place ainsi que les annonces faites ont généré quotidiennement un grand nombre de questions et d'enjeux. De nombreux questionnements en provenance des municipalités ont été soumis aux CRCG.

De plus, les conférences téléphoniques avec les élus régionaux tenues régulièrement avec la collaboration du MAMH, auxquelles participaient les directeurs régionaux de la sécurité civile et de la sécurité incendie, ont également généré un important lot de questions qui a été traité par le biais de la coordination effectuée par le CNCG via les CRCG.

À partir de la fin avril, des rencontres régulières des ORSC ont été tenues suivant une volonté du gouvernement d'être plus présent auprès des municipalités pour leurs besoins de sécurité civile, tout en conservant une posture nationale de gestion de la crise. Des communications ont aussi été adressées aux municipalités afin de leur fournir des orientations pour la gestion de leurs opérations entourant la crue printanière et les feux de forêt en contexte de pandémie de COVID-19.

Dans les secteurs du Nunavik et de la Basse-Côte-Nord, malgré le déploiement des ressources militaires en coordination avec le MSSS, la liaison opérationnelle pour les autres enjeux de sécurité civile était sous la responsabilité du directeur régional du MSP. De ce fait, les directeurs régionaux interpellés effectuent une liaison régionale avec les FAC pour assurer une cohérence de la réponse gouvernementale à la gestion des conséquences de la maladie à la COVID-19.

Dans le cadre de la pandémie, les DRSCSI ont la responsabilité de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur plan de sécurité civile. Également, les DRSCSI recueillent l'information concernant l'état de la situation, les conséquences, les besoins des municipalités et les demandes d'aide, et coordonnent les actions des ministères et organismes régionaux en réponse aux besoins des autorités municipales responsables de la sécurité civile sur les territoires touchés par le sinistre. Pour ce faire, elles mobilisent des conseillers en appui aux centres de coordination municipaux (CCM) et animent le réseau des responsables régionaux des différents partenaires de l'ORSC à des rencontres de coordination. Elles ont procédé également à l'ouverture de leur CRCG depuis les locaux utilisés par les DRSCSI.

Les CRCG ont eu pour rôle la collecte, l'analyse et l'intégration de renseignements en provenance des municipalités sinistrées ou de toute autre source. Ils ont géré l'information de nature opérationnelle et diffusé des rapports aux partenaires de l'ORSC et des OMSC. Ils ont partagé des enjeux avec le CNCG et collaboré à trouver des réponses. En raison des directives de distanciation physique, la liaison avec les partenaires s'est effectuée à distance et il n'y a eu aucune mobilisation physique dans les CRCG, à l'exception des ressources internes du MSP. Pour cette même raison, aucun conseiller régional en

sécurité civile et sécurité incendie n'a été déployé dans les centres municipaux afin de soutenir les actions gouvernementales au niveau municipal en lien avec la gestion de la pandémie. La liaison avec ces centres s'est toutefois effectuée en continu, à distance, avec une panoplie de moyens de télécommunication adaptés.

Au début de l'épisode de propagation communautaire du virus au Québec, les CRCG ont été dédiés, presque exclusivement, à relayer au CNCG les questions des autorités municipales et les réponses du gouvernement du Québec. À l'exception de Montréal et de quelques grandes villes du Québec, les autorités municipales n'ont pas procédé à l'ouverture de leur CCM et par le fait, n'ont pas mis en œuvre le premier niveau de coordination du système de sécurité civile du Québec, soit l'OMSC. Ceci va à l'encontre du principe de la subsidiarité voulant que la responsabilité d'une action publique devrait revenir à l'entité qui a la compétence le plus près du bénéficiaire, malgré les biens faits de l'approche « top down » souhaitée pour le processus décisionnel en temps de pandémie. Les directives de la santé publique provenaient et étaient émises par le Directeur national de santé publique. Toutefois, les directeurs régionaux de santé publique, n'étaient pas directement en lien avec les ORSC. Ils n'ont donc pas été en mesure de fournir, par leur expertise, un apport important à la gestion des conséquences via une concertation régionale pour un soutien aux autorités municipales complet dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Les communications entre la santé publique et les municipalités ce sont plutôt faites à l'extérieur de la structure de sécurité civile (voir recommandation 5.1).

Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC)

Les ORSC, qui regroupent les représentants des MO à l'échelle régionale, ont contribué à limiter certaines conséquences de la pandémie de COVID-19. En effet, dans le cadre de la 1^{re} vague de la pandémie, le mandat principal des ORSC a été de fournir l'information dont les municipalités avaient besoin afin de répondre aux enjeux soulevés par le virus. De plus, les directeurs régionaux de la sécurité civile et de la sécurité incendie qui agissent à titre de coordonnateurs régionaux de la sécurité civile ont mobilisé leurs ORSC pour assurer un lien avec le CNCG et l'OSCQ afin d'être en mesure de coordonner l'action gouvernementale en soutien aux autorités locales. Le constat est cependant que la mobilisation des ORSC a tardé compliquant ainsi le transfert de l'information importante vers les destinataires des niveaux régional et municipal. Ce constat a été soulevé dernièrement par le comité des services d'incendie et de sécurité civile des 10 grandes villes et les membres de l'Association de la sécurité civile du Québec. Ces organisations ont fait part au MSP et au MSSS que l'expérience vécue lors de la 1^{re} vague fait état d'une confusion en matière de structure de communication et de cheminement de l'information. Les mécanismes habituels de coordination avec les ORSC n'ayant pas été activés en début de crise, les municipalités se sont senties dépourvues, ne sachant plus vers quelle instance se tourner pour obtenir des réponses à leurs questions. Plusieurs ont dû interpellé de nombreux ministères à la recherche d'information, obtenant parfois des réponses contradictoires sur certains sujets (voir recommandation 5.2). Ce changement de paradigme a grandement complexifié les interventions et les actions des municipalités en pleine crise puisque les plans municipaux de sécurité civile sont basés sur la structure de sécurité civile avec comme porte d'entrée les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie lors d'un sinistre.

Une fois mobilisés, les ORSC étaient en mesure de répondre directement aux autorités municipales puisque ces dernières sont demeurées responsables de la gestion des conséquences de la pandémie sur leur territoire, ce qu'elles faisaient en adéquation avec les directives de la santé publique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. De plus, l'absence de mobilisation des ORSC au début de la pandémie

a contribué à la mise en place d'autres forums d'information, dont les rencontres des ministres responsables des régions avec les municipalités. Cela vient induire une distorsion dans les canaux de communication préalablement établis au PNSC et ayant prouvés leur efficacité et entraîne une certaine confusion auprès de la clientèle municipale pour la suite des opérations (voir recommandation 5.2). Des enjeux entrent donc au mauvais endroit et peuvent rester sans suivi. En temps normal, les municipalités savent que les Directions régionales du MSP sont la porte d'entrée pour les ressources gouvernementales en sécurité civile.

Les constats de la 1^{re} vague indiquent aussi que les ORSC auraient dû s'inscrire dans un cycle de planification adapté à la gestion de la COVID-19 dès le tout début de la propagation communautaire afin de faire le point sur la situation et d'ainsi identifier les enjeux régionaux. Les réunions des ORSC auraient idéalement précédé celles de l'OSCQ afin de permettre à cette dernière d'avoir en main un bilan provincial de la situation à jour, basé sur les données reçues des régions. Cette façon de faire aurait permis à l'OSCQ, et certainement le CSCQ, de pouvoir prendre en considération en temps réel les enjeux soulevés par les autorités locales et régionales (voir recommandation 5.5).

4.1.2. Coordination nationale de la sécurité civile

Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)

De son côté, le CSCQ a été mobilisé le 2 mars 2020, soit 33 jours après la première rencontre de l'OSCQ. Il s'est réuni à quelques reprises jusqu'au 12 mars pour que ses membres soient informés des conséquences de la pandémie pour la population et le gouvernement du Québec. Le mandat principal qui est habituellement confié aux membres du CSCQ est d'orienter et d'approuver la planification gouvernementale en sécurité civile. Sa mobilisation a donc été de courte durée et son mandat n'a pas été activé pleinement. Bien qu'il est clair que les autorités gouvernementales ont alloués une confiance importante à l'OSCQ afin de répondre aux enjeux de sécurité civile, le rôle conseil important du CSCQ auprès du gouvernement du Québec n'a donc pas été assumé pleinement, ni celui de superviser le déploiement des ressources gouvernementales en fonction de la planification établie par le gouvernement du Québec (voir recommandation 5.2). Cela a contribué au fait que le reste des structures de sécurité civile ont manqué d'information et ont travaillé avec un pas de retard en fonction des décisions prises par le gouvernement.

Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)

Dans le cadre de la 1^{re} vague de la pandémie, l'OSCQ a planifié les mesures de sécurité civile à l'échelle nationale et a coordonné les actions menées par chacun des responsables de mission, selon le PNSC (voir résumé des missions à l'annexe 1) et plus particulièrement en fonction du *Cadre de déploiement du Plan national de sécurité civile pour la coordination de la réponse gouvernementale en situation d'épidémie ou de pandémie* rédigé par l'OSCQ, ci-après nommé cadre de déploiement pandémie.

L'OSCQ est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et d'aborder les enjeux stratégiques liés à la pandémie. Dans l'optique d'actualisation rapide du plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza, le cadre de déploiement pandémie a été rédigé par l'OSCQ pour répondre aux différents enjeux de ce type de sinistre. Dès le début des

événements, l'OSCQ se réunissait régulièrement. Au plus fort de la crise, il y avait une réunion par jour en fonction des problématiques engendrées par la propagation du virus dans la société québécoise. L'OSCQ a assuré également les liens avec les partenaires externes en collaboration avec le CNCG, notamment auprès des ressources du gouvernement du Canada et des états limitrophes du Québec dans le cadre d'ententes avec le Conseil canadien des organismes de gestion des urgences (CCOGU) et avec le Groupe international de gestion des urgences (GIGU). Découlant du cadre de déploiement pandémie, un plan d'action spécifique, qui regroupe les actions et les contributions des MO membres de l'OSCQ, est aussi tenu à jour.

Déoulant des réunions des coordonnateurs ministériels de la sécurité civile, des groupes de travail de l'OSCQ ont été mis en place pour apporter des pistes de solution aux enjeux complexes qui ont émergé tout au long de l'intervention ou qui ont été soulevés à l'OSCQ. Il s'agit de groupes de travail concernant :

- les activités économiques;
- la gestion des matières résiduelles;
- l'hébergement hôtelier;
- le secteur bioalimentaire;
- l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin;
- l'accueil des travailleurs étrangers temporaires;
- les événements publics, extérieurs, culturels et autres.

De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques MO ont lieu afin de résoudre rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.

Toutefois, l'OSCQ a été sous-utilisée dans son rôle de coordination pour assurer une réponse concertée et forte de l'ensemble des actions des MO, afin de soutenir le MSSS et de traiter les enjeux soulevés par la pandémie. Il s'agit de la conséquence directe de la gestion de la pandémie qui s'est faite en bonne partie à l'extérieur de la structure de sécurité civile et dans une optique « top down ». Cela a eu pour effet que l'OSCQ était à la remorque des décisions prises et n'a pu jouer son rôle de façon optimale dans la mobilisation et l'orientation des actions des MO, la gestion des conséquences et le déploiement des ressources gouvernementales (voir recommandations 5.1 et 5.2).

Un autre constat de la gestion de la 1^{re} vague met en évidence les rôles complémentaires des experts en maladies contagieuses et les responsables de la gestion des mesures d'urgence lors d'une pandémie. La prévention de la transmission, la recherche des contacts, la conduite de diagnostics en laboratoire, les protocoles de traitement et la gestion générale des cas nécessitent l'expertise d'épidémiologistes et autres spécialistes de la santé. La mise à profit des compétences particulières des coordonnateurs ministériels de la sécurité civile pour gérer les conséquences de la maladie sur la population, les infrastructures et les services essentiels est cependant indispensable à une gestion de sinistre optimale. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de se reposer sur la structure de la sécurité civile et de ses mécanismes adoptés par le gouvernement du Québec pour gérer adéquatement les conséquences, autres que celles liées à la santé, sur la société québécoise (voir recommandations 5.1 et 5.2).

En effet, l'élément le plus marquant de la gestion actuelle de la pandémie a été le manque d'intégration ou de liaison du gouvernement avec les différentes structures de sécurité civile dans la planification stratégique visant à anticiper ou atténuer les conséquences des directives émises

par la Santé publique. La prise en compte en amont d'une sortie publique de certains enjeux liés aux directives et consignes édictées aurait permis d'obtenir l'adhésion de l'ensemble de la structure de réponse du gouvernement et des autorités locales et une meilleure collaboration et efficience lors de leur mise en place (voir recommandation 5.4).

Enfin, en lien avec la mise en place ad hoc des groupes de travail de l'OSCQ pour résoudre des enjeux complexes soulevés au cours de la 1^{re} vague, il aurait lieu d'établir une « table d'expertise » permanente et intégrée à la structure de la sécurité civile, tout comme la cellule de planification stratégique. Cette façon de faire permettrait d'assurer une uniformité dans le traitement des enjeux et surtout la prise en compte des recommandations effectuées par cette table.

Un autre constat a été effectué par rapport aux groupes de travail mis en place par l'OSCQ. Il s'agit de la disparité du mode de fonctionnement par rapport à la consultation des partenaires gouvernementaux, ainsi que d'une déficience au niveau de la diffusion des résultats des travaux et parfois même des difficultés dans l'obtention d'un consensus entre les intervenants interpellés. Les résultats des travaux des experts gagneraient à être remis au responsable d'une cellule de planification stratégique et diffuser aux membres de l'OSCQ d'une façon formelle et en s'assurant d'avoir l'apport et l'expertise des bons partenaires et mêmes des bonnes ressources au sein des organisations (voir recommandation 5.6).

Mandats et produits de l'OSCQ lors de la 1^{re} vague

Le Secrétariat de l'OSCQ, qui assiste le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile dans la coordination de l'action gouvernementale pour gérer cette pandémie, a contribué à la réalisation des mandats et des produits suivants :

- Assurer la mobilisation des partenaires de l'OSCQ et organiser les rencontres à la demande du Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile.
- Rédiger les comptes rendus des rencontres de l'OSCQ et des groupes de travail le cas échéant;
- Rendre disponibles les documents découlant des réunions, notamment en les déposant dans le système de gestion de l'information et en les faisant suivre au responsable de l'activité *Gestion de l'information* du CNCG;
- Faire le suivi des décisions prises à l'OSCQ ainsi que le suivi des actions et transmettre les enjeux aux Responsables des opérations au CNCG;
- Coordonner la mise en place des comités de travail pour répondre à des questions soulevées lors des réunions de l'OSCQ;
- Effectuer le suivi des demandes faites à l'OSCQ et veiller à obtenir les réponses;
- Transmettre les demandes et les recommandations de l'OSCQ au personnel de l'activité *Gestion de l'information* du CNCG pour assurer un suivi auprès CRCG et des ORSC;
- Consolider les bilans afin de permettre aux membres de l'OSCQ de suivre l'évolution de la situation, d'anticiper les pénuries potentielles et d'établir en conséquence les stratégies et les priorités d'allocation des ressources dans le cadre de la pandémie;
- Fournir le soutien approprié du MSSS en vue d'assurer la continuité des services dans le réseau de la santé et des soins aux particuliers;
- Poursuivre les activités de communication prévues au Cadre de déploiement de l'OSCQ;

- Mettre en œuvre, en tout ou en partie, les plans de continuité des services essentiels;
- Assurer un suivi auprès du gouvernement fédéral de la mise en place de tout programme spécial issu des opérations fédérale;
- Produire un plan d'action spécifique à la COVID-19, qui regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ.

Tableau 4: Mandats et produits du Secrétariat de l'OSCQ dans le contexte de la pandémie.

Mandats	Coordi- nation	Suivi	Soutien	Gestion	Liaison
Planification gouvernementale en sécurité civile <ul style="list-style-type: none"> • Comité de sécurité civile du Québec : orientation et approbation • Organisation de la sécurité civile du Québec : coordination, enjeux stratégiques et suivi des actions • Organisation de la sécurité civile du Québec restreinte : coordination et enjeux spécifiques 		X	X		X
	X	X	X	X	X
	X	X	X	X	X
Plan national de sécurité civile : missions activées (9)	X	X	X		X
Cadre de déploiement du Plan national de sécurité civile pour la coordination de la réponse gouvernementale en situation d'épidémie ou de pandémie : plan d'action des ministères et des organismes	X	X			X
Groupes de travail ad hoc (7) : enjeux complexes + Sous-groupes de travail respectifs		X	X		
Comité FPT des sous-ministres associés		X	X		X
Extranet de l'Organisation de la sécurité civile du Québec				X	
Centre national de coordination gouvernementale : enjeux opérationnels					X

Centre des opérations gouvernementales (COG)

À partir du 27 mars et jusqu'à la fin juin 2020, le COG a produit 14 points d'information sur la COVID-19 mettant l'accent sur le bilan de la situation et des conséquences, les faits saillants de la semaine et les actions prises par le gouvernement du Québec. Ce document était transmis aux sous-ministres, aux coordonnateurs ministériels de la sécurité civile et aux directeurs régionaux du MSP. Le COG assure aussi la prise des appels et le suivi des boîtes courriels opérationnels en dehors des heures d'ouverture du CNCG pour assurer que tous les enjeux ou événements de sécurité civile rapportés puissent être promptement pris en considération.

Centre national de coordination gouvernementale (CNCG)⁶

⁶ En plus des activités directement liées à la COVID-19, le CNCG a aussi vu à la gestion des inondations printanières en tenant compte des normes sanitaires en vigueur puis à celle des feux de forêt, en incluant aussi quelques épisodes de chaleur accablante.

Le CNCG est mobilisé depuis le 9 mars 2020 afin de coordonner l'action gouvernementale dans la réponse à la pandémie de COVID-19 et est présentement en NAM 2. Ses activités actuelles sont comme toujours fondées sur le PNO. Les principales fonctions activées sont : *Gestion de l'information, Liaison avec les partenaires* ainsi que *Planification stratégique* et *Planification opérationnelle et soutien aux Directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie*.

Le CNCG a mis en place des liaisons avec les MO, tant au provincial qu'avec certains partenaires fédéraux concernés par la résolution de la crise, en vue de faire circuler les enjeux et trouver de l'information. Plus d'une quarantaine d'agents de liaison des MO sont disponibles pour effectuer des suivis et répondre à des questions en consultant toutes les entités de leur réseau. Le CNCG effectue un travail de coordination opérationnelle et de planification ainsi que d'anticipation des conséquences et des effets domino engendrés par la COVID-19 tout en alimentant les autorités décisionnelles. Il soutient les MO dans l'application des différentes mesures prises par les gouvernements pour gérer la pandémie de COVID-19 et limiter la propagation du virus.

De nombreux échanges entre le CNCG et Urgence Québec ont permis de transmettre aux directions régionales et aux partenaires les différents communiqués de presse publiés par les ministères et organismes ainsi que les informations de la veille de l'espace public. De plus, à chaque jour pendant plusieurs semaines, le CNCG a transmis à l'ensemble de ses partenaires et aux directions régionales les documents question/réponse développés par les MO de même que le tableau provincial question/réponse produit par le CNCG, compilant l'information relative à l'ensemble des questions qui lui ont été posées et aux réponses qu'il a compilées.

Des conférences opérationnelles fréquentes étaient tenues par le CNCG avec ses directions régionales qui ont activé leurs CRCG afin de partager l'information avec elles et de récupérer les enjeux terrains, pour assurer leur suivi avec les instances décisionnelles au besoin. Pour sa part, le déploiement des différentes fonctions du CNCG selon le PNO dans la cadre de la gestion des conséquences de la COVID-19 permet de centraliser les enjeux régionaux provenant des autorités municipales et des différentes organisations près de la population touchée par la pandémie (organisations bénévoles, entreprises privées et citoyens) et assure leur prise en compte au niveau approprié le cas échéant. Le CNCG assure la circulation de l'information opérationnelle auprès de l'ensemble des partenaires concernées sous différents formats (topo, note, plan d'action, etc.) et maintien une liaison efficace avec les structures opérationnelles des autorités provinciales limitrophes, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral et les différentes organisations œuvrant en soutien à l'opération COVID-19. De ce fait, le CNCG contribue à maintenir à jour un état de la situation des conséquences de la pandémie et participe à établir une planification stratégique pour résoudre les enjeux prioritaires soulevés par les différents partenaires de la sécurité civile.

Le CNCG s'est aussi occupé de la mise en œuvre des ententes de partenariats du MSP avec des partenaires travaillant à la réponse au sinistre en cours, ou du moins à en réduire les impacts, notamment en soutien aux municipalités et au réseau de la santé. Ces ententes concernent notamment la gestion de matériel d'urgence par la Croix-Rouge ou encore le soutien apporté par les bénévoles d'Ambulance Saint-Jean sur le terrain. Des démarches ont été effectuées par les responsables au CNCG pour les liaisons avec les provinces et états limitrophes afin d'assurer la diffusion de l'information et la cohérence des mesures prises, notamment aux points de blocage, afin de permettre le passage de certaines personnes pour des raisons essentielles (ex. approvisionnement, soins de santé, etc.).

Le CNCG a de plus coordonné les 4 demandes d'assistance au gouvernement fédéral pour obtenir de l'aide des Forces armées canadiennes (FAC) et l'assistance des Rangers dans les communautés nordiques afin de maintenir des milieux de vie sécuritaires face à la propagation du virus. Le CNCG a aussi contribué à la coordination du déploiement des ressources militaires dans le secteur de Basse-Côte-Nord, du Nunavik et dans les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) en soutien au MSSS. Pour ce faire, le CNCG a produit quotidiennement, du 1^{er} avril au 26 juin 2020, un topo comprenant les tâches demandées aux FAC, le nombre de militaires déployés et l'état de situation dans les CHSLD où des ressources militaires sont présentes. Des rencontres de coordination se tenaient à 3 niveaux distincts pour ce dossier (stratégique, tactique et opérationnel) avec la participation du MSP sur chacune. Les rencontres tactiques coordonnées par la DO du MSP ont toujours cours, tout comme les rencontres au niveau stratégique. Le CNCG a aussi transmis quotidiennement au ministère du Conseil exécutif pendant une certaine période, des statistiques concernant les effectifs militaires déployés au Québec en lien avec les demandes d'assistance du gouvernement du Québec.

Le personnel du CNCG a de plus effectué le suivi de plus d'une centaine d'offres de produits et de services qui lui sont parvenues, autant de la part de particuliers que de compagnies ou de partenaires gouvernementaux. Ces offres ont été acheminées en priorité aux MSSS puis aux potentiels MO intéressés en fonction de leur nature.

Enfin, les premiers constats obtenus dans le cadre de l'évaluation des activités réalisées par le CNCG au cours de la 1^{re} vague confirment qu'il aurait pu contribuer davantage à la gestion de l'information opérationnelle. En effet, le rôle central du CNCG dans la coordination nationale de la réponse gouvernementale a pris du temps à se mettre en place au début de la pandémie. Advenant une 2^e vague, il est nécessaire de confirmer le rôle central du CNCG pour recueillir les enjeux provenant de l'ensemble des sphères de l'intervention (politique, administrative et opérationnelle) afin que ceux-ci soient colligés, traités, diffusés et soumis au bon niveau hiérarchique de la structure de sécurité civile (voir recommandation 5.3).

Mandats et produits du CNCG

Depuis le 13 mars, le CNCG effectue une production journalière d'un tableau compilant les questions et réponses reçues des directions régionales dans le cadre du soutien qu'elles offrent aux municipalités ainsi que de la part des différents ministères et organismes touchés par les conséquences de la pandémie. Un topo opérationnel sur l'état de la situation et le bilan des conséquences mettant en relief les enjeux, les faits saillants de la semaine ainsi que les actions prises a aussi été produit et diffusé de façon hebdomadaire jusqu'à la fin juin 2020.

Au plus fort de la mobilisation, de la fin mars à la mi-mai 2020, le CNCG a communiqué au coordonnateur gouvernemental en sécurité civile de façon quotidienne, une liste des principaux enjeux actuels et anticipés à la lumière des renseignements qui lui étaient partagés par les partenaires et par les CRCG en fonction de son analyse de la situation.

Mandats spéciaux réalisés par le CNCG

- Document de planification et enjeux appréhendés

Dès février 2020, les responsables de la planification opérationnelle à la Direction des opérations du MSP ont soumis aux autorités un document présentant les enjeux anticipés et une base de planification de la gestion de la possible crise appréhendée par le Québec, au regard de la situation mondiale par rapport à la COVID-19.

- **Actualisation du Plan particulier d'intervention (PPI) pandémie**
Au début de la période de mobilisation, le CNCG a coordonné le travail d'adaptation du Guide pour l'élaboration d'un PPI en cas de pandémie à l'intention des municipalités avec la participation du MAMH, le MSSS et la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), en collaboration avec la Direction de la prévention et de la planification du MSP. Ceci répondait à une forte demande d'outils de la part du milieu municipal.
- **Identification des services essentiels**
Le CNCG a produit et fourni aux autorités concernées une liste des services et des infrastructures identifiées comme essentiels dans le contexte de confinement lié à la pandémie.
- **Enjeux et questionnements envisagés lors du processus de déconfinement**
Le CNCG a identifié différents enjeux susceptibles d'être soulevés et d'alimenter ses travaux au cours de la phase de déconfinement. Un tableau détaillant ces enjeux par thématique a été produit pour les besoins des autorités et aux fins de partage avec les partenaires de l'OSCC.
- **Portrait sur le port du masque et les moyens de distribution dans le monde**
Afin de comparer les diverses mesures adoptées par les grandes villes et les pays encourageant le port du masque ainsi que les moyens mis en œuvre permettant la distribution de masques à la population, le CNCG a mené une démarche de recension des pratiques à l'échelle internationale. Une revue des meilleures pratiques assortie d'un tableau compilant l'ensemble des données a été produite.

4.2. Particularités liées à l'état d'urgence sanitaire

Il existe certaines particularités avec des organisations qui contribuent au PNSC et qui ont été interpellées, surtout dans le cas actuel, avec les défis que représente la pandémie de la COVID-19. En effet, au sein de la mission santé et tout particulièrement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les directeurs de santé publique ont des pouvoirs légaux et d'ordonnance qui leur sont conférés en vertu de la LSP pour atténuer la propagation du virus dans la communauté et éviter les bris de service ajout le réseau de la santé. Dans ce contexte, les directions de santé publique (DSP) ont donc accès à l'information nécessaire, que l'information soit nominale ou confidentielle, afin d'émettre des directives de santé publique.

Les interventions de santé publique sur le territoire québécois, découlant des devoirs et des pouvoirs accordés par la LSP, relèvent des autorités de santé publique du Québec (ministre, directeur national de santé publique, directeur de santé publique). La LSP (RLRQ, chapitre S-2.2) a pour objectif de protéger la santé de la population, tout particulièrement en cas d'une menace réelle d'origine virale comme le coronavirus qui met en danger la population. Dans une telle situation, la LSP accorde aux autorités de santé publique des pouvoirs accrus de surveillance et d'intervention sur l'ensemble du territoire québécois et dans plusieurs champs de compétence (ex. alimentation, restauration, commerces, éducation, etc.). En situation d'intervention pour protéger la santé de la population, la LSP accorde également plusieurs pouvoirs aux directeurs de Santé publique, y compris des pouvoirs d'ordonnance (LSP, chapitre XI). Notamment, en vertu de l'article 100 de la LSP, un directeur de santé publique peut ordonner à toute personne, tout ministère ou organisme de lui communiquer ou de lui donner accès immédiatement à tout

document ou à tout renseignement en sa possession, même s'il s'agit d'un renseignement personnel, d'un document ou d'un renseignement confidentiel. Ainsi, le directeur de santé publique peut, de sa propre initiative, ordonner les actions à mettre en place afin de protéger la santé de la population.

5. Recommandations d'un support accru de la structure de coordination de la sécurité civile adaptée à la gestion de la pandémie de COVID-19

Afin de planifier adéquatement une éventuelle 2^e vague de la COVID-19, un support accru de la structure de la sécurité civile du Québec pourrait se décliner en sept grandes recommandations :

1. Redéfinir et délimiter les rôles et les responsabilités des organisations et des intervenants en fonction des principes d'intervention reconnus dans le cadre de la gestion des pandémies.
2. Arrimer la réponse gouvernementale à la pandémie de COVID-19 à la structure québécoise de sécurité civile.
3. Confirmer le rôle central du CNCG dans la gestion de l'information opérationnelle.
4. Mettre en place une cellule de planification stratégique COVID-19.
5. Mettre en place un cycle de planification adapté à la gestion de la COVID-19.
6. Mettre en place une table d'expertise COVID-19.
7. Réitérer les bonnes pratiques mises en place lors de la 1^{re} vague.

5.1. Redéfinir et délimiter les rôles et les responsabilités des organisations et des intervenants en fonction des principes d'intervention reconnus dans le cadre de la gestion des pandémies

Selon les bonnes pratiques reconnues dans la gestion des pandémies, le gouvernement du Québec est le responsable de la communication et de l'ensemble des efforts de coordination. De plus, le gouvernement doit veiller à ce que la législation, les politiques et les ressources nécessaires soient mises en place pour faciliter les efforts de préparation, de développement des capacités et de riposte anticipée en cas de pandémie et ce, dans tous les secteurs d'activités. Pour sa part, le secteur de la santé, comprenant les services de santé publique et de soins de santé, fournit de l'information épidémiologique, clinique et virologique essentielle, qui sert ensuite à élaborer les mesures visant à réduire la propagation du virus ainsi que la morbidité et les mortalités connexes. Les divers secteurs non sanitaires doivent assurer les opérations et services essentiels pendant une pandémie afin d'atténuer les effets sanitaires, économiques et sociaux pour ainsi atténuer les conséquences dans leur secteur de responsabilité et pour au final, minimiser les conséquences sur la population et les services et infrastructures essentielles.

Dans le *Plan québécois de lutte à la pandémie d'influenza de la mission santé* du MSSS, dont une annexe actualisée a été réalisée en fonction de la pandémie de COVID-19, il est énoncé qu'il existe trois principes d'intervention. Le premier principe concerne les stratégies des répondants aux finalités du réseau de la santé, le deuxième principe décrit l'approche « top-down » du processus décisionnel de la santé et le dernier principe aborde les questions d'efficacité de l'organisation face à la gestion de ce risque majeur.

- Le premier principe d'intervention détermine que face à une pandémie, le réseau de la santé et des services sociaux a pour mission de préserver la vie, la santé et le bien-être des personnes;
- Le deuxième principe d'intervention du MSSS vise à adopter un processus décisionnel « top-down » pour gérer les interventions et les décisions à prendre lors d'une pandémie. Selon le plan du MSSS, dans le contexte d'une pandémie, les décisions doivent se prendre rapidement et se traduire par des gestes concrets auprès des personnes, des familles, des groupes et des communautés. Pour ce faire,

le MSSS doit assumer un leadership et la coordination de l'ensemble des interventions dites « santé » de son réseau;

- Le troisième principe d'intervention se rapporte à la gestion des conséquences de la pandémie sur les personnes, les infrastructures et les services essentiels. Celui-ci doit reposer sur les fondements du PNSC découlant de la LSC et servir d'assise juridique au gouvernement pour mettre en place une série de mesures propres à contenir les conséquences de la pandémie.

La prise en compte du troisième principe est donc reconnue même au niveau du MSSS et le tout devrait être pleinement mis en application pour la suite des opérations liées à la COVID-19. Ainsi, le MSSS sera en mesure d'assumer pleinement son rôle et ses responsabilités par rapport à tout le réseau de la santé afin de freiner les éclosions du virus dans la communauté et de protéger les personnes vulnérables. De son côté, la structure de la sécurité civile, par le biais du CSCQ, de l'OSCQ, des ORSC et des OMSC sera en mesure d'organiser le maintien des services essentiels et d'assurer au mieux le fonctionnement de secteurs névralgiques, dans un contexte de taux d'absentéisme élevé. Cela permettra aussi d'assurer une réponse concertée du gouvernement en basant ces actions sur les enjeux prioritaires provenant de la Santé publique, mais aussi des autorités municipales et régionales qui sont les responsables de la sécurité civile sur leur territoire.

De plus, une gestion efficace de la 2^e vague requiert que les centres de coordination et d'opération des MO soient reconnus par les autorités gouvernementales et que ceux-ci soient mobilisés le plus tôt possible. L'activation de ces centres ainsi que la coordination entre eux peut se faire à géométrie variable, en fonction des besoins et de l'ampleur des conséquences de la COVID-19, mais ils doivent être officiellement intégrés à tous les niveaux de la structure de la sécurité civile décrits dans le présent document pour assurer une gestion de crise optimale.

Finalement, pour atteindre les objectifs visés par cette recommandation, il faut premièrement confirmer et consolider les liens hiérarchiques au sein du MSSS afin que les décisions gouvernementales s'appliquent à l'ensemble des différentes structures du réseau de la santé et pour éviter les disparités dans les décisions régionales voir même locales. Pour ce faire, il faut intégrer les responsables des différents paliers du réseau de la santé aux structures de la sécurité civile et ainsi faciliter l'organisation des actions du réseau du MSSS, mais aussi des actions de l'ensemble du gouvernement du Québec. Cette concertation avec l'ensemble des MO, dont les responsables du système de santé, permettra une collaboration à l'échelle du Québec qui s'actualisera parfois régionalement, mais aussi localement, de même qu'une convergence des efforts pour répondre aux besoins urgents de la population.

5.2. Arrimer davantage la réponse gouvernementale à la pandémie à la structure de québécois de sécurité civile

Le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile assume la coordination de la réponse gouvernementale prévue au PNSC et il constitue le lien direct entre l'OSCQ et le CSCQ. Il est responsable d'alerter les coordonnateurs ministériels en sécurité civile concernés par un événement, de mobiliser l'OSCQ et d'en assumer la coordination lors des réunions. Il doit toujours s'assurer d'avoir un bilan complet de la situation afin d'évaluer son évolution possible et d'établir une stratégie pour atténuer les conséquences sur la population. Pour accomplir cette mission, le coordonnateur gouvernemental de l'OSCQ déploie les ressources nécessaires au CNCG pour faciliter la mise en œuvre de toutes les activités indispensables pour soutenir les actions des partenaires de la sécurité civile et des divers intervenants dans la gestion de la pandémie. Le but de cette démarche est de coordonner les actions de

l'ensemble des intervenants afin de répondre à une situation exceptionnelle de manière optimale et structurée, pour ainsi permettre de limiter les conséquences et de rétablir les conditions acceptables de la société dans les meilleurs délais.

Pour gérer les conséquences de la propagation du virus en fonction des directives de la santé publique et rétablir le dialogue bidirectionnel avec l'ensemble des structures de coordination établies dans le cadre du PNSC, il est recommandé d'assurer une réponse gouvernementale en adéquation avec les structures de sécurité civile existantes au Québec et basée sur la gestion courante des MO lors d'un sinistre, notamment la mobilisation plus efficace des OMSC et celle du CSCQ. Les mécanismes de coordination du système de sécurité civile seront exploités afin d'adapter la réponse selon l'ampleur de la situation et de diriger les actions des ressources gouvernementales, privées ou bénévoles qui se joindront à celles des autorités locales ou des ressources du réseau de la santé pour assurer une gestion efficace de la pandémie. Ces mécanismes de coordination gouvernementaux sont l'ORSC, l'OSCQ et le CSCQ.

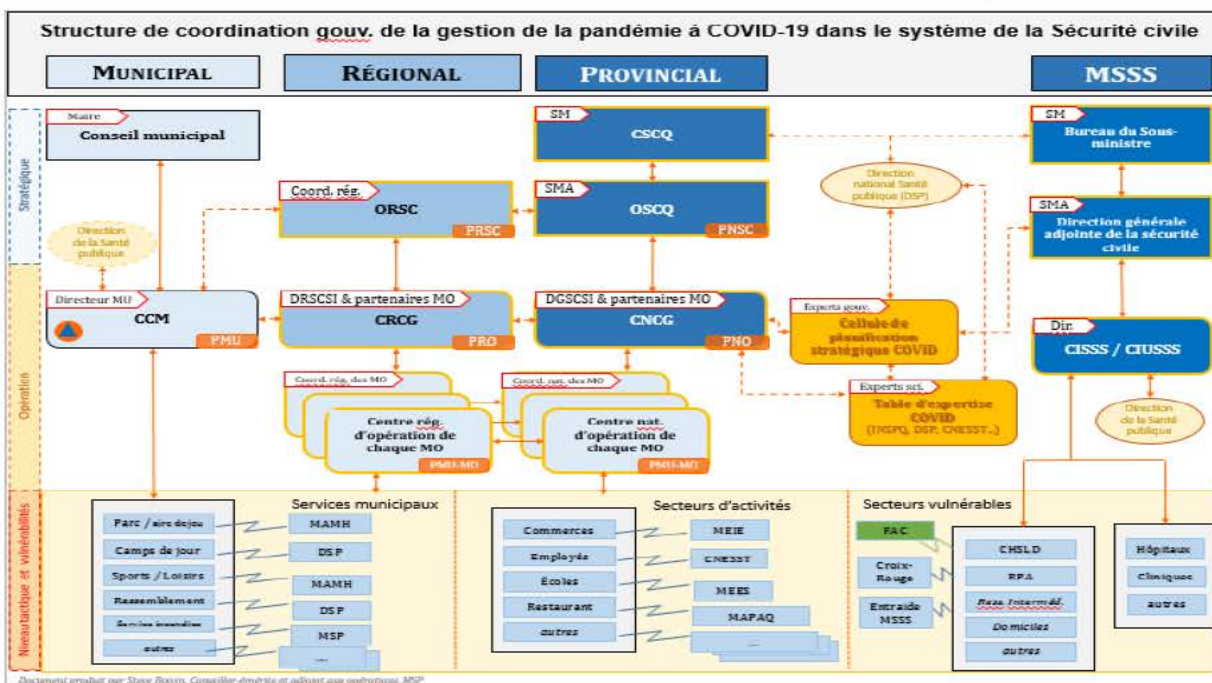


Figure 3 : Structure de la sécurité civile adaptée à la gestion de la 2^e vague de la COVID-19⁷

5.3. Confirmer et mettre de l'avant le rôle central du CNCG dans la gestion de l'information opérationnelle du gouvernement

En plus de l'ajout de ces nouvelles structures pour gérer efficacement cette situation particulière, le CNCG mettra à profit l'ensemble des fonctions déjà déployées depuis le début de la pandémie. La fonction *Gestion de l'information* demeurera activée afin de produire des topos et des bilans de situation pour contribuer à améliorer la connaissance situationnelle des autorités gouvernementales quant aux conséquences du virus au Québec. Cette activité consiste aussi à rassembler toute l'information pertinente à l'événement afin de la traiter et de l'analyser dans le but de la retransmettre au personnel

⁷ La figure 3 se retrouve à l'annexe 3 avec une légende.

affecté aux différentes activités du CNCG et des CRCG ainsi qu'aux partenaires. L'état de la situation sera distribué sous le format d'un topo approuvé par les autorités ministérielles et fera état de l'évolution de la situation, des enjeux soulevés par l'équipe de planification stratégique, ainsi que les actions entreprises par le gouvernement dans la gestion de la pandémie.

De ce fait, le responsable de la *Gestion de l'information* sera en liaison étroite avec l'équipe de la cellule de planification stratégique (voir recommandation 4, section 6.4), mais aussi avec le responsable de la *Liaison avec les partenaires* et les agents de liaison des MO susceptibles de fournir de l'information utile. La fonction *Liaison avec les partenaires*, qui est en lien avec l'ensemble des agents de liaison des partenaires de l'OSCQ en plus d'autres organisations, poursuivra ses activités et contribuera à trouver l'information qui permet d'alimenter les bilans et les topos ainsi qu'à soutenir les partenaires dans leurs démarches.

Un lien constant doit aussi être maintenu avec le personnel dédié aux activités du COG qui s'assure de filtrer l'information relative aux différents événements en cours. Le responsable de cette activité doit aider le responsable du CNCG à posséder, en tout temps, un portrait d'ensemble de la situation afin d'être en mesure, lorsque cela s'avère nécessaire, de faire un état de situation rapidement aux autorités ministérielles. Il est notamment responsable de procéder à l'analyse et au traitement des informations recueillies auprès des différents partenaires et des ORSC mobilisées.

De son côté, la fonction *Soutien à l'OSCQ* poursuivra ses actions en lien avec la coordination gouvernementale dont la prise en charge de l'aspect logistique des réunions de l'OSCQ, de leur convocation jusqu'à la rédaction des comptes rendus. Le personnel attitré à cette activité est également responsable de la réalisation des suivis convenus à l'OSCQ, de la production d'états de situation au sujet de la réponse gouvernementale au sinistre et d'assumer la coordination de sous-comités de l'OSCQ qui peuvent se mettre en place. Il doit aussi soutenir les membres de l'OSCQ sur l'application du PNSC, de ses missions et de ses plans spécifiques et entrer en contact avec eux afin d'assurer un suivi des demandes qui découlent des réunions de l'OSCQ.

Les fonctions *Planification stratégique* ainsi qu'*Expertise* seront de plus grandement mises à contribution afin de réaliser les recommandations 4 et 6 du présent document (sections 6.4 et 6.6) portant sur la mise en place d'une cellule de planification stratégique et d'une table d'expertise.

Par conséquent, le CNCG réalisera plusieurs activités, au regard de son rôle et de ses responsabilités dans la structure de la sécurité civile, afin d'être ainsi en mesure de répondre adéquatement aux besoins gouvernementaux liés à une éventuelle 2^e vague de la COVID-19. Voici une description générale des activités qui seront réalisées dans la structure de réponse adaptée à la situation exceptionnelle vécue par le MSP et exécutées par le CNCG :

- Rendre disponibles les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du CNCG et des CRCG;
- Activer le processus d'alerte et de mobilisation du personnel de la DGSCSI dans le cadre des opérations liées à la pandémie;
- Informer le coordonnateur gouvernemental de l'OSCQ en continu de l'état de la situation, de son évolution probable et des mesures prises par la sécurité civile ainsi que par les partenaires, notamment avec l'information fournie par les ORSC;
- Conseiller le coordonnateur gouvernemental sur les mesures à mettre en place dans le cadre de la gestion de l'événement;

- Assister le coordonnateur gouvernemental de l'OSCQ lors des réunions de coordination de l'OSCQ et du CSCQ;
- Mettre en place un cycle de planification au CNCG s'harmonisant avec celui des CRCG et des partenaires principaux (MSSS, FAC, MAMH et MCE);
- Assurer un suivi des recommandations, des décisions et des avis de l'OSCQ auprès des autres responsables présents ou en liaison avec le CNCG et les CRCG concernés;
- Assurer le contact constant avec les DRSCSI pour être au courant des problématiques évoquées et participer à la recherche de solution;
- Animer des réunions de coordination avec les DRSCSI;
- Produire quotidiennement un tableau « question-réponse » des enjeux qui ont transigé au CNCG avec les réponses officielles des différents agents de liaison des ministères participant à la gestion de la pandémie;
- Contribuer à mettre à jour régulièrement le site Québec.ca avec les informations opérationnelles et les directives ministérielles en lien avec les opérations en cours.

Les équipes du CNCG devraient encore une fois être mobilisées en alternance afin de minimiser les risques d'une contamination croisée et ainsi assurer une relève aux opérations en cours. Les équipes travailleront en alternance sur une base continue. Le soutien de la Direction des ressources humaines du MSP sera nécessaire afin de planifier l'horaire dans le respect des conventions collectives, de voir au respect des consignes sanitaires en vigueur et de permettre au personnel mobilisé de se concentrer sur ces mandats de sécurité civile. Finalement, afin d'assurer une efficacité opérationnelle accrue pour gérer la 2e vague, une formation préalable devra être mise en place pour les partenaires et les agents de liaison qui participeront aux activités du CNCG. De plus, les MO seront sensibilisés davantage, principalement leurs autorités, au travail accompli au CNCG afin qu'eux ceux-ci soient à même d'y désigner la bonne personne et d'organiser la circulation de l'information dans leur organisation, pour que l'agent de liaison puisse être efficace dans l'accomplissement de son mandat.

5.4. Mise en place d'une cellule de planification stratégique COVID-19

Le mandat et le mode de fonctionnement du CNCG seront adaptés en fonction de l'évolution de la situation de la COVID-19 si une 2^e vague survient. De ce fait, il est proposé de constituer une cellule de planification stratégique COVID-19 qui permettra d'effectuer un suivi des enjeux soulevés par les divers partenaires et de recommander un plan d'action en fonction de la priorisation des autorités gouvernementales. Cette équipe interministérielle de planification stratégique sera soutenue par une « table d'expertise scientifique » afin d'être en mesure de baser la réponse gouvernementale sur la science et les meilleures pratiques reconnues actuellement et en constantes évolutions, pour contrer la propagation du virus.

La cellule de planification dédiée au risque que représente la COVID-19 sera responsable de colliger et de clarifier les enjeux soulevés par les différents partenaires de l'OSCQ et des ORSC, en lien avec les autorités municipales. Dans un premier temps, cette équipe interministérielle formulera des recommandations et des réponses aux différentes problématiques émergentes qui ne sont pas déjà établies dans le cadre des missions inscrites au PNSC. En deuxième lieu, l'équipe pourrait proposer des ajustements à certaines actions ou activités en fonction des situations rencontrées dans la gestion gouvernementale de la COVID-19. Elle pourrait aussi analyser les impacts des décisions envisagées par le gouvernement et voir à préparer leurs mises en action avec les partenaires concernés.

En fonction de l'information existante et des recommandations des divers experts ou partenaires consultés, les membres de la cellule de planification anticiperont l'évolution des conséquences du virus au Québec afin de dégager les enjeux émergents et ainsi permettre d'alimenter l'OSCQ et le CSCQ pour formuler une stratégie d'action à moyen et long termes pour le gouvernement du Québec. L'équipe devra mettre en place un cycle de planification journalier (voir section 5.5) et ainsi contribuer à préparer une réponse adéquate avec une longueur d'avance sur les événements anticipés ou causés par la pandémie de COVID-19. Pour ce faire, le responsable de la planification stratégique du CNCG siègera à l'ensemble des réunions de l'OSCQ et effectuera au besoin le lien avec les partenaires non-membres de l'équipe mais ayant des connaissances particulières sur certains aspects qui caractérisent le contexte spécifique à la COVID-19. Ces partenaires peuvent être issus des MO membres de l'OSCQ, mais aussi de toute autre provenance, selon les besoins dictés par la situation. Le responsable de cette équipe interministérielle devra travailler en étroite collaboration avec les autres structures de la sécurité civile qui sont mobilisées, ainsi qu'avec le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile et le directeur des opérations.

Les principaux objectifs de cette cellule de planification seraient les suivants :

- Organiser les cycles de planification en fonction d'un échéancier ou des besoins opérationnels spécifiques à l'état d'urgence sanitaire (voir section 5.5);
- Prendre en note les enjeux ou les actions appropriées à organiser pour résoudre une problématique et s'assurer d'en faire le suivi avec les autorités et le responsable des opérations du CNCG;
- Évaluer la situation et déterminer les enjeux à traiter;
- Établir un plan d'action afin de suivre le traitement des enjeux dans les différents centres d'opération mobilisés;
- Produire, distribuer et présenter des rapports sur la situation comprenant le suivi des indicateurs et avertissements potentiels de la 2^e vague, des considérations liées à la planification, des actions réalisées et des résolutions aux problématiques analysées.

5.5. Mise en place d'un cycle de planification adapté à la COVID-19 ⁸:

Le cycle de planification est un processus itératif et continu en cinq étapes qui permet aux intervenants d'échanger de l'information pour pouvoir prendre des décisions et mettre en place des mesures communes. Il sous-entend le partage d'information, des discussions, une analyse des renseignements recueillis afin de déterminer une stratégie et un plan d'action ainsi qu'un retour sur les actions entreprises pour ajustements au besoin. Le responsable de la *Planification opérationnelle* organise et anime des réunions, puis s'assure qu'une personne au CNCG soit responsable de prendre des notes et qu'un état de situation soit produit à la suite de ces rencontres.

Lors des premières réunions, il est important d'évaluer la situation pour établir les priorités, les objectifs et les stratégies. Les rencontres subséquentes serviront à évaluer les mesures entreprises et l'évolution de la situation pour ajuster la stratégie et le plan d'action en conséquence.

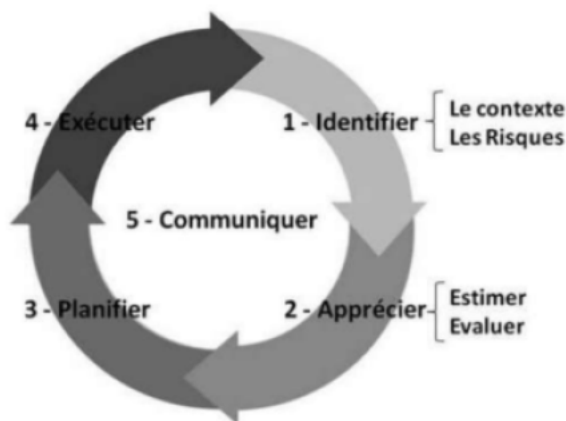
⁸ Il est recommandé au MSSS de mettre en place un cycle semblable pour les enjeux et actions santé afin de s'assurer d'obtenir l'information en provenance de son réseau de façon régulière pour faciliter la planification et le suivi des actions.

Descriptions des étapes du cycle de planification

1. Évaluation de la situation et identification des enjeux liés à la pandémie :
 - Bref résumé de la situation par les intervenants qui présentent les faits saillants et les besoins pour obtenir l'information nécessaire;
 - Discussions permettant de tirer au clair et d'analyser l'information et vérification dans les documents pertinents;
 - Détermination des enjeux et des répercussions possibles;
 - Prise en considération des actions entreprises par les différentes structures organisationnelles actuellement mobilisées (OSCQ, MSSS, Santé Canada, etc.).
2. Apprécier les enjeux et organiser les actions à mettre en place :
 - Déterminer les priorités et les objectifs à atteindre;
 - Organiser les actions à mettre en place;
 - Contribuer au plan stratégique en collaboration avec la CPS;
 - Participer avec la CPS à trouver des réponses aux enjeux soulevés par l'OSCQ, les ORSC et les autorités locales qui ne sont pas traités dans le cadre des missions du PNSC;
3. Planifier la réponse et élaborer un plan d'action :
 - Déterminer une méthode d'action pour réaliser la stratégie et élaborer des priorités d'action pour le CNCG en fonction des enjeux liés à la COVID-19.
 - Décider d'une procédure à suivre pour les prochaines étapes du cycle de planification;
 - Évaluer l'assignation des ressources et les responsabilités (qui fait quoi, où et comment);
 - Effectuer un suivi des nouveaux enjeux soulevés et des risques émergents pour partage avec la CPS.
4. Suivi des actions mises en place et de leur exécution :
 - Consultation des parties prenantes sur l'avancement de la situation, les développements et l'efficacité des mesures prises;
 - Réajustement au plan stratégique si nécessaire et changement au plan opérationnel en conséquence;
 - Faire un suivi des recommandations et adapter au besoin, notamment sur la base des données et renseignements soumis et analysés par la Table d'expertise (voir section 5.6).
5. Mise à jour de l'information :
 - Production, distribution et présentation de rapports sur la situation comprenant les nouveaux indicateurs, les actions réalisées, les problématiques en cours et les besoins;
 - Planification du prochain tour de table avec les parties prenantes pour évaluation.

Le cycle de planification, s'il est mis en œuvre de façon adéquate, permet de recueillir l'avis de chacun et d'identifier les problèmes cruciaux devant être réglés pour atteindre les objectifs fixés par les autorités gouvernementales.

Schéma du cycle de planification adapté à la COVID-19 :



5.6. Mise en place d'une Table d'expertise COVID-19

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19 qui représente une menace réelle et appréhendée à la santé de la population, le réseau de santé publique, par l'entremise de l'Institut national de santé publique (INSPQ), et des directions de santé publique, a la mission de fournir une expertise-conseil pendant un état d'urgence sanitaire et ces enjeux seront traités à l'ORSC ou à l'OSCQ.

Pour la prise en compte de ces enjeux liés à la propagation du virus, une Table d'expertise COVID-19 (TEC) se mettra en place et y seront invités les spécialistes scientifiques qui possèdent l'expertise nécessaire pour analyser et résoudre certaines problématiques particulières découlant de la pandémie. La TEC représente donc une table scientifique et technique qui vise à éclairer et à faciliter la prise de décision opérationnelle des autorités responsables, aux différents niveaux d'intervention et de coordination mobilisés. Elle favorise également la mise en commun efficace des différentes expertises disponibles pendant les opérations. Cette dernière pourrait être coordonnée par les responsables de la CPS et être en lien étroit avec le responsable de la fonction *Expertise* au CNCG afin d'assurer la diffusion des informations et des recommandations à l'ensemble des centres mobilisés.

Les recommandations de la TEC ne représentent ni des décisions réglementaires des organisations gouvernementales concernées, ni des plans d'action opérationnels qui sont de la responsabilité des centres de coordination déployés pour gérer les conséquences de la pandémie. En effet, bien qu'il soit dans l'intérêt collectif que les avis de la TEC soient transmis à tous les centres de coordination dans un souci de transparence et de circulation efficace de l'information, il est important de considérer que les décisions et les plans d'action qui en découlent doivent d'abord être validés sur le plan réglementaire et établis sur le plan opérationnel par les organisations responsables concernées, aux paliers de coordination adaptés à la situation, soit l'OSCQ et le CSCQ.

Le mandat spécifique de la Table d'expertise COVID-19 serait de faire le suivi des enjeux traités par la CPS et par les différents centres d'opération et d'effectuer des recommandations pour résoudre les problématiques nécessitant le recours à différents experts. Les principaux objectifs de la TEC seraient les suivants :

- Coordonner l'ensemble des experts consultés dans le cadre du mandat de la TEC;
- Analyser et apporter des solutions concertées en considérant l'ensemble des enjeux soulevés avec une vision globale et précise des conséquences de l'intervention gouvernementale;

- Assurer la liaison avec les experts des différents paliers de gouvernement participants à la gestion de la pandémie;
- S'assurer de la cohérence des avis gouvernementaux et de leurs priorisations;
- Colliger les informations traitées et assurer la transmission et le partage de celles-ci auprès des membres de la CPS.
- Transmettre les avis et les propositions au coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile, via la CNCG;
- Réaliser des documents sur l'état de situation par des comptes rendus et des topos;
- Informer régulièrement le responsable de la gestion de l'information au CNCG.

La mise en place de cette TEC favorisera les prises de décisions des autorités responsables fondées sur des données probantes et éclairées par des conseils scientifiques. Toutefois, pour contribuer au succès des travaux de la TEC, il est essentiel de sensibiliser les partenaires gouvernementaux à l'importance de désigner le personnel adéquat à la TEC. Les partenaires mobilisés doivent assurer une présence à la TEC à la hauteur des demandes et aussi longtemps que requis. Chaque MO doit voir à désigner au moins une personne expérimentée et ayant le niveau de responsabilité nécessaire pour engager son MO dans les recommandations qui seront soumises au coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile.

5.7. Réitérer les bonnes pratiques mises en place lors de la 1^{re} vague

Les éléments suivants sont considérés comme ayant été positifs dans la gestion de la 1^{re} vague de la COVID-19 et sont ici réitérés afin qu'ils soient mis en application à nouveau si la situation l'exige lors d'une éventuelle 2^e vague.

- Poursuivre la rédaction des différents produits comme le Plan d'action de l'OSCQ, le topo opérationnel COVID-19 du CNCG, ainsi que les points d'information du COG pour s'assurer d'une connaissance situationnelle commune;
- Consolider et diffuser le document question-réponse du CNCG afin d'informer les partenaires et les autorités municipales, par le biais des CRCG, des décisions gouvernementales en fonction de l'évolution de la situation;
- Poursuivre la tenue des réunions régulières de l'OSCQ afin de s'assurer d'avoir une vision et une approche gouvernementale communes face à la situation et de partager l'information la plus à jour, notamment par rapport aux mesures mises de l'avant. Ceci, vient contribuer à la cohérence des actions des intervenants et faciliter la prise de décisions des autorités ministérielles;
- Demander formellement aux autorités ministérielles la nomination des agents de liaison de l'ensemble des intervenants du gouvernement du Québec et du Canada participants à la gestion des conséquences de la pandémie de COVID-19 afin d'officialiser le lien opérationnel avec le CNCG et leur rôle au sein même de leur organisation;
- S'assurer du bon niveau de représentation des coordonnateurs ministériels des MO;
- Maintenir les différentes plateformes mises en place lors de la 1^{re} vague pour diffuser adéquatement l'information à l'ensemble des publics cibles (Services Québec, Urgence Québec, etc.);
- Maintenir le CNCG comme point d'entrée unique pour la gestion de l'information opérationnelle et pour le soutien aux différentes structures de la sécurité civile (ORSC, OSCQ et CSCQ);
- Reproduire la mobilisation de différents centres d'opérations dédiés à la gestion des autres aléas qui pourraient se produire en concomitance de la pandémie (ex. inondations, feux de forêt, etc.).

6. Considérations liées à la planification de la 2^e vague de la pandémie

Certains défis liés à la 1^{re} vague de la COVID-19 seront des défis à résoudre encore une fois lors de la 2^e vague. Plusieurs de ces défis⁹ se retrouvent dans le secteur de la santé, tels que la facilité d'accès aux tests de dépistages, la recherche des contacts, la gestion des éclosions dans les établissements de soins de longue durée, l'approvisionnement en équipements de protection individuelle (EPI) et l'accès aux produits de nettoyage et de désinfection.

Toutefois, certains défis liés à la 2^e vague pourraient être pris en compte par les différents centres d'opérations du système de la sécurité civile au Québec dont les fonctions ont été adaptées à la gestion des conséquences de la propagation de la COVID-19. Parmi les actions à mettre en place, nous pouvons énumérer les plus importantes pour accroître l'efficacité de la réponse gouvernementale :

- Poursuivre la mise à jour du plan de continuité des services essentiels du gouvernement et des secteurs névralgiques permettant le maintien des activités minimum de la société (ex. production et distribution de produits alimentaires);
- Tabler sur la mise en place du PNSC et des actions qui y sont prévues pour la gestion d'un sinistre majeur tel qu'une pandémie, soit l'évaluation des enjeux et des priorités, le maintien d'un bilan provincial des personnes ayant contracté la maladie et d'un autre sur le taux d'absentéisme observé dans les différents réseaux ou secteurs, etc.;
- Concerter les efforts déployés par l'ensemble des structures de la sécurité civile pour contrer les réticences de la population et des entreprises à suivre à nouveau les directives de la santé publique en lien avec l'état d'urgence sanitaire;
- Partager avec les MO les mesures et décisions gouvernementales en amont de leur annonce publique afin de permettre que leur mise en application se fasse de manière plus rapide et efficiente.
- Poursuivre avec une communication accrue et transparente du risque à la population afin que les citoyens adhèrent aux directives de distanciation physique et autres directives de la Santé publique;
- Améliorer la cohérence des restrictions interprovinciales en matière de déplacements pour contenir et limiter la propagation du virus, mais aussi pour maintenir la libre circulation des biens et des services essentiels avec une participation accrue du Secrétariat québécois aux relations canadiennes (SQRC);
- Coordonner efficacement l'approvisionnement et la distribution des équipements de protection pour les employés gouvernementaux, en dehors du réseau de la santé, qui doivent maintenir des services essentiels à la population et à cet effet tabler sur la procédure d'acquisition mise en place par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- Diffuser rapidement les conditions entourant le travail à distance des employés gouvernementaux en cas de reconfinement;
- Gérer adéquatement les sinistres qui pourraient se produire pendant la 2^e vague en exploitant au maximum les structures de coordination déjà en place et présenter dans le présent document;
- Améliorer l'échange d'information opérationnelle pour faciliter la prise de décision des autorités ministérielles en développant au besoin des supports informatiques interopérables.

⁹ Inspiré de l'Annexe M – Directive de planification pour la 2^e vague, Plan d'intervention du gouvernement du Canada – COVID-19 v3.3, p.16, juin 2020.

7. Conclusion

En conclusion, il est très difficile de prévoir l'ampleur des conséquences d'une éventuelle 2^e vague de la pandémie. De ce fait, il est important de poursuivre la préparation et la mobilisation des différents acteurs de la sécurité civile mobilisés depuis le début de l'état d'urgence sanitaire en mars 2020. Pour gérer efficacement les défis à venir, il est souhaité de suivre les recommandations du présent document et de planifier une réponse gouvernementale adaptée à l'ensemble des structures de coordination et de concertation prévu au système de sécurité civile québécois.

Le contexte particulier que représente la pandémie de COVID-19 et les nombreux enjeux qu'elle soulève amènent la nécessité de reconfirmer les fondements du système de sécurité civile québécois et d'en renforcer l'application, en fonction des apprentissages des derniers mois. Il s'avère important de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention et de réponse visant à contrer les effets d'une nouvelle propagation communautaire du virus, tout en profitant au maximum de la structure de sécurité civile et de l'expertise gouvernementale dans la gestion des urgences déjà en place au sein du MSP.

ANNEXE 1 : Résumé des missions prévues au plan national de sécurité civile (PNSC)

Mission Activités économiques

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) est responsable de la mission *Activités économiques*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit être en mesure de :

- dresser un portrait et d'évaluer les impacts économiques sur les entreprises et les travailleurs autonomes sinistrés, la main-d'œuvre et le tissu économique;
- coordonner les actions visant le maintien et la reprise des activités économiques et de l'emploi.

Mission Aide financière

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) est responsable de la mission *Aide financière*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit être en mesure :

- d'évaluer les dommages et les préjudices encourus lors d'un sinistre à partir des informations recueillies auprès des ministères et organismes (MO);
- d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'aide financière destinés à compenser :
 - les dépenses excédentaires engagées par des municipalités et des organismes ayant apporté aide et subsistance;
 - les préjudices subis par des particuliers et des entreprises;
- d'assurer la cohérence et la coordination de la réponse gouvernementale en matière de mise en œuvre de programmes d'aide financière et de soutien;
- d'administrer des programmes d'aide financière;
- de représenter le gouvernement du Québec dans le cadre de la réclamation :
 - à Sécurité publique Canada en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophes (AAFCC);
 - à d'autres MO fédéraux en vertu de leur programme respectif d'aide financière, le cas échéant.

Mission Bioalimentaire

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est responsable de la mission *Bioalimentaire*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit être en mesure :

- de contribuer au maintien de la disponibilité alimentaire;
- d'assurer l'innocuité des denrées disponibles en vue de préserver la santé humaine et animale notamment par l'inspection, par l'évaluation scientifique des risques alimentaires et par des analyses de laboratoire;
- de gérer les urgences sanitaires animales;
- de s'assurer de l'hébergement, des soins, de la santé et du bien-être des animaux (de compagnie, d'élevage et de loisir) évacués;
- de soutenir les entreprises et filières sectorielles du bioalimentaire touchées par les sinistres et de contribuer à la relance de leurs activités afin de limiter les conséquences sur les activités liées :
 - à la production agricole;
 - aux pêches commerciales et à l'aquaculture (eau douce et salée);
 - à la transformation des aliments et des boissons;
 - à la commercialisation des aliments;
 - aux services alimentaires.

Mission Communication

Urgence Québec – MCE est responsable de la mission *Communication*.

À ce titre, en cas de sinistre et à la demande d'une organisation régionale de sécurité civile (ORSC) ou de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ), il doit être en mesure de :

- planifier la communication gouvernementale relative au sinistre en fixant des objectifs et des stratégies de communication et en déterminant des activités de communication qui font consensus parmi les partenaires;
- coordonner les communications des ministères et des organismes (MO) en vue de produire et de rendre disponible une information consolidée portant sur :
 - l'état de la situation;
 - les consignes et les recommandations en vigueur;
 - les programmes disponibles et les services offerts.
- coordonner la présence des autorités politiques sur le site d'un sinistre (sous la responsabilité du MSP);
- réaliser des activités de communication gouvernementale en déployant des moyens de son ressort :
 - médias et prestations publiques (relations de presse et information directe aux sinistrés);
 - production et diffusion de l'information (information dans Internet et dans les médias sociaux, centre d'appels et produits imprimés).

Mission Électricité

Hydro-Québec (HQ) est responsable de la mission *Électricité*.

À ce titre, en cas de sinistre, Hydro-Québec doit être en mesure de :

- rétablir le service d'électricité (vigie, anticipation des besoins et gestion de la situation d'urgence);
- gérer le déploiement de ses génératrices de moyenne et de grande puissance disponibles dans son parc.

Mission Énergie

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) est responsable de la mission *Énergie*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit d'abord être en mesure d'évaluer les impacts sur la disponibilité des ressources énergétiques. Ensuite, il doit s'assurer que les activités d'approvisionnement et de distribution soient réalisées en fonction des priorités établies par l'ORSC ou l'OSCQ. Les ressources énergétiques suivantes sont visées :

- pétrole et produits pétroliers;
- gaz naturel;
- biocombustibles forestiers (sous la responsabilité du MFFP).

Mission Environnement

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est responsable de la mission *Environnement*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit être en mesure de :

- s'assurer que les responsables de réseaux d'aqueduc municipaux ou privés distribuent en tout temps une eau conforme aux normes et qu'un réseau d'aqueduc, une installation de traitement ou un système de distribution de l'eau potable menacé ou endommagé par un sinistre sera protégé, réparé ou reconstruit le plus rapidement possible;
- s'assurer de la gestion des eaux usées et qu'une station d'épuration ou un réseau d'égout menacé ou endommagé par un sinistre sera protégé, réparé ou reconstruit le plus rapidement possible;
- fournir l'expertise, surveiller ou prendre en charge la gestion ou la réalisation des interventions nécessaires pour :

- assurer la réhabilitation de l'environnement contaminé;
- valoriser ou éliminer toute matière résiduelle produite consécutivement à un sinistre.

Mission Évacuation, sécurité et réintégration

La Sûreté du Québec (SQ) est responsable de la mission *Évacuation, sécurité et réintégration*. Cette mission organise les interventions relatives au déplacement massif de personnes, à leur sécurité, à la protection de leurs biens dans les zones sinistrées et à la coordination d'opérations en réintégration progressive et adaptée, pour les personnes évacuées de leur domicile. Elle assure également la sécurité et la circulation prioritaire des travailleurs d'urgence et du matériel d'urgence et voit à la prise en charge des personnes décédées. Elle voit de plus à organiser la recherche et le sauvetage de personnes en détresse.

Mission Habitation

La Société d'habitation du Québec (SHQ) est responsable de la mission *Habitation*.

À ce titre, en cas de sinistre, pour assurer la sécurité des bâtis et de leurs équipements, elle doit être en mesure de coordonner les interventions visant à :

- conseiller les gestionnaires ou les propriétaires d'habitations sur la prévention des dommages, sur les correctifs à apporter ainsi que sur les services et programmes offerts;
- organiser les travaux sur les habitations et effectuer le contrôle de leur qualité.

Mission Santé

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est responsable de la mission *Santé*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit être en mesure :

- de prendre en charge les personnes sinistrées¹⁰ nécessitant des soins préhospitaliers d'urgence;
- d'assurer la réception des personnes sinistrées;
- d'offrir des soins infirmiers aux personnes sinistrées;
- d'assurer l'offre de consultations médicales aux personnes sinistrées;
- d'assurer l'offre de services pharmaceutiques dans la communauté et aux personnes sinistrées;
- de repérer, d'évaluer, d'orienter et de prendre en charge les personnes sinistrées nécessitant des soins et des services sociaux particuliers;
- d'offrir des services psychosociaux aux personnes sinistrées, à leurs proches et à la population indirectement touchée par le sinistre;
- de réaliser les activités de vigie sanitaire et de surveillance;
- de réaliser une enquête de santé publique;
- de s'assurer de la protection de la santé de la population;
- de fournir une expertise-conseil lors d'urgences en santé environnementale et en maladies infectieuses.

Mission Services essentiels gouvernementaux

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) est responsable de la mission *Services essentiels gouvernementaux*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit être en mesure :

- de rédiger un état de situation sur la continuité des services essentiels gouvernementaux;

¹⁰ Dans ce contexte, le terme « personnes sinistrées » désigne les personnes blessées ou malades (exposition chimique, biologique ou radiologique), les personnes qui ont besoin de soins psychosociaux (état de stress post-traumatique), etc.

- de s'assurer que le ministère du Conseil exécutif (MCE) prenne une décision quant à la continuité des services essentiels gouvernementaux, à l'interruption partielle ou totale des services gouvernementaux ou au retour à la normale, et que soient déterminées les modalités exceptionnelles de fonctionnement;
- de coordonner la mobilisation des acteurs concernés à l'échelle gouvernementale afin qu'ils mettent en œuvre leur plan de continuité des services essentiels;
- de rédiger les bilans gouvernementaux;
- de s'assurer que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) coordonne la mobilisation des acteurs concernés à l'échelle gouvernementale afin de procéder au redéploiement des ressources humaines de la fonction publique;
- de s'assurer que le CSPQ donne aux MO l'accès à des ressources matérielles et informationnelles;
- d'offrir aux MO des services-conseils en gestion des ressources humaines.

Mission Soutien aux municipalités

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est responsable de la mission *Soutien aux municipalités*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit être en mesure :

- de porter assistance aux municipalités en matière :
 - de gestion municipale;
 - d'information juridique aux municipalités (sous la responsabilité du MJQ);
 - de planification municipale en aménagement du territoire;
 - d'infrastructures municipales relatives à l'eau.
- de soutenir la sauvegarde des biens patrimoniaux (sous la responsabilité du MCC);
- de soutenir les demandes d'autorisation d'utilisation de zones agricoles à d'autres fins (sous la responsabilité de la CPTAQ).

Mission Soutien aux services aux personnes sinistrées

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) est responsable de la mission *Soutien aux services aux personnes sinistrées*. Cette mission soutient les autorités municipales, responsables de l'hébergement temporaire et des services offerts à leurs citoyens sinistrés. Elle coordonnera la prestation de certains services gouvernementaux essentiels aux personnes évacuées. Elle assure également une concertation de l'offre spontanée de services bénévoles et communautaires, destinée à prêter assistance aux sinistrés. Elle assure une coordination de l'activité de collecte nationale de fonds, destinée aux sinistrés ainsi qu'une concertation des intervenants relativement aux dons matériels.

Mission Télécommunications

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) est responsable de la mission *Télécommunication*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit être en mesure :

- d'assurer la continuité des services de télécommunication (radiocommunications de groupes et télécommunication gouvernementale) et de soutenir les prestataires de services de télécommunications publiques;
- de coordonner l'offre et la demande d'équipement de télécommunication;
- de coordonner la mise en place de mesures en lien avec la sécurité de l'information numérique (sous la responsabilité du MSP) :
 - gestion des incidents de sécurité de l'information;
 - assistance aux partenaires lors d'événements de sécurité de l'information.

Mission Transport

Le ministère des Transports (MTQ) est responsable de la mission *Transport*.

À ce titre, en cas de sinistre, il doit être en mesure de :

- fournir l'information sur l'état des systèmes de transport des personnes et des marchandises;
- fournir les moyens de transport (routier, ferroviaire, aérien, maritime et hors route) pour répondre aux besoins de déplacement des personnes et des marchandises;
- entretenir, remettre en état ou mettre en place les infrastructures nécessaires;
- fournir ses ressources et son expertise.

ANNEXE 2 : Contributions des partenaires de l'OSCC la gestion de pandémie¹¹

MO	Contributions spécifiques pouvant être mises en œuvre
MSSS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre de la mission <i>Santé</i> du PNSC pour les avis de santé publique, les bilans relatifs à la propagation de la maladie et les besoins du réseau de la santé tel qu'ils sont prévus dans le PQLPI-MS (MSSS); ▪ Maintenir des activités du réseau des établissements de la santé et des services sociaux; ▪ Coordonner, mobiliser et assurer le déploiement des ressources humaines et matérielles de manière à réduire la mortalité et la morbidité chez les personnes atteintes; ▪ Déterminer toute situation mettant en danger la santé de la population et mettre en place des mesures nécessaires de protection; ▪ S'assurer de la liaison avec l'Agence de santé publique du Canada et les autres provinces; ▪ Offrir des services psychosociaux aux personnes atteintes, à leurs proches et à la population touchée; ▪ Faire connaître les mesures de prévention et de précaution qui s'appliquent; ▪ Exercer un rôle de premier plan au chapitre des communications publiques.
MAPAQ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documenter, définir et faire connaître au personnel du MAPAQ ainsi qu'aux clientèles du secteur des mesures à prendre pour assurer leur protection et l'innocuité des produits de la chaîne alimentaire; ▪ Mettre en œuvre les différentes opérations prévues par le personnel du MAPAQ et pour le secteur bioalimentaire en s'assurant qu'elles sont toujours arrimées aux états de situation et aux recommandations du MSSS (niveaux du virus, tendance, morbidité, conséquences sur les produits et services alimentaires); ▪ Sensibiliser les entreprises et industries bioalimentaires à la nécessité d'effectuer une analyse de leur vulnérabilité à la pandémie et à se doter de plans d'action de continuité des affaires; ▪ Déterminer les besoins en denrées alimentaires en cas de pénurie; ▪ S'assurer de la liaison avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
MAMH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la mission <i>Soutien aux municipalités</i> du PNSC pour les besoins et préoccupations du monde municipal; ▪ Informer les autorités municipales sur l'exercice des pouvoirs municipaux en cas d'épidémie ou de pandémie et préparer les documents d'information; ▪ Faciliter la mise en œuvre de mécanismes permettant de soutenir le personnel administratif de la municipalité, notamment par des ententes intermunicipales; ▪ Offrir aux autorités municipales une expertise juridique en les informant des conséquences de leurs décisions; ▪ Assurer, si nécessaire, un soutien aux employés municipaux dans la gestion courante de la municipalité et les soutenir dans leurs initiatives de préparation.
MCE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le maintien de tous les processus et les mécanismes nécessaires à la prise de décision du gouvernement.
MCE – Urgence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la mission <i>Communication</i> du PNSC pour les activités d'information publique;

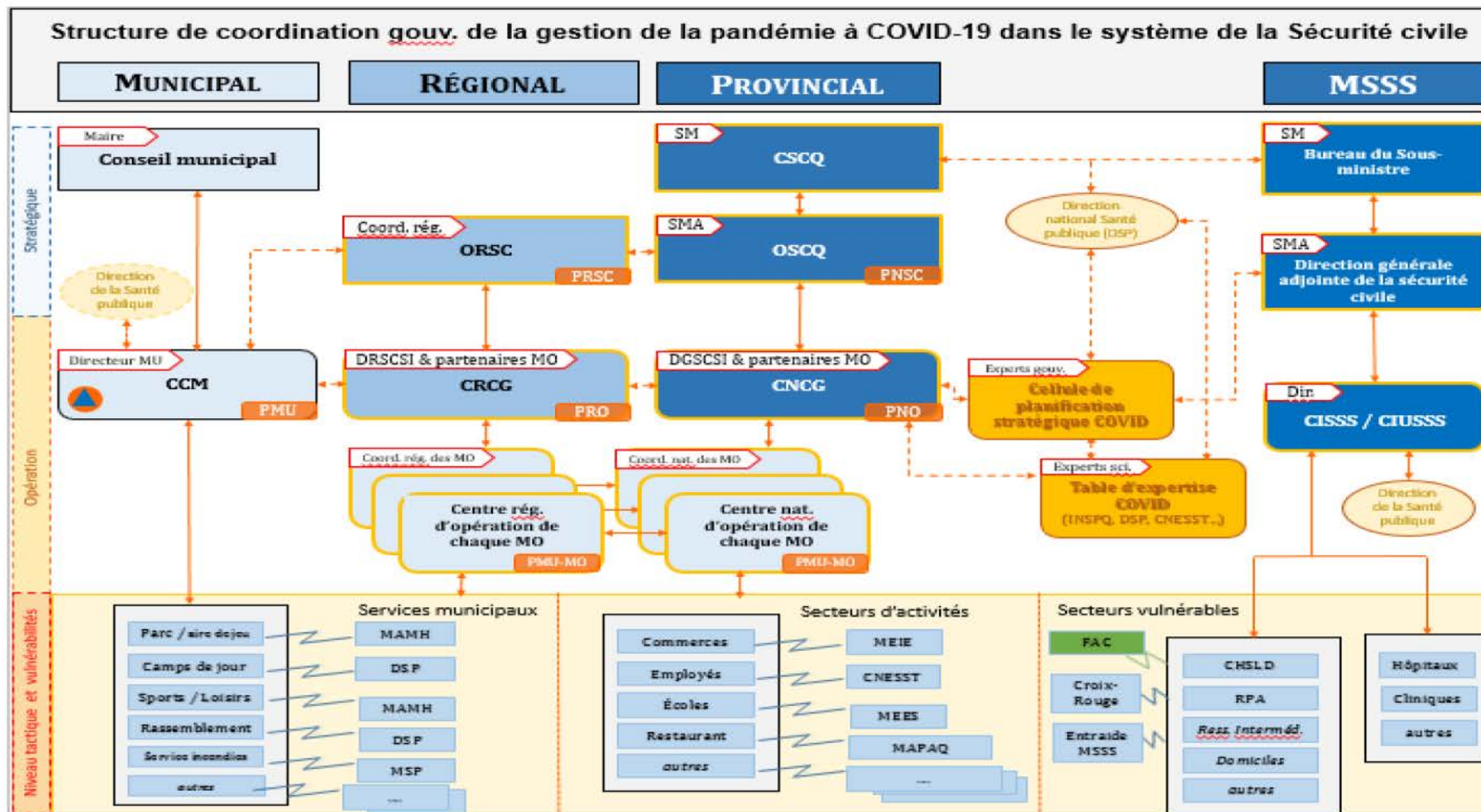
¹¹ Adapté du Cadre de déploiement du Plan national de sécurité civile pour la coordination de la réponse gouvernementale en situation d'épidémie ou de pandémie, version du 11 mars 2020.

MO	Contributions spécifiques pouvant être mises en œuvre
Québec	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire une stratégie gouvernementale de communication en cas d'épidémie ou de pandémie; ▪ Assister les MO dans leur plan de communication respectif; ▪ Sensibiliser les médias et accroître leur compréhension des enjeux et des contraintes prévisibles de l'action gouvernementale; ▪ Préparer la mise en place d'une ligne téléphonique sans frais de renseignements aux citoyens; ▪ Inciter précocement la population à recourir à l'information officielle; ▪ Former des professionnels et du personnel de relève en communication de crise; ▪ Préparer les produits de communication utilisables en cas d'épidémie ou de pandémie; ▪ Coordonner les actions de communication spécifiques; ▪ Produire une veille médias et voir à la consolidation des lignes de presse gouvernementales; ▪ Veiller à la cohérence et à la pertinence des messages en circulation et apporter les corrections requises le cas échéant; ▪ Appliquer les mécanismes de rétroinformation et recueillir des statistiques relatives à la communication gouvernementale.
MEI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la mission <i>Activités économiques</i> du PNSC, pour la situation dans le secteur privé; ▪ Sensibiliser les entreprises aux effets néfastes d'une épidémie ou une pandémie sur les affaires et sur les mesures à valoriser; ▪ Créer divers outils, guides et formations pour aider les entreprises à se préparer à une telle situation; ▪ Établir des liens privilégiés avec les entreprises stratégiques des régions; ▪ Mettre en place et coordonner un soutien aux entreprises afin d'atténuer les impacts d'une épidémie ou une pandémie; ▪ Collecter des informations sur les impacts économiques auprès des entreprises.
MEES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir et mettre en œuvre un plan de continuité des services essentiels pour les activités du MEES; ▪ Outiller et soutenir les organismes scolaires pour l'élaboration de leur plan de continuité des services essentiels; ▪ Mettre en place une veille avec les organisations scolaires pour suivre la situation; ▪ Assurer la liaison avec les organisations scolaires pour l'application des stratégies d'intervention retenues par les autorités gouvernementales; ▪ Mettre en œuvre le plan de maintien des services à la clientèle scolaire par les organismes scolaires (services éducatifs, transport scolaire, etc.).
MTESS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des pistes d'allégements administratifs et opérationnels; ▪ Déterminer les règles de gestion en lien avec le redéploiement des ressources; ▪ Assurer la liaison avec les organismes communautaires ou mandataires pour l'application des stratégies d'intervention retenues par l'OSCQ; ▪ Répondre aux demandes de renseignements.
MF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer, sensibiliser et orienter les services de garde, leurs associations et regroupements sur les travaux à mener en préparation d'une épidémie ou une pandémie, sur les mesures de prévention de la transmission du virus et sur la continuité des services; ▪ Mise en œuvre d'une veille pour suivre l'évolution de la situation et de l'accessibilité des

MO	Contributions spécifiques pouvant être mises en œuvre
	<p>services de garde;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les stratégies d'intervention et les moyens retenus pour le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.
MSP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerter, mobiliser et coordonner les travaux de l'OSCQ et des ORSC; ▪ Coordonner l'action gouvernementale sur la base du PNSC; ▪ S'assurer de la mise en œuvre des structures et des missions du PNSC requises au cours de l'intervention; ▪ Mettre en œuvre les plans opérationnels du MSP, soit le PNO et sa déclinaison régionale, le PRO; ▪ Soutenir les membres de l'OSCQ et des ORSC dans la recherche d'une réponse à des besoins particuliers; ▪ Communiquer aux autorités un bilan périodique de la situation et des mesures prises par l'OSCQ et les ORSC; ▪ Obtenir, le cas échéant, le soutien d'organismes communautaires et de partenaires externes; ▪ S'assurer de la liaison avec Sécurité publique Canada et si requis, d'autres organisations fédérales; ▪ Coordonner les ressources gouvernementales en soutien aux municipalités par le biais des ORSC; ▪ Sensibiliser, en collaboration avec le MAMH, les partenaires municipaux à leurs rôles en préparation face à une 2e vague de la pandémie à la COVID-19 et les assister dans leur préparation; ▪ Déployer le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) pour coordonner les opérations de la sécurité civile de l'ensemble des Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et gérer la circulation des informations opérationnelles en lien avec la pandémie à la COVID-19; ▪ Mobiliser la « Cellule de planification stratégique » et assurer un suivi de ses activités; ▪ Mettre en œuvre le cycle de planification opérationnelle et stratégique sous la responsabilité du CNCG; ▪ Mobiliser la « Table d'expertise COVID-19 » pour adresser les enjeux avec des données probantes et basées sur la science; ▪ Consolider le rôle central de la gestion de l'information opérationnelle du gouvernement du CNCG; ▪ Former les agents de liaison des partenaires qui ont été désignés et qui seront en lien avec le CNCG.
SCT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la mission Services essentiels gouvernementaux du PNSC; ▪ Offrir un service d'accompagnement pour les MO dans la réalisation de leur plan de continuité des services essentiels; ▪ Déterminer les biens et services essentiels au sein du SCT et auprès de la sous-traitance et des fournisseurs; ▪ Préparer et donner les orientations en matière de relations de travail, notamment pour gérer l'absentéisme; ▪ Dresser une liste de l'effectif pouvant être redéployé pour l'ensemble de la fonction publique; ▪ Entretenir et maintenir les liens et les discussions avec les syndicats et les associations d'employés du secteur de la fonction publique et prendre entente, si nécessaire, avec eux; ▪ S'assurer de la mise en place des actions prévues dans les plans de continuité des services

MO	Contributions spécifiques pouvant être mises en œuvre
	essentiels des MO; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux demandes de redéploiement du personnel vers les MO ayant désigné des ressources disponibles; ▪ S'assurer du maintien des services essentiels aux citoyens et faire rapport aux autorités concernées; ▪ Maintenir, dans leur intégrité, les biens et services essentiels; ▪ Diffuser des lignes directrices dans la fonction publique pour les situations particulières avérées ou susceptibles de se présenter en matière de relations de travail ou de santé/sécurité au travail.
CNESST	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager les consignes et recommandations du MSSS aux différentes clientèles.
Sûreté du Québec	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la mission <i>Évacuation, sécurité et réintégration</i> du PNSC, plus particulièrement pour le volet sécurité; ▪ Assurer la sécurité et la circulation prioritaire des travailleurs d'urgence et du matériel d'urgence.

ANNEXE 3. Structure de coordination gouvernementale de la sécurité civile pour la pandémie à COVID-19



Document produit par Steve Bevin, Conseiller-écrivain et adjoint aux opérations, MSP



RÉFLEXION ENTOURANT LES ENJEUX DU COVID-19 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE ET STRATÉGIQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

1. Objectif

Document présentant des enjeux et pistes de réflexions concernant les rôles, les responsabilités et les mesures à prendre.

2. Rôle et responsabilités

2.1 Gouvernement

En cas de pandémie du COVID-19, et comme pour tout autre sinistre, ce sont les autorités qui prendront les décisions stratégiques et majeures. Elles en feront également l'annonce. Le CSCQ supervisera l'action gouvernementale et approuvera les orientations proposées par l'OSCQ. Le CSCQ rendra compte aux autorités politiques de la situation ayant cours sur le territoire et des mesures envisagées dans la gestion des conséquences.

L'OSCQ sera mobilisée afin de coordonner et de prioriser les interventions en lien avec le COVID-19 survenant sur l'ensemble du territoire québécois, de faire les liens appropriés avec les régions par l'intermédiaire des ORSC et d'assurer le suivi des enjeux émergents de façon globale. C'est donc l'OSCQ qui alimentera le CSCQ et les autorités politiques. Elle transmettra également aux ORSC les directives issues de ces instances ou de ses travaux.

L'OSCQ établit également les liaisons avec les partenaires externes, lorsque la situation l'exige. Les liens avec le gouvernement fédéral sont assurés en fonction des mandats respectifs, soit Sécurité publique Canada (SP) pour les enjeux liés à la Sécurité civile et l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) pour les enjeux liés au COVID-19. Ainsi, le MSSS assure les arrimages avec l'ASPC pour les mesures de santé, le MAPAQ avec l'ACIA pour les mesures concernant les secteurs avicole et agricole. Le MSP, au nom de l'OSCQ, assure les liens avec SP pour les autres mesures ou enjeux de sécurité civile.

En cas de pandémie, les ORSC seront mobilisées afin de coordonner les interventions dans leurs régions respectives, de faire les liens appropriés avec l'OSCQ, d'assurer le suivi régional des décisions ou communications des autorités gouvernementales. De ce fait, les ORSC seront responsables d'assurer une liaison opérationnelle et stratégique avec les autorités municipales, tant en préparation, en intervention et qu'en rétablissement de la gestion des conséquences du COVID-19. Elles transmettront, le cas échéant, des consignes ou recommandations du gouvernement auprès des municipalités. Ce soutien aux municipalités sera réalisé par le centre régional de coordination gouvernementale du MSP (CRCG) en étroite collaboration avec les centres régionaux de coordination des M/O concernés. Le Centre national de coordination gouvernemental (CNCG) sera aussi activé afin de voir à la mise en œuvre des plans opérationnels du MSP en soutien aux CRCG, au besoin, et afin d'assurer la liaison avec les partenaires externes (p.ex. EMO) et le gouvernement fédéral (p.ex. SP, armée).

Contribution spécifique des MO

En préparation, tous les partenaires du PNSC ont été appelés à vérifier leur contribution particulière ou exceptionnelle devant le risque de pandémie, notamment :

- MSSS (expertise face au risque sur la santé chez l'humain);
- MAPAQ (Approvisionnement en denrées);
- MAMH (liaison avec le monde municipal);
- MCE (liaison avec les autorités politiques);
- MCE-Urgence-Québec (plan de communication gouvernemental)
- MEI (secteur des activités économiques);
- MEES (liaison avec le réseau de l'éducation);
- MTESS (soutien aux organismes communautaires et mandataires);
- MF (liaison avec les services de garde éducatifs à l'enfance);
- MSP (coordination, planification régionale et assistance financière);
- SCT (maintien des services essentiels gouvernementaux);
- CNESST (orientations dans les milieux de travail);
- SQ (aspects liés à la sécurité).

2.2 Municipalités

Le rôle général des municipalités en cas de pandémie du COVID-19 demeure le même qu'en toute situation d'urgence. Les municipalités devront principalement assurer la sécurité de leurs citoyens selon les modalités prévues en planification. À cet égard, elles mettront en place les mesures de leurs plans de sécurité civile. Elles pourront également être amenées à soutenir l'action des instances gouvernementales. Les municipalités devront également informer, au besoin, leurs citoyens sur les mesures prévues pour les protéger et sur la situation en cours.

Les centres municipaux de coordination et d'opération des mesures d'urgence seront en liaison avec leurs ORSC respectives afin de d'assurer une cohérence des actions et une concertation de l'intervention adaptés à la situation du COVID-19 en lien avec la communication gouvernementale.

3. Enjeux (gouvernement, municipalités, entreprises et citoyens)

3.1 Préparation :

Gouvernement :

- Mettre en place une **équipe d'experts de planification stratégique** (EPS-C19) pour le COVID-19, afin d'être préparé à réagir (coordonnée par le CSCQ ou OSCQ);
- Maintenir le rôle et le leadership du gouvernement et respecter les structures de sécurité civile en place (p.ex : OSCQ, ORSC)
- Convenir des mesures à appliquer pour assurer leur conformité et la cohérence des actions : **Recommandations et précaution sanitaire notamment en intervention (MSSS, CNESST).**
- Établir les critères d'alerte et de mobilisation afin d'établir :
 - o Mise en place de périmètre
 - o Restriction pour les lieux publics (rassemblement)
- Établir un plan de continuité des services essentiels des M/O
 - o Planifier la main d'œuvre pour assurer un service de la ligne 811
 - o Permettre le télétravail pour maintenir les services gouvernementaux
 - o Maintenir les conditions pour les services essentiels

- Déterminer les équipements requis : prise en compte des besoins gouvernementaux (services essentiels), municipaux (premiers répondants), employeur (services essentiels privés) et citoyen) en fonction des recommandations MSSS¹
 - o Fournir l'équipement de protection individuel (EPI): gants, masques, gel antibactérien, sarreau (à qui/quand)
 - o Vérifier l'état des stocks et mise à jour des besoins
 - o Assurer un approvisionnement (achats SCT - CSPQ) et une distribution
- Colliger et anticiper les enjeux municipaux et régionaux (ORSC) pour prise en compte dans les travaux de planification par OSCQ et retour via les ORSC :
 - o Élaborer un plan d'action ou plan particulier pour les municipalités
- Planifier la gestion des périmètres (les municipalités en collaboration)
 - o Panifier la continuité des services de certaines entreprises privées stratégiques (p.ex. : alimentation, pharmacie)
 - o Mesures obligatoires liées à la mise en quarantaine
 - o Planification des lieux d'isolement
 - o Assurer la présence de main d'œuvre nécessaire pour leur respect (Policiers, pompiers, agents de sécurité?).
- Élaborer un plan de communications (pour citoyen, pour les municipalités, pour les entreprises et le gouvernement)
 - o Mise en place rapidement de plan de communications (ex. Quoi faire en cas de pandémie : avec spécificité COVID-19 ajustée)
 - o Mise à jour en continu de l'information et circulation efficiente (Québec/coronavirus, mesures d'hygiène de base)

Municipal :

- Collaborer pour la gestion des périmètres
- Contribuer à la diffusion des communications et des recommandations gouvernementales
- Soulever les besoins d'équipements pour les employés municipaux et les premiers répondants
- Planification de contingence en vue d'assurer le maintien des services essentiels à la population (p.ex. eau potable, eaux usées, pompiers, policiers)
- Collaborer avec les ORSC au besoin pour déterminer des lieux de quarantaine potentiels ou encore des commerces jugés essentiels à la survie de leur communauté si on juge le tout nécessaire.
- Donner leur capacité de prise en charge de certains enjeux (ex. distribution de matériel)
- Mettre en œuvre le plan d'action ou plan particulier pour les municipalités

Employeur :

- Appliquer les recommandations gouvernementales (MSSS, CNESST, MSP, MF, MEI autres besoins) (p. ex. fermeture, ports d'équipement, etc.)
- S'assurer de l'application des recommandations gouvernementales auprès de ses employés et de sa clientèle (pas de foule : x clients à la fois, etc.)

¹ Pourrait se réaliser via la gestion de l'offre et de la demande prévu au plans opérationnels du MSP en collaboration avec CSPQ et MTESS provenant de l'ORSC et de l'OSCQ

Citoyen :

- Prise en compte des recommandations des moyens de protection
- Prise d'information fréquente sur les règles en vigueur

3.2 Intervention :

Gouvernement :

- Maintenir le rôle et le leadership du gouvernement
- Mise en œuvre de la planification stratégique d'experts (EPS-C19)
- Mise en œuvre d'un plan de continuité des services essentiels des M/O
- Mettre en œuvre la gestion des périmètres (collaboration avec les municipalités) en fonction de la Loi sur la mise en quarantaine (voir confinement dans déclaration d'urgence nationale et pouvoirs afférents)
- Gestion des cadavres et identifier des sites d'enfouissement si particularité dans la gestion des dépouilles (Coroner, MSSS, MELCC, etc.)
- Prise en compte des enjeux émergents, notamment du milieu municipal et les traiter via les ORSC ou les colliger au besoin pour prise en compte à l'OSCQ
- Réévaluer les mesures à appliquer en fonction des résultats opérationnels et de l'avancement des données sur le COVID-19 (
- Assurer la liaison avec les provinces et états limitrophes pour partage des bonnes pratiques et des enjeux communs (MSP, MSSS)

Municipal :

- Assurer le maintien des services essentiels à la population (p.ex. eau potable, eaux usées, pompiers, policiers)
- Collaborer pour la gestion des périmètres
- Contribuer à la diffusion des communications et des recommandations gouvernementales
- Mise en œuvre des actions prioritaires pour gérer les conséquences avec les premiers répondants
- Appliquer les recommandations gouvernementales, notamment du MSSS et CNEST
- S'assurer de l'application des recommandations gouvernementales au niveau municipal

Employeur :

- Appliquer les recommandations gouvernementales, notamment du MSSS, CNEST, MF et autres M/O) et s'assurer qu'elles sont appliquées dans le milieu de travail

Citoyen :

- Respecter les recommandations gouvernementales pour éviter la propagation du virus COVID-19
- Respect des consignes en vigueur et des périmètres en place
- Prise d'information fréquente sur les règles en vigueur

4. Remarques additionnelles et pistes de réflexion

- Prendre en compte la gestion des autres aléas dans la planification opérationnelle liée au COVID-19 (ex. inondations) et prioriser l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières.
- Réviser en temps réel les enjeux en fonction de l'évolution de la connaissance de la situation (ex. données scientifiques sur COVID-19).
- Confinement : qui est responsable du respect du confinement (Peux être prévu dans DEUL local ou national a qui les pouvoirs sont octroyés).
- Prévoir les modalités entourant la mise en place de la déclaration de l'état d'urgence local ou national en considérant le confinement et l'attribution des pouvoirs aux bons représentants dans une déclaration).
- Évaluer les actions à réaliser en cas d'application de la loi des mesures d'urgence (SP).
- Appliquer le principe de précaution pour la sécurité des personnes :
 - o ne pas attendre les connaissances scientifiques pour appliquer des principes de précaution agressifs.

5. Moyen exceptionnel pour gérer les conséquences de la pandémie

Selon l'article 88 de la LSC, le gouvernement peut déclarer l'état d'urgence national, dans tout ou partie du territoire québécois, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, ou un autre événement qui perturbe le fonctionnement de la communauté au point de compromettre la sécurité des personnes exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'il estime ne pas pouvoir se réaliser adéquatement dans le cadre des règles de fonctionnement habituelles des autorités responsables de la sécurité civile ou des ministères et organismes gouvernementaux concernés ou dans le cadre du plan national de sécurité civile.

En fonction des recommandations de l'OMS, il faut, dès maintenant, être proactif dans nos actions de préparation afin d'éviter la propagation des grappes de contaminations.

JEAN BISSONNETTE - Transférer : Coronavirus

De : BRIGITTE PELLETIER
À : JEAN BISSONNETTE
Date : 2020-02-03 12:03
Objet : Transférer : Coronavirus
CC : NANCY GLEETON; NATHALIE HUARD; VERONYCK FONTAINE
Pièces jointes : Coronavirus

Bonjour Jean,

Le MCE nous demande de faire une présentation ce jeudi sur le Coronavirus. Voir la demande dans le présent courriel.

Mme Pelletier te demande d'y préparer une présentation PowerPoint pour ce mercredi (mettre Véronyck en c.c.).

Je te remercie à l'avance et bonne journée.

Nathalie Rhéaume | Adjointe de la sous-ministre

BRIGITTE PELLETIER, SOUS-MINISTRE

Ministère de la Sécurité publique

2525, boulevard Laurier, 5e étage

Tour des Laurentides

Québec (Québec) G1V 2L2

☎ [418 646-6777](tel:418-646-6777), poste [REDACTED]

brigitte.pelletier@msp.gouv.qc.ca

De : NATHALIE RHEAUME
À : JEAN BISSONNETTE
Date : 2020-06-26 14:05
Objet : Rép. : Transférer : Point d'information COVID-19

Je comprends que je fais le même envoi que les vendredis derniers ?

Nathalie Rhéaume | Adjointe de la sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec) G1V 2L2

☎ 418 646-6777, poste [REDACTED]
nathalie.rheaume@msp.gouv.qc.ca

>>> JEAN BISSONNETTE 2020-06-26 13:49 >>>

STP. Comme indiqué dans ce dernier topo nous en aurons plus les prochains vendredis ..sauf si nouvelle vague.

Merci

Jean

Jean Bissonnette

Sous-ministre associé de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile
Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides
2525, boul. Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-6777
poste [REDACTED]
Télécopieur : [REDACTED]

jean.bissonnette@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous est transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.
Merci!

>>> COG 26/Juin/2020 12:37 >>>

Bonjour,

Ce point d'information a pour but de faire état de la situation entourant la COVID-19, ses conséquences ainsi que les initiatives en cours au Québec.

Prenez note qu'il s'agit du dernier point d'information en lien avec la pandémie de COVID-19. En fonction de l'évolution de la situation, d'autres points d'information pourront être produits au besoin.

Sincères salutations,

Centre des opérations gouvernementales
Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Ministère de la Sécurité publique

2525, boulevard Laurier, 6e étage B
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-3256
Téléphone sans frais : 1-866-776-8345
Télécopieur : 418 528-1664
cog@misp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca

ENVOI PAR COURRIEL

DESTINATAIRE : Sous-ministres et dirigeants d'organismes

EXPÉDITEUR : M. Éric Ducharme
Secrétaire

DATE : Le 19 mars 2020

OBJET : **COVID-19 – télétravail et mise en place d'outils collaboratifs et numériques tels Office 365**

La pandémie de COVID-19 amène nos organisations à revoir plusieurs habitudes et processus de travail. L'adoption du télétravail prônée afin de limiter le plus possible la propagation du virus engendre une surutilisation du Réseau intégré de télécommunications multimédias (RITM) du gouvernement du Québec, lequel est requis en priorité pour les intervenants du réseau de la Santé et des services sociaux et ceux de la sécurité publique.

Dans ce contexte, et avec pour objectif de libérer au maximum la bande passante du RITM pour les services prioritaires, l'intégration d'une série d'outils collaboratifs et numériques, tels Office 365 de Microsoft, constitue une solution à privilégier.

Outils de télétravail et réseau de télécommunication

Dans un premier temps, le déploiement de la plateforme collaborative Teams d'Office 365 est visé. Cette plateforme permet entre autres, de participer à des réunions, de passer des appels et de collaborer à distance au sein d'un même espace de travail sans intervenir sur le RITM. Cela permettra donc de libérer celui-ci pour les utilisations prioritaires.

De plus, afin d'assurer une utilisation sécuritaire et efficiente d'Office 365 par nos employés, des mesures doivent être prises pour que les fonctionnalités de sécurité offertes par ces outils soient correctement déployées.

En ce sens, plusieurs organisations ont interpellé dans les derniers jours le fournisseur du produit Microsoft et certains prestataires de services habilités à déployer ces outils afin de les accompagner rapidement dans leur déploiement.

...2

Ainsi, dans le but d'appuyer les organismes publics, et afin de prioriser les expertises techniques spécialisées de Microsoft ainsi que des prestataires de services selon les priorités gouvernementales, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) prend en charge une orchestration centralisée des interventions à exécuter auprès des organismes et offrira son soutien pour l'implantation de certaines fonctionnalités d'Office 365.

La contribution du CSPQ permet d'assurer une mise en place efficace, sécuritaire et orchestrée de ces outils à l'échelle gouvernementale.

Différents modes d'accompagnement seront disponibles et les volets de la sécurité, de l'architecture technologique, des aspects contractuels, de la gestion du changement et du soutien aux utilisateurs seront couverts.

Évaluation des besoins

Un questionnaire sera transmis à votre équipe en technologies de l'information pour évaluer les besoins de votre organisme et identifier les interventions nécessaires. Selon cette évaluation, le CSPQ, en collaboration avec le secrétariat du Conseil du trésor, sera en mesure de déployer le service en fonction des besoins prioritaires.

La dirigeante principale de l'information communiquera les précisions nécessaires aux dirigeants de l'information incessamment.

Soyez assurés que nous travaillons à vous soutenir au mieux dans l'accomplissement de votre mission dans le contexte particulier que nous connaissons tout en assurant la sécurité de nos citoyens et de leurs informations.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire,

A black rectangular redaction box covering the signature of the sender.

Éric Ducharme



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour assurer la prévention et la préparation au risque de propagation de la COVID-19. L'Organisation de la Sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4) :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 1	Événement réel ou appréhendé. Sans conséquence majeure pour la population.	Surveillance et suivi de la situation par le COG et les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.
NAM 2	Événement dont les conséquences sont grandes.	Surveillance et suivi de la situation au COG. Alerte aux membres de l'ORSC et mise en œuvre d'une coordination gouvernementale régionale dans le CRCG. Soutien du CNCG aux activités régionales.
NAM 3	Événement dont les conséquences sont plus graves.	Activation de l'ORSC. Surveillance et suivi du COG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Alerte à l'OSCQ.
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	1629	4043	+540 000
Décès	8	39	+25 000

Mise à jour : 27 mars 2020 à 9h

Faits saillants

- Annonce de la mise en œuvre de mesures d'appui aux entreprises québécoises, dont un programme totalisant 2,5 milliards de dollars pour soutenir celles touchées par les répercussions de la COVID-19;
- Annonce d'un Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 pour soutenir financièrement les travailleurs qui ne sont pas admissibles à un programme de remplacement du revenu et qui sont visés par une mesure de confinement;
- Isolement obligatoire pour toutes les personnes qui reviennent de l'étranger;
- Désignation de centres hospitaliers pour traiter les personnes atteintes de la COVID-19;
- 40 cliniques dédiées au dépistage de la COVID-19 sont ouvertes au Québec;
- Interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;
- Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 1^{er} mai 2020;
- Fermeture des endroits publics et lieux de rassemblement jusqu'au 30 mars, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publique;
- Fermeture de toutes les entreprises jugées non essentielles à compter du 24 mars minuit, jusqu'au 13 avril;
- Interdiction des visites non essentielles dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial pour les aînés et les adultes vulnérables ainsi que dans les résidences privées pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois;
- Interdiction aux habitants des résidences pour aînés de sortir sans supervision;
- La liste des services essentiels est disponible sur le site Québec.ca, cette dernière peut être modifiée selon la procédure mise en place;
- Plusieurs entreprises veulent modifier leur production afin de répondre à la crise, le MEI coordonnera cet effort en collaboration avec le MSSS. Ces dernières peuvent être soumises à l'adresse jecontribue@economie.gouv.qc.ca.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile. Sa dernière rencontre s'est tenue le 16 mars 2020.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19.

 cog@mssp.gouv.qc.ca  418 528-1666 | 1 866 650-1666

OSCQ

- 19 rencontres tenues
- Élaboration et mise à jour du Plan d'action Covid-19 – Ministères des organismes membres de l'OSCQ
- Missions activées selon le PNSC :
 - Mission Activités économiques (MEI)
 - Mission Bioalimentaire (MAPAQ)
 - Mission Communication (MCE - Urgence-Québec)
 - Mission Santé (MSSS)
 - Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT)
 - Mission Soutien aux municipalités (MAMH)
 - Mission Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
 - Mission Télécommunication (CSPQ)
 - Mission Environnement (MELCC)
 - Mission Transport (MTQ)

Sources d'informations officielles

Pour toutes informations concernant les mesures prises par le gouvernement sur le COVID19, **les sources d'informations officielles sont :**

- quebec.ca/coronavirus
- Communiqué de presse
- Guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/>
- La trousse d'information générale Coronavirus (COVID-19)
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour assurer la prévention et la préparation au risque de propagation de la COVID-19. L'Organisation de la Sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Également, toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile respectives.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	5518	11 283	+1 041 000
Décès	36	138	+55 000

Mise à jour : 3 avril 2020 à 10 h

Faits saillants

- Restriction de l'accès à 12 régions et territoires sociosanitaires considérés plus vulnérables à l'aide de contrôles routiers. Seuls les déplacements jugés essentiels seront autorisés;
- Utilisation accrue des dispositions légales pour faire respecter les directives par les services de police;
- Mise en place d'une mesure visant à contrôler les accès aux infrastructures aéroportuaires des territoires assujettis aux restrictions de déplacements non essentiels;
- Démarches intensives du gouvernement auprès d'entreprises, afin d'assurer un approvisionnement en équipements de protection médicale en nombre suffisant pour le personnel du réseau de la santé;
- Demande de soutien du gouvernement du Québec aux Forces armées canadiennes afin d'obtenir l'appui des Rangers au Nunavik;
- Fermeture des commerces le dimanche durant tout le mois d'avril, à l'exception des stations-service, des dépanneurs, des pharmacies et des commandes à emporter et livraisons des restaurants;
- Investissement de 287 millions de dollars visant la bonification de la rémunération du personnel soignant;
- Isolement obligatoire pour toutes les personnes qui reviennent de l'étranger;
- Fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publique;
- Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 1er mai 2020;
- Les services de garde d'urgence demeurent ouverts et gratuits jusqu'au 1er mai;
- Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre, à l'exception des hôtels et des terrains de camping faisant l'accueil des « snowbirds »;
- Fermeture de toutes les entreprises jugées non essentielles à compter du 24 mars minuit, jusqu'au 13 avril;
- Maintien de l'interdiction des visites non essentielles dans les établissements privés et publics dédiés aux soins et à l'hébergement des aînés et des adultes vulnérables. De plus, en raison du nombre élevé de résidences privées pour aînés touchées, il est interdit à leurs résidents de sortir sans supervision.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile. Sa dernière rencontre s'est tenue le 28 mars 2020.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19.

OSCQ

- 21 rencontres tenues;
- Élaboration et mise à jour du Plan d'action Covid-19 – Ministères des organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place de cinq groupes de travail pour adresser des enjeux spécifiques;
- Missions activées selon le PNSC :
 - Mission Activités économiques (MEI)
 - Mission Bioalimentaire (MAPAQ)
 - Mission Communication (MCE - Urgence-Québec)
 - Mission Santé (MSSS)
 - Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT)
 - Mission Soutien aux municipalités (MAMH)
 - Mission Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
 - Mission Télécommunication (CSPQ)
 - Mission Environnement (MELCC)
 - Mission Transport (MTQ)

Sources d'informations officielles

Pour toutes informations concernant les mesures prises par le gouvernement sur le COVID19, **les sources d'informations officielles** sont :

- quebec.ca/coronavirus
- Communiqués de presse
- Guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/>
- La trousse d'information générale Coronavirus (COVID-19)

- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la Sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Également, toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile respectives.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	10 912	20 765	+1 626 000
Décès	216	509	+97 300

Mise à jour : 10 avril 2020 à 10

Faits saillants

- Publication par les spécialistes de la santé publique de projections en vertu de deux scénarios pour le mois d'avril;
- Restriction de l'accès à 18 régions et territoires sociosanitaires considérés plus vulnérables à l'aide de contrôles routiers. Seuls les déplacements jugés essentiels sont autorisés;
- Utilisation accrue des dispositions légales pour faire respecter les directives par les services de police;
- Mesures en lien avec le maintien de la fermeture d'une variété de lieux publics :
 - Prolongation jusqu'au 4 mai de la fermeture de toutes les entreprises et commerces non essentiels;
 - Fermeture des commerces le dimanche, durant tout le mois d'avril, à l'exception des stations-service, des dépanneurs, des pharmacies et des commandes à emporter et livraisons des restaurants;
 - Fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;
 - Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 1^{er} mai 2020, alors que les services de garde d'urgence demeurent ouverts et gratuits durant la même période;
 - Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre.
- Maintien de l'isolement obligatoire pour toutes les personnes qui reviennent de l'étranger;
- Mise en place de programmes visant les travailleurs et les entreprises : le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME);
- Autorisation donnée à la Croix-Rouge par le MSP pour le prêt de lits pliants à Services aux Autochtones Canada afin de favoriser le respect des règles de distanciation physique dans certaines communautés;
- Clarification du processus entourant la déclaration d'état d'urgence locale (DEUL) pour un motif lié à la COVID-19 durant l'état d'urgence sanitaire, et cela, en lien avec l'arrêté ministériel 2020-014;
- En date du 9 avril 2020, déploiement de 85 Rangers à la demande du Québec dans les communautés nordiques dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
- Mise en œuvre de mesures pour protéger les personnes âgées et des adultes vulnérables :
 - Maintien de l'interdiction des visites non essentielles dans les établissements privés et publics et des sorties sans supervision;

@ cog@misp.gouv.qc.ca ☎ 418 528-1666 | 1 866 650-1666

- Déplacement d'une partie du personnel des hôpitaux vers les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres types de milieux de vie;
- Dépistage systématique de la COVID-19 pour le personnel et les résidents des milieux ciblés.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19.

OSCQ

- 23 rencontres tenues;
- Élaboration et mise à jour du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place d'une gestion des équipements de protection individuelle au niveau national;
- Mise en place de la plateforme « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et le « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place de six groupes de travail pour adresser des enjeux spécifiques;

Missions du PNSC activées :

- | | |
|---|--|
| • Mission Activités économiques (MEI) | • Mission Soutien aux municipalités (MAMH) |
| • Mission Bioalimentaire (MAPAQ) | • Mission Évacuation, sécurité et réintégration (SQ) |
| • Mission Communication (MCE - Urgence-Québec) | • Mission Télécommunication (CSPQ) |
| • Mission Santé (MSSS) | • Mission Environnement (MELCC) |
| • Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT) | • Mission Transport (MTQ) |

Sources d'informations officielles

Pour toutes informations concernant les mesures prises par le gouvernement sur le COVID19, les sources d'informations officielles sont :

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- Les communiqués de presse
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
<https://www.inspq.qc.ca/publications>
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/>
- La trousse d'information générale Coronavirus (COVID-19)
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/>
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la Sécurité civile du Québec (OSCCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile respectives.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	15 857	30 092	+2 178 100
Décès	630	1 193	+145 300

Mise à jour : 17 avril 2020 à 9 h

Faits saillants

- Restriction de l'accès à 18 régions et territoires sociosanitaires considérés plus vulnérables à l'aide de contrôles routiers. Seuls les déplacements jugés essentiels sont autorisés;
- Interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité dans les régions de la Montérégie et de l'Estrie à compter du 16 avril 2020, en collaboration avec la SOPFEU, pour préserver la capacité opérationnelle des services d'urgence occupés avec la COVID-19;
- Utilisation accrue des dispositions légales pour faire respecter les directives par les services de police;
- Mesures en lien avec le maintien de la fermeture d'une variété de lieux publics :
 - Prolongation jusqu'au 4 mai de la fermeture de toutes les entreprises et commerces non essentiels;
 - Fermeture des commerces le dimanche durant tout le mois d'avril avec certaines exceptions;
 - Fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;
 - Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 1er mai 2020, alors que les services de garde d'urgence pour le personnel des services essentiels demeurent ouverts et gratuits durant la même période;
 - Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre;
 - Demande de l'annulation de tous les festivals et événements culturels, intérieurs et extérieurs, prévus jusqu'au 31 août 2020 et nouvelles consignes relativement aux événements sportifs.
- Élargissement de la liste des services et activités prioritaires pour y inclure notamment la construction résidentielle (à partir du 20 avril) et l'entretien et la réparation de véhicules (depuis le 15 avril);
- Mise en œuvre de mesures pour protéger les personnes âgées et adultes vulnérables hébergés, notamment :
 - Maintien de l'interdiction des visites non essentielles, à l'exception de certains proches aidants, dans les établissements privés et publics et des sorties sans supervision;
 - Déplacement d'une partie du personnel des hôpitaux vers les CHSLD et autres milieux de vie;
 - Appel à tous adressé notamment aux médecins, aux proches aidants et aux fonctionnaires de différents ministères et organismes, dont le réseau de l'éducation pour prêter main-forte;

- Vérifications et visites en cours par le MSSS dans tous les milieux de vie, publics ou privés et tenue d'enquêtes sur la situation au CHSLD Herron;
- Dépistage systématique de la COVID-19 pour le personnel et les résidents des milieux ciblés;
- Élargissement de l'octroi des primes d'exposition et de reconnaissance au personnel des milieux d'hébergement privés.
- Demandes du Québec au gouvernement fédéral pour le déploiement des Forces armées canadiennes sur son territoire :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Mobilisation des Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un support logistique et de main d'œuvre au MSSS pour favoriser l'application des mesures de distanciation physique.
 - Assistance des membres du personnel médical des Forces armées canadiennes dans les CHSLD et autres milieux ciblés;

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19.

OSCQ

- 25 rencontres tenues;
- Élaboration et mise à jour du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place de la plateforme « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et le « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de sept groupes de travail pour adresser des enjeux spécifiques;

Missions du PNSC activées :

- | | |
|---|--|
| ● Mission Activités économiques (MEI) | ● Mission Soutien aux municipalités (MAMH) |
| ● Mission Bioalimentaire (MAPAQ) | ● Mission Évacuation, sécurité et réintégration (SQ) |
| ● Mission Communication (MCE - Urgence-Québec) | ● Mission Télécommunication (CSPQ) |
| ● Mission Santé (MSSS) | ● Mission Environnement (MELCC) |
| ● Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT) | ● Mission Transport (MTQ) |

Sources d'informations officielles

Pour toutes informations concernant les mesures prises par le gouvernement sur le COVID19, les sources d'informations officielles sont :

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- Les communiqués de presse
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
<https://www.inspq.qc.ca/publications>
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/>
- La trousse d'information générale Coronavirus (COVID-19)
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/>
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la Sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	21 838	42 110	+2 750 800
Décès	1 243	2 146	+192 200

Mise à jour : 24 avril 2020 à 9 h

Faits saillants

- Restriction de l'accès à 18 régions et territoires sociosanitaires considérés plus vulnérables à l'aide de contrôles routiers. Seuls les déplacements jugés essentiels sont autorisés;
- Préparation d'une recommandation par la Santé publique sur le port du masque dans la population;
- Préparation d'un plan de réouverture des écoles et des entreprises situées dans des secteurs ou régions ciblés démontrant un faible taux de contamination, dont le dévoilement se fera la semaine prochaine. La fréquentation des écoles sera laissée à la discrétion des parents;
- Élargissement de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité à une variété de MRC et territoires situés dans 11 régions à compter du 23 avril 2020, en collaboration avec la SOPFEU, pour préserver la capacité opérationnelle des services d'urgence occupés avec la COVID-19;
- Prêt d'un montant de 4 M\$ à l'entreprise Medicom pour accélérer l'implantation d'une usine à Montréal qui produira des masques N95 et des masques chirurgicaux;
- Mesures en lien avec le maintien de la fermeture d'une variété de lieux publics :
 - Prolongation jusqu'au 4 mai de la fermeture de toutes les entreprises et commerces non essentiels;
 - Fermeture des commerces le dimanche durant tout le mois d'avril avec certaines exceptions;
 - Fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;
 - Les services de garde d'urgence pour le personnel des services essentiels demeurent ouverts et gratuits;
 - Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre;
 - Demande de l'annulation de tous les festivals et événements culturels, intérieurs et extérieurs.
- Reprise depuis le 20 avril 2020 des activités reliées à la construction résidentielle;
- Octroi de 45 M\$ pour appuyer le recrutement de travailleurs agricoles (prime de 100 \$ aux travailleurs saisonniers);
- Mise en œuvre de mesures pour protéger les personnes âgées et adultes vulnérables hébergés, notamment :
 - Maintien de l'interdiction des visites non essentielles, à l'exception de certains proches aidants et des sorties sans supervision;
 - Déplacement d'une partie du personnel des hôpitaux vers les CHSLD et autres milieux de vie;
 - Appel à tous adressé notamment aux médecins, aux proches aidants et aux fonctionnaires;
 - Dépistage systématique de la COVID-19 pour le personnel et les résidents des milieux ciblés;
 - Prolongement de l'octroi des primes d'exposition et de reconnaissance jusqu'au 31 mai; Appel aux préposés d'aide à domicile pour venir en renfort en profitant de la même hausse salariale que les préposés aux bénéficiaires.
- Demandes du Québec au gouvernement fédéral pour le déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) sur son territoire :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation d'une centaine de Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un support logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - Assistance d'une centaine de membres du personnel médical des FAC dans les CHSLD et autres milieux ciblés en dispensant des soins médicaux et en offrant du soutien logistique;
 - Nouvelle demande d'assistance visant le déploiement des FAC dans les milieux de vie pour aînés, cette fois-ci de 1000 soldats pour effectuer des tâches autres que médicales.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCG** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 30 rencontres tenues;
- Élaboration et mise à jour du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place de la plateforme « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et le « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de sept groupes de travail pour adresser des enjeux spécifiques;

Missions du PNSC activées :

- Mission Activités économiques (MEI)
- Mission Bioalimentaire (MAPAQ)
- Mission Communication (MCE - Urgence-Québec)
- Mission Santé (MSSS)
- Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Mission Soutien aux municipalités (MAMH)
- Mission Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Mission Télécommunication (CSPQ)
- Mission Environnement (MELCC)
- Mission Transport (MTQ)

Sources d'informations officielles

Pour toutes informations concernant les mesures prises par le gouvernement sur le COVID19, les sources d'informations officielles sont :

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- Les communiqués de presse
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
<https://www.inspq.qc.ca/publications>
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/>
- La trousse d'information générale Coronavirus (COVID-19)

- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/>
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la Sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	27 538	53 236	+3 154 200
Décès	1 859	3 184	+218 700

Mise à jour : 1^{er} mai 2020 à 10 h

Faits saillants

- Annonces en lien avec le déconfinement progressif et la réouverture graduelle de l'économie :
 - Réouverture des établissements préscolaires et primaires et des services de garde à compter du 11 mai prochain, et à compter du 19 mai sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La fréquentation des écoles sera laissée à la discrétion des parents;
 - Réouverture des commerces de détail et de leur chaîne d'approvisionnement à compter du 4 mai, et à compter du 11 mai sur le territoire de la CMM. L'accès à ces établissements doit être fait par une porte qui donne sur l'extérieur;
 - Réouverture complète de l'industrie de la construction et de sa chaîne d'approvisionnement à compter du 11 mai. Le personnel administratif de ce secteur devra demeurer en télétravail;
 - Relance du secteur manufacturier dans toutes les régions effectuée en deux temps : à partir du 11 mai pour les entreprises pouvant respecter des restrictions relativement au nombre d'employés, et à partir du 25 mai pour les autres;
 - Retrait graduel des points de contrôle policiers dans les régions du Québec selon le calendrier suivant, si la situation se maintient : le 4 mai dans les Laurentides, Lanaudière, Chaudière-Appalaches et dans la ville de Rouyn-Noranda; le 11 mai en Outaouais, à l'exception de Gatineau, en Abitibi-Témiscamingue, à La Tuque et au Saguenay-Lac-Saint-Jean; et le 18 mai, au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, dans Charlevoix et sur la Côte-Nord.
- Mesures en lien avec la fermeture de lieux publics :
 - Fermeture de tous les commerces de détail le dimanche durant le mois de mai, à l'exception des pharmacies, des dépanneurs et des stations-service;
 - Maintien de la fermeture des centres commerciaux et des lieux de diffusion, ainsi que des secteurs de la restauration, des soins personnels, de la culture et du tourisme;
 - Maintien de la fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;
 - Maintien de la fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre;
 - Maintien de l'annulation de tous les festivals et événements culturels, intérieurs et extérieurs.
- Participation du gouvernement du Québec au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, annoncé par le gouvernement fédéral le 24 avril dernier;
- Maintien des mesures visant à protéger les personnes âgées et adultes vulnérables hébergés dans les CHSLD et autres milieux de vie, notamment : l'interdiction des visites non essentielles et des sorties sans supervision; le déploiement de renfort, particulièrement dans les endroits critiques, et le dépistage systématique pour le personnel et les résidents.

- Demandes du Québec au gouvernement fédéral pour le déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) sur son territoire :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation d'une centaine de Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un support logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - Déploiement additionnel de militaires dans 8 nouveaux CHSLD de la région de Montréal qui viendront s'ajouter à la centaine qui était déjà mobilisée dans 5 établissements. On dénombre désormais 400 militaires déployés et fonctionnels en date du 1^{er} mai 2020.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit relativement régulièrement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCG** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 33 rencontres tenues;
- Élaboration et mise à jour du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place des plateformes « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de six groupes de travail, encore actifs, pour traiter des enjeux complexes toujours en suspens
- Le ministère des Transports a désactivé la mission Transports en date du 23 avril 2020.

Missions du PNSC activées :

- | | |
|---|--|
| • Activités économiques (MEI) | • Évacuation, sécurité et réintégration (SQ) |
| • Bioalimentaire (MAPAQ) | • Soutien aux municipalités (MAMH) |
| • Communication (UQ-MCE) | • Télécommunication (CSPQ) |
| • Santé (MSSS) | • Environnement (MELCC) |
| • Services essentiels gouvernementaux (SCT) | |

Sources d'informations officielles

Pour toutes informations concernant les mesures prises par le gouvernement sur le COVID19, les sources d'informations officielles sont :

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- Les communiqués de presse
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
<https://www.inspq.qc.ca/publications>
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/>
- La trousse d'information générale Coronavirus (COVID-19)
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/>
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	35 238	66 187	+3 942 300
Décès	2 631	4 540	+271 600

Mise à jour : 8 mai 2020 à 9 h

Faits saillants de la semaine

- Mise en œuvre d'un plan de diagnostic des cas de COVID-19 visant à augmenter l'accès au dépistage à la population générale;
- Report au 25 mai de la réouverture des commerces, des écoles et des services de garde sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et ce, conditionnellement à l'amélioration de la situation dans le système de santé sur le territoire;
- Octroi d'une prime incitative pouvant atteindre 1 000 \$ par mois pour le personnel à temps plein dans les milieux de vie pour aînés et dans les « zones chaudes » des centres hospitaliers;
- Mesures en lien avec les conditions de vie des personnes âgées et adultes vulnérables hébergés dans les CHSLD et autres milieux de vie, notamment :
 - Autorisation des sorties sans supervision et de la rencontre des proches à l'extérieur;
 - Permission aux proches de visiter les résidents en fin de vie dans les unités de soins palliatifs;
 - Assouplissement des mesures relativement aux visites des proches aidants pour s'appliquer à tous les milieux de vie, sous réserve du respect de conditions spécifiques;
 - Appel à tous réitéré pour le déploiement de renforts visant à soutenir le personnel en place;
 - Maintien du dépistage systématique pour le personnel et les résidents.
- Permission de sortie accordée, pour raisons médicales, aux détenus vulnérables ainsi qu'à ceux dont la peine doit se terminer dans les 30 jours suivant la permission et qui ont commis des infractions non violentes;
- Financement supplémentaire de 31 M\$ dans le cadre d'un plan d'action visant à rehausser l'accès aux services psychosociaux et aux services en santé mentale dans le contexte de la pandémie.
- Demandes du Québec au gouvernement fédéral pour le déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) sur son territoire :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation d'une centaine de Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un support logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - Poursuite du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal et Laval, on dénombre 650 militaires répartis dans 19 établissements en date du 7 mai 2020.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit relativement régulièrement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCG** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 35 rencontres tenues;
- Élaboration et mise à jour du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place des plateformes « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de six groupes de travail, encore actifs, pour traiter des enjeux complexes toujours en suspens.

Missions du PNSC activées :

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)

Sources d'informations additionnelles

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
quebec.ca/coronavirus
- Le fil d'information du gouvernement du Québec :
fil-information.gouv.qc.ca/
- La trousse d'outil COVID-19 de la CNESST qui s'adresse à tous les employeurs et travailleurs, accessible sur le web et par la nouvelle application « Ma Trousse CNESST » :
cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
inspq.qc.ca/publications
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19/canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	40 724	73 401	+4 525 100
Décès	3 351	5 472	+303 300

Mise à jour : 15 mai 2020 à 9 h

Faits saillants de la semaine

- Report à l'automne 2020 du retour en classe dans les écoles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et report au 1^{er} juin de l'ouverture des services de garde sur le même territoire;
- Rappel que la population doit préconiser le port du couvre-visage dans les lieux publics lorsque la distanciation physique de deux mètres n'est pas possible, par exemple dans les transports en commun;
- Engagement financier visant à aider les sociétés de transport de la CMM pour l'achat de masques, afin d'en fournir aux personnes qui seraient incapables de s'en procurer elles-mêmes;
- Dévoilement des modalités des stratégies de dépistage massif qui seront déployées dans les régions de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie, notamment par le déploiement de postes de dépistage mobiles;
- Reprise des activités sportives, de loisir et de plein air pratiquées de manière individuelle et sans contact, par exemple, le tennis, le golf, le vélo, la course à pied, la pêche et la navigation de plaisance, à partir du 20 mai 2020;
- Report au 31 mai prochain de la levée des restrictions d'accès pour l'ensemble de la Côte-Nord;
- Avec la disparition du couvert de neige dans plusieurs régions, élargissement du territoire touché par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité à compter du 13 mai dernier, en collaboration avec la SOPFEU;
- Depuis le 11 mai dernier, réouverture complète de l'industrie de la construction et réouverture du secteur manufacturier selon certaines conditions. À la même date, les points de contrôle policiers ont été retirés sur les routes de l'Outaouais, à l'exception de Gatineau, de l'Abitibi-Témiscamingue, de La Tuque et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Demandes du Québec au gouvernement fédéral pour le déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) sur son territoire :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation d'une centaine de Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un support logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - Annonce de la prolongation pour 30 jours, à compter du 13 mai, du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal, Laval et de la Montérégie. On dénombre désormais 950 militaires répartis dans 25 établissements et un total de 1490 militaires pour l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit relativement régulièrement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCG** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 36 rencontres tenues;
- Élaboration et mise à jour du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place des plateformes « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de six groupes de travail, encore actifs, pour traiter des enjeux complexes.

Missions du PNSC activées :

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)

Sources d'informations additionnelles

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
quebec.ca/coronavirus
- Le fil d'information du gouvernement du Québec :
fil-information.gouv.qc.ca/
- La trousse d'outil COVID-19 de la CNESST qui s'adresse à tous les employeurs et travailleurs, accessible sur le web et par la nouvelle application « Ma Trousse CNESST » :
cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
inspq.qc.ca/publications
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19
canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	45 495	81 324	+5 226 100
Décès	3 800	6 152	+335 200

Mise à jour : 22 mai 2020 à 9 h

Faits saillants de la semaine

- Reprise à compter du 1^{er} juin 2020 des soins de santé privés ainsi que des soins corporels et esthétiques sur la majorité du territoire québécois. Seulement quelques services ciblés pourront reprendre à la même date dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la MRC de Joliette;
- Autorisation des rassemblements extérieurs de moins de 10 personnes provenant d'un maximum de 3 ménages à partir du 22 mai;
- Réouverture des commerces disposant d'une porte extérieure dans la CMM à partir du 25 mai;
- Reprise graduelle des activités chirurgicales qui avaient été reportées dans les différentes régions du Québec en fonction de la capacité du système de santé de chaque territoire;
- Ouverture des camps de jour dans toutes les régions du Québec à compter du 22 juin;
- À compter du 24 mai, retour à la réglementation habituelle des heures d'ouverture des commerces;
- Réouverture progressive des services de garde sur le territoire de la CMM et de la MRC de Joliette à compter du 1^{er} juin;
- Élargissement du territoire touché par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité à compter du 19 mai dernier, en collaboration avec la SOPFEU;
- Invitation à tous les Québécois qui ont contracté le virus de la COVID-19, et qui sont admissibles, à participer à l'étude Colcorona;
- Depuis le 18 mai dernier, retrait des points de contrôle policiers sur les routes du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et dans Charlevoix;
- Demandes du Québec au gouvernement fédéral pour le déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) sur son territoire :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation des Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un support logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - Poursuite du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal, Laval et de la Montérégie. On dénombre désormais 950 militaires répartis dans 25 établissements;
 - Un total de 1490 militaires sont mobilisés dans l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec. Toutefois, une analyse est en cours pour évaluer les critères de transition en vue d'une démobilisation graduelle des militaires déployés.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit relativement régulièrement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCG** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 37 rencontres tenues;
- Mise à jour bimensuelle du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place des plateformes « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de six groupes de travail, encore actifs, pour traiter des enjeux complexes.

Missions du PNSC activées :

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)

Sources d'informations additionnelles

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
quebec.ca/coronavirus
- Le fil d'information du gouvernement du Québec :
fil-information.gouv.qc.ca/
- La trousse d'outil COVID-19 de la CNESST qui s'adresse à tous les employeurs et travailleurs, accessible sur le web et par la nouvelle application « Ma Trousse CNESST » :
cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
inspq.qc.ca/publications
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19
canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	49 702	88 512	+5 940 400
Décès	4 302	6 877	+362 800

Mise à jour : 29 mai 2020 à 9 h

Faits saillants de la semaine

- Annonces relatives à la reprise des activités de plusieurs secteurs privés et publics, notamment dans le cadre du plan de déconfinement du gouvernement du Québec conditionnel à l'évolution de la pandémie :
 - Réouverture des institutions muséales, des bibliothèques publiques et des cinéparcs dans toutes les régions du Québec, à compter du 29 mai;
 - Réouverture, dès le 1^{er} juin, des centres commerciaux situés à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC de Joliette;
 - Réouverture, dès le 1^{er} juin, des campings, des marinas ainsi que de certains types d'hébergement touristique, dont plusieurs services de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
 - Reprise des activités pour les studios d'enregistrement musicaux et sonores et les captations de spectacles sans public, à partir du 1^{er} juin prochain;
 - Reprise graduelle des activités judiciaires à compter du 1^{er} juin.
- Lancement d'une campagne d'embauche et de formation ayant comme objectif d'ajouter 10 000 nouveaux travailleurs à temps plein dans les CHSLD, dont 550 préposés aux bénéficiaires qualifiés à l'étranger;
- Demandes du Québec au gouvernement fédéral pour le déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) sur son territoire :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik et dans la Basse-Côte-Nord pour soutenir le MSSS dans la sensibilisation de la population dans le but de favoriser le respect des consignes de santé publique;
 - Demande de prolongation du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal, Laval et de la Montérégie. On dénombre actuellement 830 militaires répartis dans 23 établissements;
 - Un total de 1350 militaires sont mobilisés dans l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec.
- Les secteurs qui ont repris leurs activités cette semaine :
 - Les commerces disposant d'une porte extérieure sur le territoire de la CMM;
 - La fabrication manufacturière sans restriction de personnel partout au Québec.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit relativement régulièrement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCC** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 37 rencontres tenues;
- Mise à jour bimensuelle du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place des plateformes « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de sept groupes de travail, dont quatre encore actifs, pour traiter des enjeux complexes.

Missions du PNSC activées :

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)

Sources d'informations additionnelles

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
quebec.ca/coronavirus
- Le fil d'information du gouvernement du Québec :
fil-information.gouv.qc.ca/
- La trousse d'outil COVID-19 de la CNESST qui s'adresse à tous les employeurs et travailleurs, accessible sur le web et par la nouvelle application « Ma Trousse CNESST » :
cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
inspq.qc.ca/publications
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19/canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	52 143	93 726	+6 735 100
Décès	4 885	7 637	+393 700

Mise à jour : 5 juin 2020 à 9 h

Faits saillants de la semaine

- Annonces relatives à la reprise des activités de plusieurs secteurs privés et publics, notamment dans le cadre du plan de déconfinement du gouvernement du Québec conditionnel à l'évolution de la pandémie :
 - Reprise graduelle des sports d'équipe sous la forme d'entraînements extérieurs à compter du 8 juin;
 - Ouverture des espaces publics extérieurs, pour toute la durée de la période estivale, dans l'ensemble des régions du Québec, depuis le 30 mai dernier;
 - Reprise, à compter du 15 juin, des soins personnels et esthétiques dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et dans la MRC de Joliette;
 - Reprise des activités du secteur de la production audiovisuelle, reproduction et postproduction à partir du 8 juin 2020;
 - Instauration de nouvelles mesures pour alléger et moderniser la réglementation dans l'industrie de la restauration, notamment en matière de vente et de service d'alcool;
 - Depuis le 1^{er} juin dernier, retrait de tous les points de contrôle routiers dans la région de la Côte-Nord.
- Dévoilement du nouveau programme de formation accéléré Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé dans le but de pourvoir 10 000 postes de préposés en CHSLD;
- Mise en ligne du nouveau service gratuit [Jetravail!](#) qui vise à soutenir la relance des activités économiques, et invitation aux chercheurs d'emploi et aux employeurs à s'y inscrire;
- Octroi d'une aide financière pouvant atteindre 11 M\$ afin de permettre l'ouverture des camps de jour privés et municipaux cet été dans le respect des consignes de la Direction générale de la santé publique;
- Investissement de 6 M\$ pour appuyer le développement des technologies innovantes dans le domaine agricole et alimentaire;
- Investissement de 400 M\$ dans le cadre du Plan de relance du milieu culturel pour soutenir notamment les secteurs de la production cinématographique et de la création dans le domaine des arts de la scène;
- Appel lancé aux donneurs de sang, par Héma-Québec, afin de rétablir la réserve à son niveau optimal dans le contexte d'une reprise graduelle des activités au Québec et d'une hausse de la demande en produits sanguins dans les centres hospitaliers.
- Demandes du Québec au gouvernement fédéral pour le déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) sur son territoire :
 - Annonce de la démobilisation le 12 juin prochain des Rangers déployés en soutien au MSSS dans la Basse-Côte-Nord et retrait graduel du déploiement au Nunavik à compter du 6 juin;
 - Poursuite du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal, Laval et de la Montérégie. On dénombre désormais 560 militaires répartis dans 19 établissements;
 - Un total de 1080 militaires sont mobilisés dans l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit relativement régulièrement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCG** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 38 rencontres tenues;
- Mise à jour bimensuelle du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place des plateformes « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de sept groupes de travail, dont quatre encore actifs, pour traiter des enjeux complexes.

Missions du PNSC activées :

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)

Sources d'informations additionnelles

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
quebec.ca/coronavirus
- Le fil d'information du gouvernement du Québec :
fil-information.gouv.qc.ca/
- La trousse d'outil COVID-19 de la CNESST qui s'adresse à tous les employeurs et travailleurs, accessible sur le web et par la nouvelle application « Ma Trousse CNESST » :
cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
inspq.qc.ca/publications
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19/canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	53 485	97 530	+7 630 700
Décès	5 105	7 994	+424 400

Mise à jour : 12 juin 2020 à 9 h

Faits saillants de la semaine

- Annonces relatives à la reprise des activités de plusieurs secteurs privés et publics, notamment dans le cadre du plan de déconfinement du gouvernement du Québec conditionnel à l'évolution de la pandémie :
 - Reprise graduelle des activités pour le secteur de la restauration à compter du 15 juin prochain à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la MRC de Joliette et de la ville de l'Épiphanie. La reprise s'effectuera dans ces secteurs à compter du 22 juin;
 - Annonce de l'autorisation, selon certaines conditions, des rassemblements intérieurs dans les résidences privées à partir du 15 juin à l'extérieur de la CMM, de la MRC de Joliette et de la ville de l'Épiphanie. Ces rassemblements seront permis dans ces secteurs à compter du 22 juin;
- Annonce d'une série de mesures totalisant plus de 750 M\$ pour soutenir la relance de l'industrie touristique dans le but d'accompagner les entreprises, de soutenir le développement de l'offre, de stimuler la demande et de générer des retombées économiques dans toutes les régions du Québec;
 - Plusieurs annonces relativement à des réouvertures, notamment des zoos et des jardins publics dès le 19 juin prochain, et des excursions maritimes à partir du 1^{er} juillet;
- Bonification temporaire du salaire des préposés aux bénéficiaires en CHSLD privés non conventionnés et annonce du maintien de certaines primes salariales;
- Bonification de 140 M\$ de la part du gouvernement du Québec au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) afin de maximiser la participation des propriétaires d'immeubles commerciaux;
- Injection de 100 M\$ supplémentaires dans le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement;
- Déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) au Québec :
 - On dénombre actuellement 400 militaires répartis dans 17 établissements;
 - Démobilisation le 12 juin des Rangers déployés en soutien au MSSS dans la Basse-Côte-Nord et maintien du retrait graduel du déploiement au Nunavik depuis le 6 juin;
 - Un total de 810 militaires sont mobilisés dans l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec;
- Quelques secteurs qui ont repris leurs activités et autres entrées en vigueur qui ont eu lieu cette semaine:
 - Reprise des activités du secteur de la production audiovisuelle, reproduction et postproduction;
 - Reprise des sports d'équipe sous la forme d'entraînements extérieurs;
 - Retrait des points de contrôle routiers dans le Nord-du-Québec.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit relativement régulièrement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCG** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 39 rencontres tenues;
- Mise à jour bimensuelle du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place des plateformes « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de sept groupes de travail, dont quatre encore actifs, pour traiter des enjeux complexes.

Missions du PNSC activées :

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)

Sources d'informations additionnelles

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
quebec.ca/coronavirus
- Le fil d'information du gouvernement du Québec :
fil-information.gouv.qc.ca/
- La trousse d'outil COVID-19 de la CNESST qui s'adresse à tous les employeurs et travailleurs, accessible sur le web et par la nouvelle application « Ma Trousse CNESST » :
cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
inspq.qc.ca/publications
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19/canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	54 383	100 220	+8 366 400
Décès	5 340	8 300	+450 000

Mise à jour : 19 juin 2020 à 9 h

Faits saillants de la semaine

- Annonces relatives à la reprise des activités de plusieurs secteurs privés et publics, notamment dans le cadre du plan de déconfinement du gouvernement du Québec conditionnel à l'évolution de la pandémie :
 - Annonce du retour en classe, en septembre prochain, de tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, et ce, partout au Québec;
 - Réouverture des salles de spectacle, des théâtres et des cinémas à compter du 22 juin;
 - Réouverture, dès le 19 juin, des centres commerciaux situés sur les territoires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC de Joliette;
 - À compter du 22 juin, réouverture des infrastructures sportives intérieures, ainsi que des plages publiques et privées, et reprise des matchs pour les sports collectifs;
 - Réouverture partielle du Parc de la Chute-Montmorency ainsi que des chambres et des restaurants des auberges de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
 - Annonce de la reprise le 22 juin prochain des activités dans les aires de restauration des centres commerciaux de la CMM, de la MRC de Joliette ainsi que de la ville de L'Épiphanie;
 - Reprise des activités du tribunal administratif du travail et réouverture des salles d'audience.
- Plusieurs annonces visant à assouplir les consignes entourant les rassemblements et la distanciation physique entre les enfants. Elles prendront effet le 22 juin prochain :
 - Possibilité de tenir des rassemblements intérieurs dans les lieux publics en respectant un maximum de 50 personnes;
 - Acceptation d'une distanciation physique de 1,5 mètre dans les lieux où des personnes assises n'auront pas à se déplacer pour d'autres raisons que d'y accéder ou d'en sortir;
 - Assouplissement des règles de distanciation physique dans les garderies, partout au Québec;
 - Acceptation de la distanciation physique de 1 mètre entre les enfants de moins de 16 ans.
- Présentation d'un plan de déconfinement des CHSLD qui permet entre autres, depuis le 18 juin, les sorties sans supervision, les visites et les activités de groupe intérieures et extérieures;
- Aide financière d'urgence de 400 M\$ afin de soutenir les organismes et les sociétés de transport collectif;
- Interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité dans plusieurs MRC et territoires situés dans 14 régions depuis le 16 juin, en collaboration avec la SOPFEU, pour préserver la capacité opérationnelle des services d'urgence occupés avec la COVID-19;
- Déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) au Québec :
 - 17 CHSLD profitent actuellement du soutien des FAC;
 - Poursuite du retrait graduel des militaires déployés au Nunavik qui a été entamé le 6 juin dernier.
- Quelques secteurs qui ont repris leurs activités et autres entrées en vigueur qui ont eu lieu cette semaine:
 - Les activités dans les aires de restauration des centres commerciaux à l'extérieur de la CMM;
 - Le sport de haut niveau et les hippodromes.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit au besoin pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCG** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 41 rencontres tenues;
- Mise à jour bimensuelle du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place des plateformes « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de sept groupes de travail, dont quatre encore actifs, pour traiter des enjeux complexes.

Missions du PNSC activées :

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)

Sources d'informations additionnelles

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
quebec.ca/coronavirus
- Le fil d'information du gouvernement du Québec :
fil-information.gouv.qc.ca/
- La trousse d'outil COVID-19 de la CNESST qui s'adresse à tous les employeurs et travailleurs, accessible sur le web et par la nouvelle application « Ma Trousse CNESST » :
cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
inspq.qc.ca/publications
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19/canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan de la situation

Le gouvernement du Québec suit l'évolution de la propagation du coronavirus (COVID-19) depuis son éclosion en Chine. Les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec pour s'assurer que les interventions soient adéquates pour faire face à la propagation de la COVID-19 sur le territoire. L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier et le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) est pleinement activé depuis le 9 mars.

Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont activé leurs Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG) et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec en lien avec les enjeux de sécurité civile. Les directions régionales sont en lien constant avec le CNCG pour répondre aux interrogations dans les meilleurs délais, et ce, en collaboration avec les ministères, les organismes et les partenaires concernés. Toutes les directions régionales ont également mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le CNCG de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP est désormais en **niveau d'alerte et de mobilisation 2 (NAM 2)**, après avoir été en NAM 4 au cours des trois derniers mois.

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 1	Événement réel ou appréhendé. Sans conséquence majeure pour la population.	Surveillance et suivi de la situation par le COG et les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.
NAM 2	Événement dont les conséquences sont grandes.	Surveillance et suivi de la situation au COG. Alerte aux membres de l'ORSC et mise en œuvre d'une coordination gouvernementale régionale dans le CRCG. Soutien du CNCG aux activités régionales.
NAM 3	Événement dont les conséquences sont plus graves.	Activation de l'ORSC. Surveillance et suivi du COG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Alerte à l'OSCQ.
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	55 079	102 622	+9 454 000
Décès	5 448	8 504	+483 600

Mise à jour : 26 juin 2020 à 10 h

Faits saillants de la semaine

- Annonce de la réouverture de la plupart des secteurs de l'économie qui faisaient toujours l'objet de restrictions en lien avec le confinement. Seuls les festivals et les grands événements, les camps de vacances réguliers avec séjours et les combats en contexte sportif ne pourront reprendre leurs activités;
- Aide financière de 900 000 \$ visant à favoriser une meilleure qualité de vie des familles du Québec via le Programme de reconnaissance conciliation famille-travail et la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF);
- Investissement supplémentaire de 4 M\$ aux Instances régionales de loisirs pour handicapés (IRLPH) pour permettre à un maximum de jeunes qui vivent avec un handicap de participer à un camp de jour cet été;
- Déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) au Québec :
 - En date du 26 juin, 10 CHSLD profitent pour une dernière journée du soutien des FAC qui seront démobilisées en soirée;
 - Poursuite du retrait graduel des militaires déployés au Nunavik qui a été entamé le 6 juin dernier.
- Quelques secteurs qui ont repris leurs activités et autres entrées en vigueur qui ont eu lieu cette semaine:
 - Les parcs d'attraction, les parcs aquatiques, les spas, les établissements d'hébergement touristiques et les bars;
 - Les infrastructures sportives intérieures, ainsi que des plages publiques et privées, et les matchs pour les sports collectifs;
 - Les aires de restauration des centres commerciaux de la CMM, de la MRC de Joliette ainsi que de la ville de L'Épiphanie;
 - Les salles de spectacle, les théâtres et les cinémas;
 - Les camps de jour.

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020.
- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. De plus, il profite du soutien des **CRCG** et des **ORSC** pour la liaison avec les municipalités.

OSCQ

- 41 rencontres tenues;
- Mise à jour bimensuelle du Plan d'action COVID-19 – Ministères et organismes membres de l'OSCQ;
- Mise en place des plateformes « jecontribuecovid19.gouv.qc.ca » pour la population et « jecontribue@economie.gouv.qc.ca » pour les entreprises;
- Mise en place et suivi de sept groupes de travail, dont quatre encore actifs, pour traiter des enjeux complexes.

Missions du PNSC activées :

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)

Sources d'informations additionnelles

- Le site officiel du gouvernement du Québec :
quebec.ca/coronavirus
- Le fil d'information du gouvernement du Québec :
fil-information.gouv.qc.ca/
- La trousse d'outil COVID-19 de la CNESST qui s'adresse à tous les employeurs et travailleurs, accessible sur le web et par la nouvelle application « Ma Trousse CNESST » :
cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx
- L'INSPQ a rendu disponible sur son site Internet un très grand nombre de mesures intérimaires touchant plusieurs secteurs d'activités. Vous les trouverez à l'adresse suivante:
inspq.qc.ca/publications
- Le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités disponible à l'adresse suivante :
mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/
- Le site Internet du MSSS répertorie de nombreux outils d'information provenant de différentes sources et sur une variété de sujets, à l'adresse suivante :
msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/
- Les affiches « lavage des mains », « tousser sans contaminer » ainsi qu'une panoplie d'autres documents sont disponibles aux adresses suivantes :
publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19
canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html

Prenez note qu'il s'agit du dernier point d'information en lien avec la pandémie de COVID-19. En fonction de l'évolution de la situation, d'autres points d'information pourront être produits au besoin.

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

En décembre 2019, les premiers cas de personnes infectées par un nouveau virus de la famille des coronavirus, COVID-19, ont été détectés en Chine. Depuis, le nombre de cas signalés et de pays touchés est en progression, passant de 41 à 132 500 cas signalés entre le 17 janvier et le 13 mars 2020. Au Canada, en date du 13 mars 2020 on souligne 152 cas, dont 17 au Québec.

Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré une pandémie mondiale liée à la COVID-19.

Le risque global au Canada demeure faible.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	17	152	132 536
Décès	0	1	4 947

Mise à jour le 13 mars 2020

Enjeux

À long terme, en plus des impacts majeurs sur la santé des personnes, la progression du Coronavirus pourrait provoquer :

- une sollicitation accrue éventuelle du système de santé en raison de la saturation rapide des services de soins;
- des perturbations possibles de la vie sociale et économique;
- une perturbation partielle des services nécessaires au fonctionnement de la société et de l'État touchant entre autres le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation et d'autres fournisseurs de biens et de services essentiels dans les secteurs municipaux ou privés.

Plus spécifiquement, nous soulevons des enjeux liés à :

- La transmission et la cohérence des communications :
 - Assurer une cohérence des communications gouvernementales vers les différentes clientèles
 - Assurer un suivi des communications auprès des municipalités : communication prévue, en collaboration MSP et MAMH, en cours.
- La gestion des ressources humaines au niveau gouvernemental, par exemple : taux d'absentéisme, télétravail (capacité du réseau), etc.
- La gestion et les impacts des grands rassemblements et des événements internationaux qui sont ou qui pourraient être annulés.
- Les impacts sur le secteur bioalimentaire (disponibilité alimentaire, conséquences économiques, etc.) en évaluation par le MAPAQ
- L'adaptation aux contraintes de la COVID-19 des centres d'hébergement utilisés dans le contexte des inondations:
 - Élaboration d'un outil à l'attention des municipalités, coordonner par le MSP et en collaboration avec le MSSS et la Croix-Rouge.

Faits saillants

- Mesures prises par le gouvernement du Québec :
 - fermeture des écoles et des services de garde pour les deux prochaines semaines;
 - tous les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes sont interdits jusqu'au 11 avril 2020. Les rassemblements publics de moins de 250 personnes qui ne sont pas nécessaires devraient également être annulés pour les 30 prochains jours (à compter du 12 mars);
 - les employés de la fonction publique ont l'interdiction de voyager à l'étranger dans le cadre professionnel;
 - isolement obligatoire pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui reviennent de l'étranger;
 - des mesures pour venir en aide aux employés et soutenir les entreprises qui auront des problèmes de liquidités à la suite des répercussions du coronavirus.
 - Désignation d'hôpitaux pour traiter les personnes atteintes de la COVID-19.
 - Ouverture de cliniques médicales dédiées au dépistage de la COVID-19 à Québec et à Montréal.
- Mesures prises par le gouvernement du Canada :
 - Création d'un fonds fédéral d'un milliard de dollars pour lutter contre la COVID-19.

Démarches et actions prises

CSCQ

- Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ) est mobilisé depuis le 2 mars 2020.
- La dernière rencontre s'est tenue par conférence téléphonique le jeudi 12 mars 2020.

OSCQ

- L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination gouvernementale.
- La dernière rencontre de l'OSCQ s'est tenue en conférence téléphonique le vendredi 13 mars 2020.
- Un cadre de déploiement du Plan national de sécurité civile pour la coordination de la réponse gouvernementale en situation d'épidémie ou de pandémie est convenu auprès de l'OSCQ.
- Le secrétariat de l'OSCQ collige l'information quant aux événements internationaux qui auront lieu au Québec jusqu'à la fin juin par l'ensemble des M/O.
- Le Plan d'action COVID-19, en annexe, identifie les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ, tel que :
 - Plans de continuité des services essentiels de tous les M/O (mise à jour prévue pour le 13 mars 2020);
 - Plans ministériels de Pandémie (MSSS, MRIF, MIFI);
 - Document de Questions/Réponses par tous les M/O : échéance 13 mars et mise à jour en continu;
 - Plan de communication gouvernemental (MCE-Urgence-Québec);
 - Lignes de presse de tous des M/O (MCE-Urgence-Québec);
 - Comité interministériel pour coordination auprès des entreprises (MEI).

CNCG

- Le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) est mobilisé en Niveau d'alerte et de mobilisation 2 (NAM 2) (tableau ci-dessous) depuis le lundi 9 mars 2020.
- La liaison avec les agents de liaison des M/O est assurée par le CNCG et des questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 sont consolidées.

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 1	Événement réel ou appréhendé. Sans conséquence majeure pour la population.	Surveillance et suivi de la situation par le COG et les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.
NAM 2	Événement dont les conséquences sont grandes.	Surveillance et suivi de la situation au COG. Alerte aux membres de l'ORSC et mise en oeuvre d'une coordination gouvernementale régionale dans le CRCG. Soutien du CNCG aux activités régionales.
NAM 3	Événement dont les conséquences sont plus graves.	Activation de l'ORSC. Surveillance et suivi du COG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Alerte à l'OSCQ.
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

- Selon la situation actuelle, le MSSS est en niveau d'intervention 2, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé (document ci-joint).

Mission du PNSC

- Mission Activités économiques (MEI)
- Mission Bioalimentaire (MAPAQ)
- Mission Communication (MCE - Urgence-Québec)
- Mission Santé (MSSS)
- Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

En décembre 2019, les premiers cas de personnes infectées par un nouveau virus de la famille des coronavirus, COVID-19, ont été détectés en Chine. Depuis, le nombre de cas signalés et de pays touchés est en progression, totalisant 164 pays et territoires touchés. Depuis le 15 mars, les dix provinces canadiennes ont confirmé au moins un cas de COVID-19. Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré une pandémie mondiale liée à la COVID-19.

Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois. Cette mesure exceptionnelle octroie au gouvernement du Québec les pouvoirs nécessaires pour mettre en place l'ensemble des mesures visant à assurer la protection de la santé de la population.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) est mobilisé depuis le lundi 9 mars 2020 et est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 1	Événement réel ou appréhendé. Sans conséquence majeure pour la population.	Surveillance et suivi de la situation par le COG et les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.
NAM 2	Événement dont les conséquences sont grandes.	Surveillance et suivi de la situation au COG. Alerte aux membres de l'ORSC et mise en œuvre d'une coordination gouvernementale régionale dans le CRCG. Soutien du CNCG aux activités régionales.
NAM 3	Événement dont les conséquences sont plus graves.	Activation de l'ORSC. Surveillance et suivi du COG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Alerte à l'OSCQ.
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est actuellement en **niveau d'intervention 2**, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	139	945	250 000+
Décès	1	12	10 000+

Mise à jour le 20 mars 2020

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également des enjeux liés à :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle pour les cas avérés de COVID-19, par exemple : masques N95 et chirurgicaux, gant, blouse, visière.

- Malgré plusieurs actions prises pour améliorer la capacité du réseau de télécommunications et la capacité technologique sécuritaire pour le télétravail au niveau gouvernemental, ces enjeux persistent toujours actuellement;
- La gestion des inondations dans le contexte de la COVID-19;
- L'utilisation incertaine des dispositions légales pour faire respecter les directives gouvernementales;
- Le transport et les déplacements dans les régions éloignées et dans le nord du Québec;
- La continuité des services (p.ex. : alimentaire) en soutien aux services essentiels.

Faits saillants

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Annonce de la mise en œuvre de mesures d'appui aux entreprises québécoises, dont un programme totalisant 2,5 milliards de dollars pour soutenir celles touchées par les répercussions de la COVID-19;
- Annonce d'un Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 pour soutenir financièrement les travailleurs qui ne sont pas admissibles à un programme de remplacement du revenu et qui sont visés par une mesure de confinement;
- Isolement obligatoire pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui reviennent de l'étranger;
- Isolement volontaire de 14 jours de toute personne revenant d'un voyage à l'étranger le 12 mars 2020 ou à une date ultérieure;
- Désignation d'hôpitaux pour traiter les personnes atteintes de la COVID-19;
- 31 cliniques médicales dédiées au dépistage de la COVID-19 sont ouvertes au Québec;
- Interdiction des rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes et incitation à éviter tous les rassemblements intérieurs qui ne sont pas nécessaires;
- Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 27 mars 2020;
- Fermeture de plusieurs commerces, endroits publics et lieux de rassemblement jusqu'au 30 mars, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publique;
 - Les restaurants doivent limiter le nombre de clients à 50 % de la capacité des salles.
 - Fermeture temporaire des restaurants de style buffet et les cabanes à sucre.
- Interdiction des visites non essentielles dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial pour les aînés et les adultes vulnérables ainsi que dans les résidences privées pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Création d'un fonds fédéral d'un milliard de dollars pour lutter contre la COVID-19;
- Création d'un Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, totalisant 27 milliards de dollars pour protéger l'économie, la santé, la sécurité et les emplois, ainsi que 55 milliards de dollars pour répondre aux besoins de liquidités des familles et des entreprises au moyen de reports d'impôts;
- Fermeture de la frontière canadienne :
 - Interdiction aux voyageurs étrangers en provenance de tous les pays;
 - L'arrivée de vols de passagers internationaux est redirigée vers quatre aéroports au Canada, dont uniquement l'aéroport de Montréal au Québec;
 - Les vols en provenance des États-Unis, des Caraïbes, du Mexique et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont maintenus dans tous les aéroports pour les Canadiens ou leurs familles directes, ainsi que voyageurs essentiels;
 - Maintien de la chaîne d'approvisionnement de marchandises avec les États-Unis.

Démarches et actions prises

- Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ) est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit régulièrement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- Le CNCG assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19.

Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19.

Missions du PNSC activées

- Mission Activités économiques (MEI)
- Mission Bioalimentaire (MAPAQ)
- Mission Communication (MCE - Urgence-Québec)
- Mission Santé (MSSS)
- Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Mission Soutien aux municipalités (MAMH)
- Mission Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Mission Télécommunication (CSPQ)
- Mission Environnement (MELCC)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

En décembre 2019, les premiers cas de personnes infectées par un nouveau virus de la famille des coronavirus, COVID-19, ont été détectés en Chine. Depuis, le nombre de cas signalés et de pays touchés est en progression, totalisant 190 pays et territoires touchés. Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré une pandémie mondiale liée à la COVID-19. Depuis le 15 mars, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination.

Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois. Cette mesure exceptionnelle octroie au gouvernement du Québec les pouvoirs nécessaires pour mettre en place l'ensemble des mesures visant à assurer la protection de la santé de la population.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le lundi 9 mars 2020 et est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 1	Événement réel ou appréhendé. Sans conséquence majeure pour la population.	Surveillance et suivi de la situation par le COG et les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.
NAM 2	Événement dont les conséquences sont grandes.	Surveillance et suivi de la situation au COG. Alerte aux membres de l'ORSC et mise en œuvre d'une coordination gouvernementale régionale dans le CRCG. Soutien du CNCG aux activités régionales.
NAM 3	Événement dont les conséquences sont plus graves.	Activation de l'ORSC. Surveillance et suivi du COG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Alerte à l'OSCQ.
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est actuellement en **niveau d'intervention 2**, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	1629	4043	+450 000
Décès	8	39	+25 000

Mise à jour le 27 mars 2020 à 9h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également des enjeux liés à :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle pour les cas avérés de COVID-19, par exemple : masques N95 et chirurgicaux, gant, blouse, visière;

- **Prolongement des versements de certaines indemnités de remplacement de revenu – suivi CNESST;**
- Malgré plusieurs actions prises pour améliorer la capacité du réseau de télécommunications et la capacité technologique sécuritaire pour le télétravail au niveau gouvernemental, ces enjeux persistent toujours;
- L'utilisation incertaine des dispositions légales pour faire respecter les directives gouvernementales;
- Le transport et les déplacements dans les régions éloignées et dans le nord du Québec;
- **L'arrivée massive des « snowbirds » pour lesquels peu de mesures sont prévues/inquiétudes des municipalités et de la population quant au manque de prise en charge de ces personnes qui se promènent librement partout au Québec.**
- La gestion des inondations dans le contexte de la COVID-19;

Faits saillants

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Annonce de la mise en œuvre de mesures d'appui aux entreprises québécoises, dont un programme totalisant 2,5 milliards de dollars pour soutenir celles touchées par les répercussions de la COVID-19;
- Annonce d'un Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 pour soutenir financièrement les travailleurs qui ne sont pas admissibles à un programme de remplacement du revenu et qui sont visés par une mesure de confinement;
- Isolement obligatoire pour toutes les personnes qui reviennent de l'étranger;
- Désignation d'hôpitaux pour traiter les personnes atteintes de la COVID-19;
- 40 cliniques médicales dédiées au dépistage de la COVID-19 sont ouvertes au Québec;
- Interdiction des rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes et incitation à éviter tous les rassemblements intérieurs qui ne sont pas nécessaires;
- **Interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;**
- Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 1^{er} mai 2020;
- **Fermeture des endroits publics et lieux de rassemblement jusqu'au 30 mars, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publique;**
- **Fermeture de toutes les entreprises jugées non essentielles à compter du 24 mars minuit, jusqu'au 13 avril;**
- Interdiction des visites non essentielles dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial pour les aînés et les adultes vulnérables ainsi que dans les résidences privées pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois;
- **Interdiction aux habitants des résidences pour aînés de sortir sans supervision;**
- **La liste des services essentiels est disponible sur le site Québec.ca, cette dernière peut être modifiée selon la procédure mise en place;**
- **Plusieurs entreprises veulent modifier leur production afin de répondre à la crise, le MEI coordonne cet effort en collaboration avec le MSSS. Ces dernières peuvent être soumises à l'adresse jecontribue@economie.gouv.qc.ca.**

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Création d'un fonds fédéral d'un milliard de dollars pour lutter contre la COVID-19;
- Création d'un Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, totalisant 27 milliards de dollars pour protéger l'économie, la santé, la sécurité et les emplois, ainsi que 55 milliards de dollars pour répondre aux besoins de liquidités des familles et des entreprises au moyen de reports d'impôts;
- **Le 24 mars, adoption du projet de loi C-13 qui prévoit une série de mesures pour répondre aux effets économiques de la pandémie. Ces dernières totalisent 107 milliards pour l'instant;**
- **Des allocations monétaires devraient être disponibles dans la semaine du 6 avril pour les travailleurs affectés par les conséquences des mesures pour endiguer la pandémie;**
- Fermeture de la frontière canadienne :
 - Interdiction aux voyageurs étrangers en provenance de tous les pays;
 - L'arrivée de vols de passagers internationaux est redirigée vers quatre aéroports au Canada, dont uniquement l'aéroport de Montréal au Québec;
 - Les vols en provenance des États-Unis, des Caraïbes, du Mexique et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont maintenus dans tous les aéroports pour les Canadiens ou leurs familles directes, ainsi que les voyageurs essentiels;
 - Maintien de la chaîne d'approvisionnement de marchandises avec les États-Unis.

Démarches et actions prises

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile. Sa dernière rencontre s'est tenue le 16 mars 2020.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le 24 mars 2020. **Trois sous-comités de l'OSCQ ont été mis en place pour adresser des enjeux complexes toujours en suspens. Il s'agit de comités concernant les activités économiques, la gestion des matières résiduelles ainsi que l'hébergement hôtelier en lien avec les directives sanitaires. De**

plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.

- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. Le CNCG-Inondation est en phase de mise en oeuvre et sera activé lundi.

Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID19.

Missions du PNSC activées

- Mission Activités économiques (MEI)
- Mission Bioalimentaire (MAPAQ)
- Mission Communication (MCE - Urgence-Québec)
- Mission Santé (MSSS)
- Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- **Mission Soutien aux municipalités (MAMH)**
- **Mission Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)**
- **Mission Télécommunication (CSPQ)**
- **Mission Environnement (MELCC)**
- **Mission Transport (MTQ)**

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

En décembre 2019, les premiers cas de personnes infectées par un nouveau virus de la famille des coronavirus, le SARS-CoV-2, ont été détectés en Chine. Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré une pandémie mondiale liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Depuis, le nombre de cas signalés et de pays touchés est en progression, totalisant 204 pays et territoires touchés. Dès le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes étaient aux prises avec des cas de contamination. Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)**.

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est actuellement en **niveau d'intervention 2**, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	5518	11 283	+1 041 000
Décès	36	138	+55 000

Mise à jour le 3 avril 2020 à 10h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également des enjeux liés à :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle pour les cas avérés de COVID-19, par exemple : masques N95 et chirurgicaux, gants, blouses, visières;
- Le non-respect des consignes par des individus qui se rassemblent et des entreprises non essentielles qui restent ouvertes;**
- La mise en application des points de contrôle routiers : clarté des consignes, particularités associées à certaines clientèles, notamment les communautés autochtones, et déplacements entre provinces;**
- La disponibilité des pompiers volontaires par rapport à la perte des prestations d'urgence;**
- Vulnérabilité des régions éloignées : apparition de cas, hébergement inadéquat, promiscuité difficile à éviter;**
- L'arrivée massive des « snowbirds » pour lesquels peu de mesures sont prévues/inquiétudes des municipalités et de la population quant au manque de prise en charge de ces personnes qui se promènent librement partout au Québec;
- La gestion des inondations dans le contexte de la COVID-19 :
 - Hébergement des sinistrés;
 - Absence d'entrepreneurs pour remettre en état les bâtiments endommagés;
 - Fermeture des refuges pour accueillir les animaux.

Faits saillants

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- **Restriction de l'accès à 12 régions et territoires sociosanitaires considérés plus vulnérables à l'aide de contrôles routiers. Seuls les déplacements jugés essentiels seront autorisés;**
- **Utilisation accrue des dispositions légales pour faire respecter les directives par les services de police;**
- **Mise en place d'une mesure visant à contrôler les accès aux infrastructures aéroportuaires des territoires assujettis aux restrictions de déplacements non essentiels;**
- **Démarches intensives du gouvernement auprès d'entreprises, afin d'assurer un approvisionnement en équipements de protection médicale en nombre suffisant pour le personnel du réseau de la santé;**
- **Demande de soutien du gouvernement du Québec aux Forces armées canadiennes afin d'obtenir l'appui des Rangers au Nunavik;**
- **Fermeture des commerces le dimanche durant tout le mois d'avril, à l'exception des stations-service, des dépanneurs, des pharmacies et des commandes à emporter et livraisons des restaurants;**
- **Investissement de 287 millions de dollars visant la bonification de la rémunération du personnel soignant;**
- Isolement obligatoire pour toutes les personnes qui reviennent de l'étranger;
- Fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publique;
- Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 1^{er} mai 2020;
- **Les services de garde d'urgence demeurent ouverts et gratuits jusqu'au 1er mai;**
- **Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre, à l'exception des hôtels et des terrains de camping faisant l'accueil des « snowbirds »;**
- Fermeture de toutes les entreprises jugées non essentielles à compter du 24 mars minuit, jusqu'au 13 avril;
- Maintien de l'interdiction des visites non essentielles dans les établissements privés et publics dédiés aux soins et à l'hébergement des aînés et des adultes vulnérables. De plus, en raison du nombre élevé de résidences privées pour aînés touchées, il est interdit à leurs résidents de sortir sans supervision.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- **Subvention salariale de 75 % pour les entreprises admissibles, et ce, pour une durée allant jusqu'à trois mois et rétroactive au 15 mars 2020;**
- **Signature de 3 contrats avec des entreprises canadiennes pour produire des respirateurs, des masques et des trousse de dépistage pour protéger les travailleurs de la santé;**
- Le 24 mars 2020, adoption du projet de loi C-13 qui prévoit une série de mesures pour répondre aux effets économiques de la pandémie. Ces dernières totalisent 107 milliards pour l'instant;
- La prestation canadienne d'urgence devrait être disponible dans la semaine du 6 avril pour les travailleurs affectés;
- **Le centre des opérations du gouvernement (COG) fédéral a activé son Plan fédéral d'intervention d'urgence au niveau 3 - Coordination des interventions fédérales;**
- **Sécurité publique Canada, région du Québec et du Nunavut, a activé son Plan régional d'intervention d'urgence (PRIU) au niveau 2 - Coordination active;**
- Fermeture de la frontière canado-américaine tout en permettant le maintien de la chaîne d'approvisionnement de marchandises avec les États-Unis.

Démarches et actions prises

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile. Sa dernière rencontre s'est tenue le 28 mars 2020.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le 1^{er} avril 2020. **Cinq groupes de travail de l'OSCQ ont été mis en place pour adresser des enjeux complexes toujours en suspens. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier, le secteur bioalimentaire et le soutien aux personnes vulnérables. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.**
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. Le CNCG-Inondation a été mis en oeuvre lundi le 30 mars 2020.

Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19. Le document est à jour en date d'aujourd'hui.

Missions du PNSC activées

- Mission Activités économiques (MEI)
- Mission Bioalimentaire (MAPAQ)
- Mission Communication (MCE - Urgence-Québec)
- Mission Santé (MSSS)
- Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Mission Soutien aux municipalités (MAMH)
- Mission Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Mission Télécommunication (CSPQ)
- Mission Environnement (MELCC)
- Mission Transport (MTQ)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

En décembre 2019, les premiers cas de personnes infectées par un nouveau virus de la famille des coronavirus, le SARS-CoV-2, ont été détectés en Chine. Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré une pandémie mondiale liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Depuis, le nombre de cas signalés et de pays touchés est en progression, totalisant 204 pays et territoires touchés. Dès le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes étaient aux prises avec des cas de contamination. Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré et une transmission communautaire sur l'ensemble du territoire a été confirmée en date du 4 avril 2020.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est actuellement en niveau d'intervention 2, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	10 912	20 765	+1 626 000
Décès	216	509	+97 300

Mise à jour le 10 avril 2020 à 10h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle, **du matériel de dépistage et de certains médicaments et équipements médicaux;**
- Secteurs agricoles et alimentaires : diminution de la capacité de transformation des aliments, surplus de production, disponibilité des travailleurs et arrivée des travailleurs étrangers saisonniers;**
- Le non-respect des règles en place en lien avec la possibilité d'une prolongation de la consigne de distanciation physique pendant encore plusieurs mois;**
- La gestion des points de contrôle routiers : clarté des consignes, particularités associées à certaines clientèles, et déplacements interrégionaux et interprovinciaux;
- La gestion des inondations dans le contexte de la COVID-19 :
 - Hébergement des sinistrés: **coordination avec le ministère du Tourisme et avec les établissements d'hébergement touristique;**
 - Absence d'entrepreneurs pour remettre en état les bâtiments endommagés;
 - Fermeture des refuges pour accueillir les animaux.

Faits saillants

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- **Publication par les spécialistes de la santé publique de projections en vertu de deux scénarios pour le mois d'avril;**
- Restriction de l'accès à **18** régions et territoires sociosanitaires considérés plus vulnérables à l'aide de contrôles routiers. Seuls les déplacements jugés essentiels seront autorisés;
- Utilisation accrue des dispositions légales pour faire respecter les directives par les services de police;
- Mesures en lien avec le maintien de la fermeture d'une variété de lieux publics :
 - **Prolongation jusqu'au 4 mai de la fermeture de toutes les entreprises et commerces non essentiels;**
 - Fermeture des commerces le dimanche durant tout le mois d'avril, à l'exception des stations-service, des dépanneurs, des pharmacies et des commandes à emporter et livraisons des restaurants;
 - Fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;
 - Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 1^{er} mai 2020, alors que les services de garde d'urgence demeurent ouverts et gratuits durant la même période;
 - Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre.
- Maintien de l'isolement obligatoire pour toutes les personnes qui reviennent de l'étranger;
- **Mise en place de programmes visant les travailleurs et les entreprises : le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME);**
- **Autorisation donnée à la Croix-Rouge par le MSP pour le prêt de lits pliants à Services aux Autochtones Canada afin de favoriser le respect des règles de distanciation physique dans certaines communautés;**
- **Clarification du processus entourant la déclaration d'état d'urgence locale (DEUL) pour un motif lié à la COVID-19 durant l'état d'urgence sanitaire, et cela, en lien avec l'arrêté ministériel 2020-014;**
- Mise en œuvre de mesures pour protéger les personnes âgées et des adultes vulnérables, notamment :
 - Maintien de l'interdiction des visites non essentielles dans les établissements privés et publics et des sorties sans supervision;
 - **Déplacement d'une partie du personnel des hôpitaux vers les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres types de milieux de vie;**
 - **Dépistage systématique de la COVID-19 pour le personnel et les résidents des milieux ciblés.**

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- **Élargissement des critères d'admissibilité de la subvention salariale pour les entreprises et de la prestation canadienne d'urgence (PCU). De plus, début des inscriptions à la PCU et de la réception des paiements;**
- **En date du 9 avril 2020, déploiement de 85 Rangers à la demande du Québec dans les communautés nordiques dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;**
- **Remise de 100 millions de dollars aux banques alimentaires et aux organisations alimentaires locales;**
- Le centre des opérations du gouvernement (COG) fédéral a activé son Plan fédéral d'intervention d'urgence au niveau 3 - Coordination des interventions fédérales et, **depuis le 8 avril 2020, il s'est aussi activé au palier 1 - Rapports améliorés pour les inondations;**
- Sécurité publique Canada, région du Québec et du Nunavut, a activé son Plan régional d'intervention d'urgence (PRIU) au niveau 2 - Coordination active;
- Fermeture de la frontière canado-américaine tout en maintenant la chaîne d'approvisionnement de marchandises.

Démarches et actions prises

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le **9 avril 2020. Six groupes de travail** de l'OSCQ ont été mis en place pour adresser des enjeux complexes toujours en suspens. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes vulnérables et **l'accueil des travailleurs étrangers temporaires agricoles**. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. Le CNCG-Inondation a été mis en œuvre lundi le 30 mars 2020.

Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19. Le document est à jour en date d'aujourd'hui.

Missions du PNSC activées

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)
- Transport (MTQ)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

En décembre 2019, les premiers cas de personnes infectées par un nouveau virus de la famille des coronavirus, le SARS-CoV-2, ont été détectés en Chine. Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré une pandémie mondiale liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Depuis, le nombre de cas signalés et de pays touchés est en progression, totalisant 204 pays et territoires touchés. Dès le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes étaient aux prises avec des cas de contamination. Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 24 avril 2020. La transmission communautaire a été confirmée en date du 4 avril 2020.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est **passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3**, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	15 857	30 092	+2 178 100
Décès	630	1 193	+145 300

Mise à jour le 17 avril 2020 à 9h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle, du matériel de dépistage, de certains médicaments et d'équipements médicaux **et le problème de la qualité des cargaisons médicales reçues;**
- La pénurie de main-d'œuvre et les problématiques organisationnelles dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres types de milieux de vie pour les aînés;**
- Pour les secteurs agricoles et alimentaires : la diminution de la capacité de transformation des aliments, les surplus de production, la disponibilité des travailleurs et la complexité liée à l'arrivée des travailleurs étrangers saisonniers;
- Les déplacements interrégionaux et interprovinciaux :
 - La gestion des points de contrôle routiers;
 - Les déplacements à des fins de loisir et d'agrément dans les régions ouvertes aux déplacements;**
 - Le transport de passagers dont les travailleurs saisonniers vers les Îles-de-la-Madeleine (CTMA).**
- Le besoin de clarification relativement à la reprise des activités, notamment dans les secteurs culturels et de l'éducation;**
- La gestion des inondations en période de pandémie: hébergement de sinistrés sans mise en place de centres temporaires et dans le respect des consignes de distanciation physique ainsi que la fermeture des refuges pour accueillir les animaux.

Faits saillants

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Restriction de l'accès à 18 régions et territoires sociosanitaires considérés plus vulnérables à l'aide de contrôles routiers. Seuls les déplacements jugés essentiels sont autorisés;
- **Interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité dans les régions de la Montérégie et de l'Estrie à compter du 16 avril 2020, en collaboration avec la SOPFEU, pour préserver la capacité opérationnelle des services d'urgence occupés avec la COVID-19;**
- Utilisation accrue des dispositions légales pour faire respecter les directives par les services de police;
- Mesures en lien avec le maintien de la fermeture d'une variété de lieux publics :
 - Prolongation jusqu'au 4 mai de la fermeture de toutes les entreprises et commerces non essentiels;
 - Fermeture des commerces le dimanche durant tout le mois d'avril avec certaines exceptions;
 - Fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;
 - Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 1^{er} mai 2020, alors que les services de garde d'urgence pour le personnel des services essentiels demeurent ouverts et gratuits durant la même période;
 - Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre;
 - **Demande de l'annulation de tous les festivals et événements culturels, intérieurs et extérieurs, prévus jusqu'au 31 août 2020 et nouvelles consignes relativement aux événements sportifs.**
- **Élargissement de la liste des services et activités prioritaires pour y inclure notamment la construction résidentielle (à partir du 20 avril) et l'entretien et la réparation de véhicules (depuis le 15 avril);**
- Mise en œuvre de mesures pour protéger les personnes âgées et adultes vulnérables hébergés, notamment :
 - Maintien de l'interdiction des visites non essentielles, à l'exception de certains proches aidants, dans les établissements privés et publics et des sorties sans supervision;
 - Déplacement d'une partie du personnel des hôpitaux vers les CHSLD et autres milieux de vie;
 - **Appel à tous adressé notamment aux médecins, aux proches aidants et aux fonctionnaires de différents ministères et organismes, dont le réseau de l'éducation pour prêter main-forte;**
 - **Vérifications et visites en cours par le MSSS dans tous les milieux de vie, publics ou privés et tenue d'enquêtes sur la situation au CHSLD Herron;**
 - Dépistage systématique de la COVID-19 pour le personnel et les résidents des milieux ciblés;
 - **Élargissement de l'octroi des primes d'exposition et de reconnaissance au personnel des milieux d'hébergement privés;**
 - **Demande du Québec au gouvernement fédéral pour le déploiement de membres du personnel médical des Forces armées canadiennes dans les CHSLD et autres milieux ciblés.**

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- **Nouvel élargissement des critères d'admissibilité de la prestation canadienne d'urgence (PCU) et mesures de soutien supplémentaires pour les petites entreprises;**
- **À la demande du Québec, maintien du déploiement de Rangers au Nunavik et mobilisation dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un support logistique et de main d'oeuvre au MSSS pour favoriser l'application des mesures de distanciation physique dans ces communautés nordiques;**
- **Mise en place d'exigences supplémentaires visant les voyageurs qui entrent au Canada, notamment celle de présenter un plan d'isolement crédible;**
- **Investissements pour soutenir les systèmes de soins de santé et réseaux de distribution alimentaire des communautés nordiques;**
- Sécurité publique Canada, région du Québec et du Nunavut, ainsi que le centre des opérations du gouvernement (COG) fédéral, suivent la situation en lien avec la COVID-19 et la crue printanière;
- Fermeture de la frontière canado-américaine tout en maintenant la chaîne d'approvisionnement de marchandises.

Démarches et actions prises

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit sporadiquement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le **16 avril 2020. Sept groupes de travail** de l'OSCQ ont été mis en place pour adresser des enjeux complexes toujours en suspens. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin, l'accueil des travailleurs étrangers temporaires **ainsi que celui sur les événements publics, extérieurs, culturels et autres.** De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O) ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19. Le CNCG-Inondation a été mis en œuvre le lundi 30 mars 2020.
- Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19. Le document est à jour en date d'aujourd'hui.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- | | | |
|-------------------------------|--|----------------------------|
| • Activités économiques (MEI) | • Santé (MSSS) | • Télécommunication (CSPQ) |
| • Bioalimentaire (MAPAQ) | • Services essentiels gouvernementaux (SCT) | • Environnement (MELCC) |
| • Communication (UQ-MCE) | • Évacuation, sécurité et réintégration (SQ) | • Transport (MTQ) |
| | • Soutien aux municipalités (MAMH) | |

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

En décembre 2019, les premiers cas de personnes infectées par un nouveau virus de la famille des coronavirus, le SARS-CoV-2, ont été détectés en Chine. Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré une pandémie mondiale liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Depuis, le nombre de cas signalés et de pays touchés est en progression, totalisant 210 pays et territoires touchés. Dès le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes étaient aux prises avec des cas de contamination. Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 29 avril 2020. La transmission communautaire a été confirmée en date du 4 avril 2020.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est **passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3**, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	21 838	42 110	+2 750 800
Décès	1 243	2 146	+192 200

Mise à jour le 24 avril 2020 à 9h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle, du matériel de dépistage, de certains médicaments et d'équipements médicaux **notamment pour des besoins provenant de l'extérieur du réseau de la santé**;
- La pénurie de main-d'oeuvre et les problématiques organisationnelles dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres types de milieux de vie pour les aînés;
- Pour les secteurs agricoles et alimentaires : la diminution de la capacité de transformation des aliments, les surplus de production, la disponibilité des travailleurs et la complexité liée à l'arrivée des travailleurs étrangers saisonniers;
- L'évolution de la liste des emplois et services essentiels dans le contexte de la réouverture progressive, notamment l'adéquation avec la liste des emplois donnant droit à des services de garde d'urgence**;
- Les déplacements interrégionaux et interprovinciaux : la gestion des points de contrôle routiers dans un contexte de reprise des activités économiques et les enjeux liés aux déménagements;
- Les déploiements des Forces armées canadiennes (FAC) sur le territoire en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et la coordination avec les partenaires des enjeux liés aux conséquences de la pandémie.

Faits saillants

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Restriction de l'accès à 18 régions et territoires sociosanitaires considérés plus vulnérables à l'aide de contrôles routiers. Seuls les déplacements jugés essentiels sont autorisés;
- **Préparation d'une recommandation par la Santé publique sur le port du masque dans la population;**
- **Préparation d'un plan de réouverture des écoles et des entreprises situées dans des secteurs ou régions ciblés démontrant un faible taux de contamination, dont le dévoilement se fera la semaine prochaine. La fréquentation des écoles sera laissée à la discrétion des parents;**
- **Élargissement de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité à une variété de MRC et territoires situés dans 11 régions à compter du 23 avril 2020, en collaboration avec la SOPFEU, pour préserver la capacité opérationnelle des services d'urgence occupés avec la COVID-19;**
- **Prêt d'un montant de 4 M\$ à l'entreprise Medicom pour accélérer l'implantation d'une usine à Montréal qui produira des masques N95 et des masques chirurgicaux;**
 - Mesures en lien avec le maintien de la fermeture d'une variété de lieux publics :
 - Prolongation jusqu'au 4 mai de la fermeture de toutes les entreprises et commerces non essentiels;
 - Fermeture des commerces le dimanche durant tout le mois d'avril avec certaines exceptions;
 - Fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;
 - Les services de garde d'urgence pour le personnel des services essentiels demeurent ouverts et gratuits;
 - Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre;
 - Demande de l'annulation de tous les festivals et événements culturels, intérieurs et extérieurs.
- **Reprise depuis le 20 avril 2020 des activités reliées à la construction résidentielle;**
- **Octroi de 45 M\$ pour appuyer le recrutement de travailleurs agricoles (prime de 100 \$ aux travailleurs saisonniers);**
- Mise en œuvre de mesures pour protéger les personnes âgées et adultes vulnérables hébergés, notamment :
 - Maintien de l'interdiction des visites non essentielles, à l'exception de certains proches aidants et des sorties sans supervision;
 - Déplacement d'une partie du personnel des hôpitaux vers les CHSLD et autres milieux de vie;
 - Appel à tous adressé notamment aux médecins, aux proches aidants et aux fonctionnaires;
 - Dépistage systématique de la COVID-19 pour le personnel et les résidents des milieux ciblés;
 - **Prolongement de l'octroi des primes d'exposition et de reconnaissance jusqu'au 31 mai;**
 - **Appel aux préposés d'aide à domicile pour venir en renfort en profitant de la même hausse salariale que les préposés aux bénéficiaires;**
 - **Nouvelle demande d'assistance au fédéral visant le déploiement des FAC dans les milieux de vie pour aînés, cette fois-ci de 1000 soldats pour effectuer des tâches autres que médicales.**

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- **Création de la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants et mesures de soutien supplémentaires pour venir en aide aux employés des petites et moyennes entreprises, de celles du secteur de l'énergie et des organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport;**
- **Mise sur pied d'un fonds d'aide communautaire de 350 M\$ destiné aux organismes communautaires et de bienfaisance, ainsi qu'aux organismes à but non lucratif;**
- **Investissement de 1 G\$ dans la recherche médicale, notamment pour la création d'un vaccin;**
- Déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) au Québec :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation d'une centaine de Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un support logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - **Assistance d'une centaine de membres du personnel médical des FAC dans les CHSLD et autres milieux ciblés en dispensant des soins médicaux et en offrant du soutien logistique.**
- **Collaboration entre les FAC et Services aux Autochtones Canada (SAC) relativement à la demande de SAC pour l'assistance pour les communautés de Nutashkuan et Ekuanitshit;**
- Sécurité publique Canada, région du Québec et du Nunavut, ainsi que le centre des opérations du gouvernement (COG) fédéral, suivent la situation en lien avec la COVID-19 et la crue printanière;
- **Prolongation de la fermeture de la frontière canado-américaine jusqu'au 22 mai, mais rétablissement des règles de l'Entente des tiers pays sûrs pour permettre l'entrée de certains demandeurs d'asile.**

Démarches et actions prises

- L'**Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le **23 avril 2020**. Six groupes de travail de l'OSCQ ont été mis en place pour adresser des enjeux complexes toujours en suspens. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O) ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le **CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (**CRCG**), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (**ORSC**) respectives. Le CNCG-Inondation s'est activé le lundi 30 mars 2020
- Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19. Le document est à jour en date d'aujourd'hui.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- Activités économiques (MEI)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Communication (UQ-MCE)
- Santé (MSSS)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)
- Télécommunication (CSPQ)
- Environnement (MELCC)
- Transport (MTQ)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

Depuis le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 6 mai 2020. **Après avoir été mis « sur pause » pendant plusieurs semaines, la province entre dans une nouvelle phase, celle de la relance progressive de l'économie québécoise et du déconfinement prudent de la société.**

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	27 538	53 236	+3 154 200
Décès	1 859	3 184	+218 700

Mise à jour le 1^{er} mai 2020 à 10 h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle, du matériel de dépistage, de certains médicaments et d'équipements médicaux notamment pour des besoins provenant de l'extérieur du réseau de la santé;
- La disponibilité du personnel dans le cadre du retour au travail, dans un contexte de protection des employés vulnérables, notamment dans le secteur de l'éducation et des services de garde;**
- La poursuite du respect des mesures de santé publique au sein de la population dans un contexte de déconfinement progressif;**
- Les éclosions préoccupantes dans certains hôpitaux et arrondissements de Montréal et Laval;**
- La pénurie de main-d'oeuvre et les problématiques organisationnelles dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres types de milieux de vie pour les aînés;
- Pour les secteurs agricoles et alimentaires : la diminution de la capacité de transformation des aliments, les surplus de production, la disponibilité des travailleurs et la complexité liée à l'arrivée des travailleurs étrangers saisonniers;
- Les déploiements des Forces armées canadiennes (FAC) sur le territoire en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et la coordination avec les partenaires des enjeux liés aux conséquences de la pandémie.

Faits saillants de la semaine

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- **Annonces en lien avec le déconfinement progressif et la réouverture graduelle de l'économie :**
 - Réouverture des établissements préscolaires et primaires et des services de garde à compter du 11 mai prochain, et à compter du 19 mai sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La fréquentation des écoles sera laissée à la discrétion des parents;
 - Réouverture des commerces de détail et de leur chaîne d'approvisionnement à compter du 4 mai, et à compter du 11 mai sur le territoire de la CMM. L'accès à ces établissements doit être fait par une porte qui donne sur l'extérieur;
 - Réouverture complète de l'industrie de la construction et de sa chaîne d'approvisionnement à compter du 11 mai. Le personnel administratif de ce secteur devra demeurer en télétravail;
 - Relance du secteur manufacturier dans toutes les régions effectuée en deux temps : à partir du 11 mai pour les entreprises pouvant respecter des restrictions relativement au nombre d'employés, et à partir du 25 mai pour les autres;
 - Retrait graduel des points de contrôle policiers dans les régions du Québec selon le calendrier suivant, si la situation se maintient : le 4 mai dans les Laurentides, Lanaudière, Chaudière-Appalaches et dans la ville de Rouyn-Noranda; le 11 mai en Outaouais, à l'exception de Gatineau, en Abitibi-Témiscamingue, à La Tuque et au Saguenay-Lac-Saint-Jean; et le 18 mai, au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, dans Charlevoix et sur la Côte-Nord.
- Mesures en lien avec la fermeture de lieux publics :
 - Fermeture de tous les commerces de détail le dimanche durant le mois de mai, à l'exception des pharmacies, des dépanneurs et des stations-service;
 - Maintien de la fermeture des centres commerciaux et des lieux de diffusion, ainsi que des secteurs de la restauration, des soins personnels, de la culture et du tourisme;
 - Maintien de la fermeture des endroits publics et interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs;
 - Maintien de la fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre;
 - Maintien de l'annulation de tous les festivals et événements culturels, intérieurs et extérieurs.
- Participation du gouvernement du Québec au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, annoncé par le gouvernement fédéral le 24 avril dernier;
- Maintien des mesures visant à protéger les personnes âgées et adultes vulnérables hébergés dans les CHSLD et autres milieux de vie, notamment : l'interdiction des visites non essentielles et des sorties sans supervision; le déploiement de renfort, particulièrement dans les endroits critiques, et le dépistage systématique pour le personnel et les résidents.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) au Québec :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation d'une centaine de Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un support logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - **Déploiement additionnel de militaires dans 8 nouveaux CHSLD de la région de Montréal qui viendront s'ajouter à la centaine qui était déjà mobilisée dans 5 établissements. On dénombre désormais 400 soldats déployés et fonctionnels en date du 1^{er} mai 2020.**
- Début des demandes pour le programme de subventions salariales à compter du 27 avril, et versement de l'argent aux entreprises à compter du 7 mai 2020;
- Collaboration entre les FAC et Services aux Autochtones Canada (SAC) relativement à la demande de SAC pour l'assistance pour les communautés de Nutashkuan, Ekuanitshit et Kawawachikamach.

Démarches et actions prises

- L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le **30 avril 2020**. Six groupes de travail de l'OSCQ, encore actifs, ont été mis en place pour traiter des enjeux complexes toujours en suspens. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O), ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le CNCG assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.
- Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19. Le document est à jour en date d'aujourd'hui.
- Le ministère des Transports a désactivé la mission Transports en date du 23 avril 2020.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- | | | |
|-------------------------------|--|------------------------------------|
| • Activités économiques (MEI) | • Santé (MSSS) | • Télécommunication (CSPQ) |
| • Bioalimentaire (MAPAQ) | • Services essentiels gouvernementaux (SCT) | • Environnement (MELCC) |
| • Communication (UQ-MCE) | • Évacuation, sécurité et réintégration (SQ) | • Soutien aux municipalités (MAMH) |

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

Depuis le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 13 mai 2020. Après avoir été mise « sur pause » pendant plusieurs semaines, la province entre dans une nouvelle phase, celle de la relance progressive de l'économie québécoise et du déconfinement prudent de la société.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	35 238	66 187	+3 942 300
Décès	2 631	4 540	+271 600

Mise à jour le 8 mai 2020 à 9 h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle, du matériel de dépistage, de certains médicaments et d'équipements médicaux notamment pour des besoins provenant de l'extérieur du réseau de la santé;
- La disponibilité du personnel dans le cadre du retour au travail, dans un contexte de protection des employés vulnérables;
- La capacité à augmenter le nombre de tests de dépistage pour atteindre l'objectif des 14 000 tests par jour;**
- La poursuite du respect des mesures de santé publique au sein de la population dans un contexte de déconfinement progressif **et de l'arrivée de la saison estivale propice aux activités sportives et de plein air;**
- La pénurie importante de main-d'œuvre et les problématiques organisationnelles dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres types de milieux de vie pour les aînés;
- Pour les secteurs agricoles et alimentaires : la diminution de la capacité de transformation des aliments, les surplus de production, la disponibilité des travailleurs et la complexité liée à l'arrivée des travailleurs étrangers saisonniers;
- Les déploiements des Forces armées canadiennes (FAC) dans les CHSLD en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et la coordination avec les partenaires des enjeux liés aux conséquences de la pandémie.

Faits saillants de la semaine

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Mise en oeuvre d'un plan de diagnostic des cas de COVID-19 visant à augmenter l'accès au dépistage à la population générale;
- Report au 25 mai de la réouverture des commerces, des écoles et des services de garde sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et ce, conditionnellement à l'amélioration de la situation dans le système de santé sur le territoire;
- Octroi d'une prime incitative pouvant atteindre 1 000 \$ par mois pour le personnel à temps plein dans les milieux de vie pour aînés et dans les « zones chaudes » des centres hospitaliers;
- Mesures en lien avec les conditions de vie des personnes âgées et adultes vulnérables hébergés dans les CHSLD et autres milieux de vie, notamment :
 - Autorisation des sorties sans supervision et de la rencontre des proches à l'extérieur;
 - Permission aux proches de visiter les résidents en fin de vie dans les unités de soins palliatifs;
 - Assouplissement des mesures relativement aux visites des proches aidants pour s'appliquer à tous les milieux de vie, sous réserve du respect de conditions spécifiques;
 - Appel à tous réitéré pour le déploiement de renforts visant à soutenir le personnel en place;
 - Maintien du dépistage systématique pour le personnel et les résidents.
- Permission de sortie accordée, pour raisons médicales, aux détenus vulnérables ainsi qu'à ceux dont la peine doit se terminer dans les 30 jours suivant la permission et qui ont commis des infractions non violentes;
- Financement supplémentaire de 31 M\$ dans le cadre d'un plan d'action visant à rehausser l'accès aux services psychosociaux et aux services en santé mentale dans le contexte de la pandémie.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Investissement de 252 M\$ pour soutenir les producteurs et les transformateurs du secteur agroalimentaire, et ainsi assurer le maintien de la chaîne d'approvisionnement;
- Conclusion d'un accord financier avec le Québec et les autres provinces afin d'augmenter le salaire des travailleurs essentiels à faible revenu;
- Déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) au Québec :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation d'une centaine de Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un soutien logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - Poursuite du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal et Laval, on dénombre 650 militaires répartis dans 19 établissements en date du 7 mai 2020.
- Collaboration entre les FAC et Services aux Autochtones Canada (SAC) relativement à la demande de SAC pour l'assistance pour les communautés de Pakua shipu, Unamen shipu, Nutashkuan, Ekuanitshit et Kawawachikamach.

Démarches et actions prises

- L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le 7 mai 2020. Six groupes de travail de l'OSCQ, encore actifs, ont été mis en place pour traiter des enjeux complexes toujours en suspens. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O), ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le CNCG assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.
- Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19. Le document est à jour en date d'aujourd'hui.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- Activités économiques (MEI)
- Santé (MSSS)
- Télécommunication (CSPQ)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Environnement (MELCC)
- Communication (UQ-MCE)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

Depuis le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 20 mai 2020. Après avoir été mise « sur pause » pendant plusieurs semaines, la province est maintenant dans une nouvelle phase, celle de la relance progressive de l'économie québécoise et du déconfinement prudent de la société.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	40 724	73 401	+4 525 100
Décès	3 351	5 472	+303 300

Mise à jour le 15 mai 2020 à 9 h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle, du matériel de dépistage, de certains médicaments et d'équipements médicaux notamment pour des besoins provenant de l'extérieur du réseau de la santé;
- La capacité à susciter l'intérêt pour le dépistage dans la population des secteurs les plus affectés;**
- L'arrivée de la saison estivale dans le contexte de la pandémie :**
 - Les déplacements à des fins de loisir et d'agrément en provenance des secteurs les plus affectés;
 - La pratique des activités sportives de groupe et l'ouverture des camps de jour;
 - La prévention des effets de la chaleur accablante dans le cadre du confinement;
 - La gestion de l'aléa feux de forêt, notamment relativement à l'hébergement des sinistrés.
- La pénurie importante de main-d'oeuvre et les problématiques organisationnelles dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres types de milieux de vie pour les aînés;
- Pour les secteurs agricoles et alimentaires : la diminution de la capacité de transformation des aliments, les surplus de production, la disponibilité des travailleurs et la complexité liée à l'arrivée des travailleurs étrangers saisonniers;
- Les déploiements des Forces armées canadiennes (FAC) dans les CHSLD en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et la coordination avec les partenaires des enjeux liés aux conséquences de la pandémie.

Faits saillants de la semaine

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Report à l'automne 2020 du retour en classe dans les écoles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et report au 1^{er} juin de l'ouverture des services de garde sur le même territoire;
- Rappel que la population doit préconiser le port du couvre-visage dans les lieux publics lorsque la distanciation physique de deux mètres n'est pas possible, par exemple dans les transports en commun;
- Engagement financier visant à aider les sociétés de transport de la CMM pour l'achat de masques, afin d'en fournir aux personnes qui seraient incapables de s'en procurer elles-mêmes;
- Dévoilement des modalités des stratégies de dépistage massif qui seront déployées dans les régions de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie, notamment par le déploiement de postes de dépistage mobiles;
- Reprise des activités sportives, de loisir et de plein air pratiquées de manière individuelle et sans contact, par exemple, le tennis, le golf, le vélo, la course à pied, la pêche et la navigation de plaisance, à partir du 20 mai 2020;
- Report au 31 mai prochain de la levée des restrictions d'accès pour l'ensemble de la Côte-Nord;
- Avec la disparition du couvert de neige dans plusieurs régions, élargissement du territoire touché par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité à compter du 13 mai dernier, en collaboration avec la SOPFEU;
- Depuis le 11 mai dernier, réouverture complète de l'industrie de la construction et réouverture du secteur manufacturier selon certaines conditions. À la même date, les points de contrôle policiers ont été retirés sur les routes de l'Outaouais, à l'exception de Gatineau, de l'Abitibi-Témiscamingue, de La Tuque et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Prolongation de la subvention salariale d'urgence au-delà du 6 juin 2020;
- Création de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants visant à offrir du soutien aux étudiants et aux nouveaux diplômés qui ne sont pas en mesure de travailler;
- Établissement d'un Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) dans le but d'aider ces entreprises à maintenir leurs opérations et éviter la faillite;
- Autorisation par Santé Canada de l'utilisation d'un premier test sérologique pour dépister la COVID-19, qui permet de détecter les anticorps spécifiques au virus;
- Octroi de 2,5 G\$ aux personnes admissibles aux prestations de la Sécurité de la vieillesse;
- Déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) au Québec :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation d'une centaine de Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un soutien logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - Annonce de la prolongation pour 30 jours, à compter du 13 mai, du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal, Laval et de la Montérégie. On dénombre désormais 950 militaires répartis dans 25 établissements et un total de 1490 militaires pour l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec.

Démarches et actions prises

- L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le 12 mai 2020. Six groupes de travail de l'OSCQ, encore actifs, ont été mis en place pour traiter des enjeux complexes toujours en suspens. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O), ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le CNCG assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.
- Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19. Le document est à jour en date d'aujourd'hui.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- Activités économiques (MEI)
- Santé (MSSS)
- Télécommunication (CSPQ)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Environnement (MELCC)
- Communication (UQ-MCE)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

Depuis le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 27 mai 2020. Après avoir été mise « sur pause » pendant plusieurs semaines, la province est maintenant dans une nouvelle phase, celle de la relance progressive de l'économie québécoise et du déconfinement prudent de la société.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	45 495	81 324	+5 226 100
Décès	3 800	6 152	+335 200

Mise à jour le 22 mai 2020 à 9 h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle, du matériel de dépistage, de certains médicaments et d'équipements médicaux notamment pour des besoins provenant de l'extérieur du réseau de la santé;
- L'arrivée de la saison estivale dans le contexte de la pandémie :
 - Les déplacements à des fins de loisir et d'agrément en provenance des secteurs les plus affectés;
 - La prévention des effets de la chaleur accablante dans le cadre du confinement;
 - La gestion de l'aléa feux de forêt, notamment relativement à l'hébergement des sinistrés.
- La pénurie importante de main-d'oeuvre et les problématiques organisationnelles dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres types de milieux de vie pour les aînés;
- Les déplacements interrégionaux et interprovinciaux en lien avec la réouverture des régions québécoises, notamment dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine;**
- Pour les secteurs agricoles et alimentaires : la diminution de la capacité de transformation des aliments, les surplus de production, la disponibilité des travailleurs et la complexité liée à l'arrivée des travailleurs étrangers saisonniers;
- Les déploiements des Forces armées canadiennes (FAC) dans les CHSLD en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et la coordination avec les partenaires des enjeux liés aux conséquences de la pandémie.

Faits saillants de la semaine

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Reprise à compter du 1^{er} juin 2020 des soins de santé privés ainsi que des soins corporels et esthétiques sur la majorité du territoire québécois. Seulement quelques services ciblés pourront reprendre à la même date dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la MRC de Joliette;
- Autorisation des rassemblements extérieurs de moins de 10 personnes provenant d'un maximum de 3 ménages à partir du 22 mai;
- Réouverture des commerces disposant d'une porte extérieure dans la CMM à partir du 25 mai;
- Reprise graduelle des activités chirurgicales qui avaient été reportées dans les différentes régions du Québec en fonction de la capacité du système de santé de chaque territoire;
- Ouverture des camps de jour dans toutes les régions du Québec à compter du 22 juin;
- À compter du 24 mai, retour à la réglementation habituelle des heures d'ouverture des commerces;
- Réouverture progressive des services de garde sur le territoire de la CMM et de la MRC de Joliette à compter du 1^{er} juin;
- Élargissement du territoire touché par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité à compter du 19 mai dernier, en collaboration avec la SOPFEU;
- Invitation à tous les Québécois qui ont contracté le virus de la COVID-19, et qui sont admissibles, à participer à l'étude Colcorona;
- Depuis le 18 mai dernier, retrait des points de contrôle policiers sur les routes du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et dans Charlevoix.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Prolongation de la subvention salariale d'urgence jusqu'à la fin du mois d'août 2020;
- Investissement de 305 M\$ dans un fonds de soutien aux communautés autochtones et de 75 M\$ en financement destiné à des organisations autochtones;
- Bonification de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE);
- Financement pouvant atteindre 100 M\$ dans le but de soutenir la Croix-Rouge dans ses opérations reliées à la COVID-19 et en cas d'inondations et de feux de forêt;
- Élargissement des critères d'admissibilité au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC);
- Début de la réception des demandes de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) à partir du 25 mai;
- À compter du 1^{er} juin, reprise de certaines activités par Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada dans quelques parcs nationaux, lieux historiques nationaux, voies navigables historiques et aires marines nationales de conservation;
- Prolongation de la fermeture de la frontière canado-américaine jusqu'au 21 juin 2020;
- Déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) au Québec :
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik dont le mandat est notamment de soutenir le MSSS dans la mise en place de zone de dépistage et dans la sensibilisation de la population;
 - Poursuite de la mobilisation des Rangers dans la région de la Basse-Côte-Nord dans le but d'apporter un soutien logistique et de main d'œuvre au MSSS;
 - Poursuite du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal, Laval et de la Montérégie. On dénombre désormais 950 militaires répartis dans 25 établissements;
 - **Un total de 1490 militaires sont mobilisés dans l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec. Toutefois, une analyse est en cours pour évaluer les critères de transition en vue d'une démobilisation graduelle des militaires déployés.**

Démarches et actions prises

- L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le **19 mai 2020**. Six groupes de travail de l'OSCQ, encore actifs, ont été mis en place pour traiter des enjeux complexes. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O), ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le CNCG assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.
- Le Plan d'action COVID-19, qui regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19, est mis à jour aux deux semaines depuis le 15 mai. La prochaine mise à jour sera disponible le 29 mai 2020.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- Activités économiques (MEI)
- Santé (MSSS)
- Télécommunication (CSPQ)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Environnement (MELCC)
- Communication (UQ-MCE)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

Depuis le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 3 juin 2020. Après avoir été mise « sur pause » pendant plusieurs semaines, la province est maintenant dans une phase de déconfinement.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	49 702	88 512	+5 940 400
Décès	4 302	6 877	+362 800

Mise à jour le 29 mai 2020 à 9 h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle, du matériel de dépistage, de certains médicaments et d'équipements médicaux notamment pour des besoins provenant de l'extérieur du réseau de la santé;
- L'arrivée de la saison estivale dans le contexte de la pandémie :
 - Les effets de la chaleur accablante dans le cadre du confinement;
 - La gestion de l'aléa feux de forêt, notamment relativement à l'hébergement des sinistrés.
- La pénurie importante de main-d'oeuvre et les problématiques organisationnelles dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres types de milieux de vie pour les aînés;
- Pour les secteurs agricoles et alimentaires : la diminution de la capacité de transformation des aliments, les surplus de production et la disponibilité des travailleurs, particulièrement celle des travailleurs étrangers saisonniers;
- Le maintien de la mobilisation des Forces armées canadiennes (FAC) dans les CHSLD en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Faits saillants de la semaine

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- **Annonces relatives à la reprise des activités de plusieurs secteurs privés et publics, notamment dans le cadre du plan de déconfinement du gouvernement du Québec conditionnel à l'évolution de la pandémie :**
 - Réouverture des institutions muséales, des bibliothèques publiques et des cinéparcs dans toutes les régions du Québec, à compter du 29 mai;
 - Réouverture, dès le 1^{er} juin, des centres commerciaux situés à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC de Joliette;
 - Réouverture, dès le 1^{er} juin, des campings, des marinas ainsi que de certains types d'hébergement touristique, dont plusieurs services de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
 - Reprise des activités pour les studios d'enregistrement musicaux et sonores et les captations de spectacles sans public, à partir du 1^{er} juin prochain;
 - Reprise graduelle des activités judiciaires à compter du 1^{er} juin.
- **Demande par le Québec au gouvernement du Canada de prolonger le déploiement des 1 000 membres des FAC pour continuer de venir en aide aux CHSLD touchés par la COVID-19;**
- **Lancement d'une campagne d'embauche et de formation ayant comme objectif d'ajouter 10 000 nouveaux travailleurs à temps plein dans les CHSLD, dont 550 préposés aux bénéficiaires qualifiés à l'étranger;**
- **Les secteurs qui ont repris leurs activités cette semaine :**
 - Les commerces disposant d'une porte extérieure sur le territoire de la CMM;
 - La fabrication manufacturière sans restriction de personnel partout au Québec.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- **Depuis le 25 mai, début des demandes de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) pour les petites entreprises;**
- **Investissement pouvant atteindre 9,2 M\$ dans le but d'améliorer le programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (PSECJ) et de financer jusqu'à 700 nouveaux postes destinés aux jeunes dans l'industrie agricole;**
- **Déploiement des FAC au Québec :**
 - Maintien du déploiement de Rangers au Nunavik et dans la Basse-Côte-Nord pour soutenir le MSSS dans la sensibilisation de la population dans le but de favoriser le respect des consignes de santé publique;
 - Poursuite du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal, Laval et de la Montérégie. On dénombre désormais 830 militaires répartis dans 23 établissements;
 - Un total de 1350 militaires sont mobilisés dans l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec.

Démarches et actions prises

- **L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le **26 mai 2020**. Quatre des sept groupes de travail de l'OSCQ sont encore actifs, pour traiter des enjeux complexes. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. Les groupes sur les matières dangereuses, l'hébergement hôtelier et sur les événements publics ont suspendu leurs activités. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O), ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le **CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (**CRCG**), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (**ORSC**) respectives.
- Le Plan d'action COVID-19, qui regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19, est mis à jour aux deux semaines depuis le 15 mai. La mise à jour du 28 mai 2020 est jointe au présent topo.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- | | | |
|-------------------------------|--|------------------------------------|
| • Activités économiques (MEI) | • Santé (MSSS) | • Télécommunication (CSPQ) |
| • Bioalimentaire (MAPAQ) | • Services essentiels gouvernementaux (SCT) | • Environnement (MELCC) |
| • Communication (UQ-MCE) | • Évacuation, sécurité et réintégration (SQ) | • Soutien aux municipalités (MAMH) |

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

Depuis le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 10 juin 2020. Après avoir été mise « sur pause » pendant plusieurs semaines, la province est maintenant dans une phase de déconfinement.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	52 143	93 726	+6 735 100
Décès	4 885	7 637	+393 700

Mise à jour le 5 juin 2020 à 9 h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle et du matériel de dépistage, **ainsi que la nécessité d'intensification des stratégies de dépistage et de collecte des données;**
- Les difficultés d'application des consignes de distanciation physique lors des manifestations qui ont lieu dans plusieurs régions du Québec;**
- Relâchement relativement au respect des consignes d'hygiène et de distanciation physique dans la population dans le contexte du déconfinement;**
- La pénurie importante de main-d'oeuvre et les problématiques organisationnelles dans les CHSLD et autres types de milieux de vie pour les aînés, **entre autres, pour la période des vacances estivales;**
- Pour les secteurs agricoles et alimentaires : la diminution de la capacité de transformation des aliments, les surplus de production et la disponibilité des travailleurs, particulièrement celle des travailleurs étrangers saisonniers;
- Le maintien de la mobilisation des Forces armées canadiennes (FAC) dans les CHSLD en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Faits saillants de la semaine

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Annonces relatives à la reprise des activités de plusieurs secteurs privés et publics, notamment dans le cadre du plan de déconfinement du gouvernement du Québec conditionnel à l'évolution de la pandémie :
 - Reprise graduelle des sports d'équipe sous la forme d'entraînements extérieurs à compter du 8 juin;
 - Ouverture des espaces publics extérieurs, pour toute la durée de la période estivale, dans l'ensemble des régions du Québec, depuis le 30 mai dernier;
 - Reprise, à compter du 15 juin, des soins personnels et esthétiques dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et dans la MRC de Joliette;
 - Reprise des activités du secteur de la production audiovisuelle, reproduction et postproduction à partir du 8 juin 2020;
 - Instauration de nouvelles mesures pour alléger et moderniser la réglementation dans l'industrie de la restauration, notamment en matière de vente et de service d'alcool;
 - Depuis le 1^{er} juin dernier, retrait de tous les points de contrôle routiers dans la région de la Côte-Nord.
- Dévoilement du nouveau programme de formation accéléré Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé dans le but de pourvoir 10 000 postes de préposés en CHSLD;
- Mise en ligne du nouveau service gratuit [Jetravail!](#) qui vise à soutenir la relance des activités économiques, et invitation aux chercheurs d'emploi et aux employeurs à s'y inscrire;
- Octroi d'une aide financière pouvant atteindre 11 M\$ afin de permettre l'ouverture des camps de jour privés et municipaux cet été dans le respect des consignes de la Direction générale de la santé publique;
- Investissement de 6 M\$ pour appuyer le développement des technologies innovantes dans le domaine agricole et alimentaire;
- Investissement de 400 M\$ dans le cadre du Plan de relance du milieu culturel pour soutenir notamment les secteurs de la production cinématographique et de la création dans le domaine des arts de la scène;
- Appel lancé aux donneurs de sang, par Héma-Québec, afin de rétablir la réserve à son niveau optimal dans le contexte d'une reprise graduelle des activités au Québec et d'une hausse de la demande en produits sanguins dans les centres hospitaliers.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Octroi accéléré du financement de 2,2 G\$ accordé par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral pour soutenir les petites et les grandes villes;
- Interdiction jusqu'au 31 octobre de la navigation des navires de croisière en eaux canadiennes;
- Octroi de fonds supplémentaires pour des mesures de soutien économique, social et en matière de santé destinées aux peuples et aux communautés autochtones;
- Annonce de l'envoi au cours de la semaine du 6 juillet du paiement unique visant les aînés admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG);
- Déploiement des FAC au Québec :
 - Annonce de la démobilisation le 12 juin prochain des Rangers déployés en soutien au MSSS dans la Basse-Côte-Nord et retrait graduel du déploiement au Nunavik à compter du 6 juin;
 - Poursuite du déploiement pour venir en appui aux CHSLD des régions de Montréal, Laval et de la Montérégie. On dénombre désormais 560 militaires répartis dans 19 établissements;
 - Un total de 1080 militaires sont mobilisés dans l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec.

Démarches et actions prises

- L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le 2 juin 2020. Quatre des sept groupes de travail de l'OSCQ sont encore actifs, pour traiter des enjeux complexes. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. Les groupes sur la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier et sur les événements publics ont suspendu leurs activités. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O), ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le CNCG assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.
- Le Plan d'action COVID-19, qui regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19, est mis à jour aux deux semaines depuis le 15 mai. La prochaine mise à jour sera disponible le 12 juin.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- | | | |
|-------------------------------|--|------------------------------------|
| • Activités économiques (MEI) | • Santé (MSSS) | • Télécommunication (CSPQ) |
| • Bioalimentaire (MAPAQ) | • Services essentiels gouvernementaux (SCT) | • Environnement (MELCC) |
| • Communication (UQ-MCE) | • Évacuation, sécurité et réintégration (SQ) | • Soutien aux municipalités (MAMH) |

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

Depuis le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 17 juin 2020. Après avoir été mise « sur pause » pendant plusieurs semaines, la province est maintenant dans une phase de déconfinement.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	53 485	97 530	+7 630 700
Décès	5 105	7 994	+424 400

Mise à jour le 12 juin 2020 à 9 h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La nécessité d'intensification des stratégies de dépistage et de collecte des données **ainsi que la capacité à susciter l'intérêt pour le dépistage dans la population**;
- Le relâchement relativement au respect des consignes d'hygiène et de distanciation physique dans la population dans le contexte du déconfinement;
- L'importance de rester alerte relativement à une possible future hausse des cas, en lien avec le déconfinement ou avec une potentielle deuxième vague de contamination**;
- La pénurie importante de main-d'oeuvre et les problématiques organisationnelles dans les CHSLD et autres types de milieux de vie pour les aînés, entre autres, pour la période des vacances estivales;
- Le maintien de la mobilisation des Forces armées canadiennes (FAC) dans les CHSLD en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Faits saillants de la semaine

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Annonces relatives à la reprise des activités de plusieurs secteurs privés et publics, notamment dans le cadre du plan de déconfinement du gouvernement du Québec conditionnel à l'évolution de la pandémie :
 - Reprise graduelle des activités pour le secteur de la restauration à compter du 15 juin prochain à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la MRC de Joliette et de la ville de l'Épiphanie. La reprise s'effectuera dans ces secteurs à compter du 22 juin;
 - Annonce de l'autorisation, selon certaines conditions, des rassemblements intérieurs dans les résidences privées à partir du 15 juin à l'extérieur de la CMM, de la MRC de Joliette et de la ville de l'Épiphanie. Ces rassemblements seront permis dans ces secteurs à compter du 22 juin;
- Annonce d'une série de mesures totalisant plus de 750 M\$ pour soutenir la relance de l'industrie touristique dans le but d'accompagner les entreprises, de soutenir le développement de l'offre, de stimuler la demande et de générer des retombées économiques dans toutes les régions du Québec;
 - Plusieurs annonces relativement à des réouvertures, notamment des zoos et des jardins publics dès le 19 juin prochain, et des excursions maritimes à partir du 1^{er} juillet;
- Bonification temporaire du salaire des préposés aux bénéficiaires en CHSLD privés non conventionnés et annonce du maintien de certaines primes salariales;
- Bonification de 140 M\$ de la part du gouvernement du Québec au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) afin de maximiser la participation des propriétaires d'immeubles commerciaux;
- Injection de 100 M\$ supplémentaires dans le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement;
- Quelques secteurs qui ont repris leurs activités et autres entrées en vigueur qui ont eu lieu cette semaine:
 - Reprise des activités du secteur de la production audiovisuelle, reproduction et postproduction;
 - Reprise des sports d'équipe sous la forme d'entraînements extérieurs;
 - Retrait des points de contrôle routiers dans le Nord-du-Québec.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Mise en place de mesures pour venir en aide aux personnes en situation de handicap, notamment un paiement unique non imposable dédié aux individus titulaires d'un certificat de crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- Instauration d'une exemption de l'interdiction d'entrer au Canada visant les ressortissants étrangers qui font partie de la famille immédiate des citoyens ou résidents permanents;
- Octroi d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 M\$ au réseau PME MTL via le Fonds d'aide et de relance régionale (FARR) destiné aux entreprises montréalaises qui ne sont pas admissibles aux autres mesures fédérales déjà en place;
- Déploiement des FAC au Québec :
 - La réponse du gouvernement fédéral relativement à la demande du Québec de prolonger le déploiement dans les CHSLD est présentement en analyse. On dénombre actuellement 400 militaires répartis dans 17 établissements;
 - Démobilisation le 12 juin des Rangers déployés en soutien au MSSS dans la Basse-Côte-Nord et maintien du retrait graduel du déploiement au Nunavik depuis le 6 juin;
 - Un total de 810 militaires sont mobilisés dans l'ensemble des secteurs visés par la demande d'assistance du gouvernement du Québec.

Démarches et actions prises

- L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le 9 juin 2020. Quatre des sept groupes de travail de l'OSCQ sont encore actifs, pour traiter des enjeux complexes. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. Les groupes sur la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier et sur les événements publics ont suspendu leurs activités. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O), ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le CNCG assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.
- Le Plan d'action COVID-19, qui regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19, est mis à jour aux deux semaines depuis le 15 mai. La dernière mise à jour est annexée au présent topo.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- Activités économiques (MEI)
- Santé (MSSS)
- Télécommunication (CSPQ)
- Bioalimentaire (MAPAQ)
- Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- Environnement (MELCC)
- Communication (UQ-MCE)
- Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)
- Soutien aux municipalités (MAMH)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

Depuis le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 23 juin 2020. Après avoir été mise « sur pause » pendant plusieurs semaines, la province est maintenant dans une phase de déconfinement.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020 et est, depuis le 21 mars 2020, en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4).

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	54 383	100 220	+8 366 400
Décès	5 340	8 300	+450 000

Mise à jour le 19 juin 2020 à 9 h

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La nécessité d'intensification des stratégies de dépistage et de collecte des données ainsi que la capacité à susciter l'intérêt pour le dépistage dans la population;
- La saison estivale dans le contexte de la pandémie :**
 - Les déplacements touristiques interprovinciaux vers les Îles-de-la-Madeleine;**
 - La prévention des effets de la chaleur accablante pour les personnes vulnérables dans certains milieux de vie critiques;**
 - La gestion de l'aléa feux de forêt, notamment pour l'hébergement des sinistrés;**
 - Le relâchement relativement au respect des consignes d'hygiène et de distanciation physique dans la population dans le contexte du déconfinement.**
- L'importance de rester alerte relativement à une possible future hausse des cas, en lien avec le déconfinement ou avec une potentielle deuxième vague de contamination;
- La pénurie importante de main-d'oeuvre et les problématiques organisationnelles dans les CHSLD et autres types de milieux de vie pour les aînés, entre autres, pour la période des vacances estivales;
- Pour le secteur agricole : la disponibilité des travailleurs étrangers temporaires et l'éclosion dans un établissement les accueillant;**
- Le maintien de la mobilisation des Forces armées canadiennes (FAC) dans les CHSLD en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Faits saillants de la semaine

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Annonces relatives à la reprise des activités de plusieurs secteurs privés et publics, notamment dans le cadre du plan de déconfinement du gouvernement du Québec conditionnel à l'évolution de la pandémie :
 - Annonce du retour en classe, en septembre prochain, de tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, et ce, partout au Québec;
 - Réouverture des salles de spectacle, des théâtres et des cinémas à compter du 22 juin;
 - Réouverture, dès le 19 juin, des centres commerciaux situés sur les territoires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC de Joliette;
 - À compter du 22 juin, réouverture des infrastructures sportives intérieures, ainsi que des plages publiques et privées, et reprise des matchs pour les sports collectifs;
 - Réouverture partielle du Parc de la Chute-Montmorency ainsi que des chambres et des restaurants des auberges de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
 - Annonce de la reprise le 22 juin prochain des activités dans les aires de restauration des centres commerciaux de la CMM, de la MRC de Joliette ainsi que de la ville de L'Épiphanie;
 - Reprise des activités du tribunal administratif du travail et réouverture des salles d'audience.
- Plusieurs annonces visant à assouplir les consignes entourant les rassemblements et la distanciation physique entre les enfants. Elles prendront effet le 22 juin prochain:
 - Possibilité de tenir des rassemblements intérieurs dans les lieux publics en respectant un maximum de 50 personnes;
 - Acceptation d'une distanciation physique de 1,5 mètre dans les lieux où des personnes assises n'auront pas à se déplacer pour d'autres raisons que d'y accéder ou d'en sortir;
 - Assouplissement des règles de distanciation physique dans les garderies, partout au Québec;
 - Acceptation de la distanciation physique de 1 mètre entre les enfants de moins de 16 ans.
- Présentation d'un plan de déconfinement des CHSLD qui permet entre autres, depuis le 18 juin, les sorties sans supervision, les visites et les activités de groupe intérieures et extérieures;
- Aide financière d'urgence de 400 M\$ afin de soutenir les organismes et les sociétés de transport collectif;
- Interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité dans plusieurs MRC et territoires situés dans 14 régions depuis le 16 juin, en collaboration avec la SOPFEU, pour préserver la capacité opérationnelle des services d'urgence occupés avec la COVID-19;
- Quelques secteurs qui ont repris leurs activités et autres entrées en vigueur qui ont eu lieu cette semaine:
 - Les activités dans les aires de restauration des centres commerciaux à l'extérieur de la CMM;
 - Le sport de haut niveau et les hippodromes.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Annonce d'une prolongation de huit semaines à la Prestation canadienne d'urgence (PCU);
- Prolongation de la fermeture de la frontière canado-américaine jusqu'au 21 juillet;
- Mise en place d'une approche progressive visant la vérification de la température des passagers aériens;
- Annonce de la création d'une application mobile bientôt disponible pour informer la population d'une possible exposition à la COVID-19;
- Financement supplémentaire de 133 M\$ pour venir en aide aux entreprises autochtones;
- Lancement du Fonds d'urgence pour la transformation de 77,5 M\$ visant à assurer la santé et la sécurité des travailleurs du secteur agroalimentaire;
- Déploiement des FAC au Québec :
 - Présentation d'un plan de transition en lien avec le retrait progressif des militaires déployés dans les CHSLD. Les ressources fédérales seront constituées de membres des FAC et du personnel de la Croix-Rouge et poursuivront leur soutien de manière continue jusqu'au 15 septembre prochain;
 - 17 CHSLD profitent actuellement du soutien des FAC;
 - Poursuite du retrait graduel des militaires déployés au Nunavik qui a été entamé le 6 juin dernier.

Démarches et actions prises

- L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le 16 juin 2020. Quatre des sept groupes de travail de l'OSCQ sont encore actifs, pour traiter des enjeux complexes. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. Les groupes sur la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier et sur les événements publics ont suspendu leurs activités. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O), ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le CNCG assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.
- Le Plan d'action COVID-19, qui regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19, est mis à jour aux deux semaines depuis le 15 mai.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- | | | |
|-------------------------------|--|------------------------------------|
| • Activités économiques (MEI) | • Santé (MSSS) | • Télécommunication (CSPQ) |
| • Bioalimentaire (MAPAQ) | • Services essentiels gouvernementaux (SCT) | • Environnement (MELCC) |
| • Communication (UQ-MCE) | • Évacuation, sécurité et réintégration (SQ) | • Soutien aux municipalités (MAMH) |

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

Depuis le 15 mars 2020, toutes les provinces canadiennes sont aux prises avec des cas de contamination à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec. Depuis, il a été renouvelé à quelques reprises, et se prolonge désormais jusqu'au 30 juin 2020. Après avoir été mise « sur pause » pendant plusieurs semaines, la province est maintenant dans les dernières étapes du déconfinement.

En vertu du Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) est mobilisé depuis le 9 mars 2020. **Après avoir été en niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4) entre le 21 mars et le 24 juin, le CNCG est désormais en NAM 2.**

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 1	Événement réel ou appréhendé. Sans conséquence majeure pour la population.	Surveillance et suivi de la situation par le COG et les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.
NAM 2	Événement dont les conséquences sont grandes.	Surveillance et suivi de la situation au COG. Alerte aux membres de l'ORSC et mise en œuvre d'une coordination gouvernementale régionale dans le CRCG. Soutien du CNCG aux activités régionales.
NAM 3	Événement dont les conséquences sont plus graves.	Activation de l'ORSC. Surveillance et suivi du COG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Alerte à l'OSCQ.
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est passé, le 11 avril dernier, en niveau d'intervention 3, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
<ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	55 079	102 622	+9 454 000
Décès	5 448	8 504	+483 600

Mise à jour le 26 juin 2020 à 10 h

Enjeux

En plus des impacts sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également les enjeux suivants :

- La nécessité d'intensification des stratégies de dépistage et de collecte des données ainsi que la capacité à susciter l'intérêt pour le dépistage dans la population;
- Le relâchement relativement au respect des consignes d'hygiène et de distanciation physique dans la population dans le contexte du déconfinement.
- L'importance de rester alerte relativement à une possible future hausse des cas, en lien avec le déconfinement ou avec une potentielle deuxième vague de contamination;
- La pénurie de main-d'oeuvre et les problématiques organisationnelles dans les CHSLD et autres types de milieux de vie pour les aînés, entre autres, pour la période des vacances estivales.

Faits saillants de la semaine

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- Annonce de la réouverture de la plupart des secteurs de l'économie qui faisaient toujours l'objet de restrictions en lien avec le confinement. Seuls les festivals et les grands événements, les camps de vacances réguliers avec séjours et les combats en contexte sportif ne pourront reprendre leurs activités;
- Aide financière de 900 000 \$ visant à favoriser une meilleure qualité de vie des familles du Québec via le Programme de reconnaissance conciliation famille-travail et la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF);
- Investissement supplémentaire de 4 M\$ aux Instances régionales de loisirs pour handicapés (IRLPH) pour permettre à un maximum de jeunes qui vivent avec un handicap de participer à un camp de jour cet été;
- Quelques secteurs qui ont repris leurs activités et autres entrées en vigueur qui ont eu lieu cette semaine:
 - Les parcs d'attraction, les parcs aquatiques, les spas, les établissements d'hébergement touristiques et les bars;
 - Les infrastructures sportives intérieures, ainsi que des plages publiques et privées, et les matchs pour les sports collectifs;
 - Les aires de restauration des centres commerciaux de la CMM, de la MRC de Joliette ainsi que de la ville de L'Épiphanie;
 - Les salles de spectacle, les théâtres et les cinémas;
 - Les camps de jour.

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Lancement de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant (BCBE) qui vise à favoriser l'implication des étudiants et nouveaux diplômés dans leurs communautés;
- Investissement d'urgence de 25,7 M\$ dollars pour aider le secteur des musées à maintenir les services essentiels et à rouvrir au public une fois que les mesures de précaution reliées à la COVID-19 auront été levées;
- Déploiement des FAC au Québec :
 - Le plan de transition des ressources fédérales prévoit le retrait des ressources militaires au profit du personnel de la Croix-Rouge;
 - En date du 26 juin, 10 CHSLD profitent pour une dernière journée du soutien des FAC qui seront démobilisées en soirée;
 - Poursuite du retrait graduel des militaires déployés au Nunavik qui a été entamé le 6 juin dernier.

Démarches et actions prises

- L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques. Sa dernière rencontre s'est tenue le **23 juin 2020**. Quatre des sept groupes de travail de l'OSCQ sont encore actifs, pour traiter des enjeux complexes. Il s'agit de groupes concernant les activités économiques, le secteur bioalimentaire, l'aide et le soutien aux personnes dans le besoin ainsi que l'accueil des travailleurs étrangers temporaires. Les groupes sur la gestion des matières résiduelles, l'hébergement hôtelier et sur les événements publics ont suspendu leurs activités. De plus, d'autres rencontres sous l'égide de l'OSCQ, regroupant quelques ministères et organismes (M/O), ont lieu afin de solutionner rapidement divers enjeux soulevés par l'OSCQ.
- Le CNCG assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 et profite du soutien des Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG), notamment pour la liaison avec les municipalités. Toutes les directions régionales ont mobilisé leurs Organisations régionales de sécurité civile (ORSC) respectives.
- Le Plan d'action COVID-19, qui regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19, est mis à jour aux deux semaines depuis le 15 mai. La dernière mise à jour est annexée au présent topo.

Les missions suivantes du PNSC sont activées :

- | | | |
|-------------------------------|--|------------------------------------|
| • Activités économiques (MEI) | • Santé (MSSS) | • Télécommunication (CSPQ) |
| • Bioalimentaire (MAPAQ) | • Services essentiels gouvernementaux (SCT) | • Environnement (MELCC) |
| • Communication (UQ-MCE) | • Évacuation, sécurité et réintégration (SQ) | • Soutien aux municipalités (MAMH) |

Prenez note qu'il s'agit du dernier topo opérationnel en lien avec la pandémie de COVID-19. En fonction de l'évolution de la situation, d'autres topos pourront être produits au besoin.

VERONYCK FONTAINE - État de situation Coronavirus - 24 janvier 2020 : 15h15

De : Yvan Gendron <yvan.gendron@msss.gouv.qc.ca>
À : "brigitte.pelletier@msp.gouv.qc.ca" <brigitte.pelletier@msp.gouv.qc.ca>
Date : 2020-01-24 16:04
Objet : État de situation Coronavirus - 24 janvier 2020 : 15h15
CC : Catherine Maranda <Catherine.Maranda@msss.gouv.qc.ca>, Amélie Trépanier ...
Pièces jointes : ES-2019-nCoV_2020-01-23_15h15.docx



Bonjour Madame Pelletier,

À la demande de monsieur Gendron, nous vous transmettons la mise à jour de l'état de situation sur le coronavirus.

Merci de nous indiquer si vous souhaitez recevoir les prochaines mises à jour, qui sont prévues autour de 15h chaque jour.

Salutations,

Catherine Maranda pour :

Yvan Gendron

Sous-ministre

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 14^e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

Courriel : yvan.gendron@msss.gouv.qc.ca

Tél. : [418 266-8989](tel:418-266-8989)

ÉTAT DE SITUATION

	Référence :
	Date : 24 janvier 2020 - 15 h
Direction (s) générale(s) : Direction générale de la coordination, de la planification, de la performance et de la qualité (DGCPPQ) en collaboration avec la Direction générale de la sécurité publique (DGSP).	
Direction(s) : Direction générale adjointe de la sécurité civile et des affaires institutionnelles (DGASCAI)	
Sujet : Nouveau coronavirus (2019-nCoV) à Wuhan en Chine	

Prendre note que les modifications apportées à la dernière version de ce document sont en caractère gras

Problématique (Rappel des faits et enjeux)

Un nouveau coronavirus (2019-nCov) a été détecté dans la ville de Wuhan en Chine. L'éclosion est associée à une exposition à un marché de fruits de mer et d'animaux vivants situé dans cette ville, seule exposition identifiée pour le moment. L'agrégat des premiers cas a été signalé le 31 décembre 2019 et le marché a été fermé le 1er janvier 2020.

Selon les **informations reçues aujourd'hui**, le taux de mortalité du coronavirus serait d'environ 3 %, ce qui est inférieur au taux observé pour le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) soit environ 10 %. Les principaux signes et symptômes cliniques rapportés sont de la fièvre, toux, difficultés respiratoires. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît une transmission interhumaine, mais poursuit ses investigations. **L'urgence internationale n'a pas été décrétée, mais on rapporte une évolution rapide de la situation en Asie.**

Situation à l'international

Selon l'Agence de santé publique du Canada, en date du 23 janvier à 24 h CST, il y a un total de **850** cas confirmés, dont **830** ont été rapportés dans **29** provinces, municipalités et régions (**177 cas sévères : 25 décès**) en Chine continentale depuis décembre 2019 dans la province de Hubei (incluant la ville de Wuhan).

Cas à l'extérieur de la Chine continentale (Agence de la santé publique du Canada (ASPC), 24 janvier 11h ET)			
Chine (Macao)	2	Japon	2
Chine (Hong kong)	2	Singapour	3
Chine (Taiwan)	1	Thaïlande	4
États-Unis	2	Vietnam	2
Total		20	

Les premiers cas exportés ont une histoire d'exposition liée à Wuhan. L'ASPC, en date du 22 janvier 0h, indique qu'il s'agit de **9 507** contacts étroits qui ont été identifiés, dont **1 087** exclus et **8 420** qui sont toujours suivis.

Situation au Québec

Au Québec, nous avons reçu **10** signalements depuis le 22 janvier. Parmi-ceux-ci, **1** est en évaluation, **2** « personnes sous investigation » sont en attente de résultats (**1** de Montréal, **1** de Québec), **5** n'ont pas été retenus, **2** ont été infirmés.

Aucun cas de maladie à ce nouveau coronavirus ni de transmission au Canada n'a été rapporté. Le risque global pour les Canadiens demeure faible. Cependant, les voyageurs en provenance de la Chine qui auraient visité la région de Wuhan sont invités à communiquer avec la ligne 811 Info-Santé. Actuellement, les recommandations suivantes sont fournies selon le protocole infirmier : les personnes avec symptômes seront référées en centre hospitalier (CH), en leur recommandant de respecter l'étiquette respiratoire (port de masque) et le CH prendra en charge la personne selon les recommandations d'usage.

Les équipes de sécurité civile du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du réseau de la Santé et des Services sociaux (RSSS) ont été désignées afin de coordonner les travaux de préparation liés à une éventuelle épidémie. Les premières rencontres se sont tenues le 23 janvier avec les directions du MSSS impliquées, ainsi qu'avec les coordonnateurs régionaux en sécurité civile du RSSS et tout autre intervenant concerné par l'opération. Ces rencontres ont permis d'identifier les principales actions à poser afin que le secteur de la santé et des services sociaux soit prêt à réagir, conformément à la mission « Santé » du Plan national de sécurité civile.

Ci-dessous se trouve un résumé des principaux services mis en place ou en cours de mise en place, regroupés par thématique :

Déclaration des cas

À l'heure actuelle, pour récolter et centraliser les informations liées aux signalements (personnes sous investigation), il est prévu d'utiliser un système développé par la Direction générale de la santé publique (DGSP) et la Direction générale des technologies de l'information (DGTI). Ce faisant, des consignes à l'attention des médecins seront diffusées afin que tous les signalements soient déclarés aux directions de santé publique et pour

assurer une utilisation de définitions uniformes à travers le Canada. Le RSSS est informé de la procédure à suivre pour transmettre les échantillons au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ).

Équipements de protection individuelle (EPI)

Une recension des inventaires des EPI est en cours dans le RSSS, de même qu'une vérification à cet égard auprès des entreprises ambulancières. Les autorités du MSSS statueront ensuite sur les mesures à prendre concernant les besoins en matière d'approvisionnement et de distribution.

Développement de corridors de services

Un outil de triage a été diffusé aux équipes d'Info-santé 811 et sera diffusé également aux groupes de médecine familiale (GMF). La mise à jour de cet outil sera effectuée selon l'évolution de la situation.

La Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP), en collaboration avec la DGSP, évalue la possibilité de développement de corridors de services. L'orientation préliminaire serait de désigner des installations dans chaque grand centre afin de réagir rapidement et d'assurer une capacité de réponse, selon la disponibilité de chambres d'isolement respiratoire à pression négative et d'un microbiologiste. Les transferts interétablissements, en ambulance ou par évacuation aéromédicale du Québec (ÉVAQ), et la disponibilité de lits en soins intensifs pour la région de Montréal et les environs sont aussi considérés.

Communications

La Direction des communications (DCOM) s'assure de la cohérence des actions de communication, des modalités de réponse aux demandes médias nationales et internationales et des liens avec le gouvernement fédéral et les services de communication du RSSS.

Les travaux se poursuivent pour déterminer la stratégie de communication qui serait mise en oeuvre si un cas était confirmé au Québec, pour maintenir à jour les informations publiées et pour développer des outils de communication selon l'évolution de la situation.

Étapes franchies

- Tenue de rencontres régulières de la Direction de la vigie sanitaire avec l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), notamment afin d'élaborer une définition de cas pour la surveillance au Québec ainsi qu'au Canada.
- À compter du 23 janvier, ouverture du Centre ministériel de coordination en sécurité civile et tenue de rencontres quotidiennes de concertation avec, d'une part, les directions du MSSS concernées et, d'autre part, avec le RSSS.
- Mise à jour et distribution d'instructions concernant le triage à l'urgence et la prise en charge des cas au réseau de santé publique et aux responsables des urgences. Élaboration d'un avis provincial Info-Santé afin de répondre aux questions des citoyens et envoi d'un protocole aux équipes d'Info-Santé 811.
- Depuis le 22 janvier 2020, plusieurs activités de communication publique ont été réalisées : diffusion et mise à jour de lignes de presse, diffusion d'un communiqué de presse ministériel (22 janvier 2020), tenue d'un point de presse du directeur national de santé publique (22 janvier en après-midi), mise en ligne de pages Web sur Québec.ca et d'une section sur le site web du MSSS, **point de presse du directeur national de santé publique (24 janvier)**.
- Une rencontre des médecins conseils en santé publique des provinces et territoires avec l'ASPC a eu lieu le 23 janvier en après-midi, ceux-ci ont discuté de la surveillance des cas (définition), des mesures aux frontières, des guides d'intervention (prise en charge des cas) et des analyses de laboratoires. Il a été décidé de conserver le critère d'exposition à Wuhan dans la définition et de ne pas élargir le territoire. Une prochaine rencontre la semaine prochaine a été prévue pour poursuivre la discussion.
- Le comité d'urgence de l'OMS considère que l'éclosion de 2019-nCoV ne constitue pas actuellement une urgence de santé publique de portée internationale mais le comité se rencontrera à nouveau au cours des prochains jours pour examiner à nouveau la situation. Une rencontre téléphonique aura lieu avant cette rencontre pour l'évaluation de certains éléments techniques.
- **Au 22 janvier, l'ASPC a haussé au niveau 2 (suivre les précautions sanitaires spéciales) son avis sur la santé des voyageurs.**
- **Participation le 24 janvier 2020 du MSSS à une rencontre spéciale de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) pour tenir informés une vingtaine de ministères et organismes quant à la situation entourant le coronavirus.**

Étapes à venir

- **Envoi et diffusion d'un outil de triage aux GMF.**
- **Mise à jour et bonification de la section dédiée au coronavirus sur le site web du MSSS avec du contenu adapté selon la clientèle, des affichettes, etc.**
- Finalisation de la recension de l'inventaire des EPI et des chambres à pression négative dans le RSSS et prise de décision quant à l'approvisionnement.
- Bonification du système de collecte de données liées à la déclaration des cas au Québec.
- Détermination d'une stratégie possible de corridors de services. Diffusion de la documentation aux entreprises ambulancières sur les procédures à suivre.

- Réception d'un retour du fédéral quant aux mesures de contrôle portuaire.
- Assurance d'une vigie quant à d'éventuels phénomènes sociaux qui pourraient être observés (ex.: discrimination à l'égard des personnes chinoises, état de panique).

Interventions ministérielles ou gouvernementales suggérées

La situation épidémiologique évolue rapidement. L'objectif de santé publique est de se doter des moyens pour diagnostiquer rapidement des cas qui pourraient se présenter sur notre territoire et de prendre les mesures nécessaires.

La poursuite de la concertation au MSSS et avec le RSSS assure la cohérence dans les mesures à mettre en place.

Original signé par Martin Simard

24 janvier 2020

**Directeur général adjoint de la sécurité civile et des affaires
institutionnelles**

Date

ORDRE DU JOUR

LE 24 JANVIER 2020 - DE 14 H À 15 H

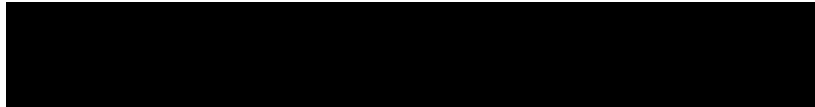
HORAIRE	TEMPS	SUJETS	RESPONSABLES	DOCUMENTS
14 h	15 m	1. [REDACTED]	Brigitte Pelletier	—
14h 15	10 m	2. [REDACTED]	Brigitte Pelletier	
14h 25	5 m	3. [REDACTED]	Brigitte Pelletier	
14h 30	5m	4. [REDACTED]	Brigitte Pelletier	
14h 35	10 m	5. [REDACTED]	Brigitte Pelletier	
14h 45	10 m	6. [REDACTED]	Louis Morneau	
14h 55	10 m.	7. [REDACTED]	Jean Bissonnette	
15h 05	5 m.	8. Coronavirus	Jean Bissonnette	
15h 10	5 m.	9. [REDACTED]		

VERONYCK FONTAINE - Suivis [REDACTED] coronavirus

De : "Langelier, Marie-Pier" <Marie-Pier.Langelier@mce.gouv.qc.ca>
À : JEAN BISSONNETTE <JEAN.BISSONNETTE@msp.gouv.qc.ca>
Date : 2020-01-27 09:01
Objet : Suivis [REDACTED] coronavirus
CC : VERONYCK FONTAINE <veronyck.fontaine@msp.gouv.qc.ca>



Bon matin Jean



Est-ce que tu envisages conférence tel sur coronavirus auj ?

Merci beaucoup Jean



Marie-Pier Langelier
Secrétaire générale associée

Secrétariat général
et coordination gouvernementale
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Bureau de Québec : 418-643-7355
marie-pier.langelier@mce.gouv.qc.ca

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

VERONYCK FONTAINE - Rép. : Suivis [REDACTED] coronavirus

De : JEAN BISSONNETTE
À : Langelier, Marie-Pier
Date : 2020-01-27 09:03
Objet : Rép. : Suivis [REDACTED] coronavirus
CC : FONTAINE, VERONYCK; GLEETON, NANCY

Salut.

[REDACTED]

Pour l'OSCC nous sommes en lien avec la Santé qui nous feront signe dès qu'il jugeront nécessaire. À ce stade-ci il n'ont pas de besoins spécifiques des autres ministères.

Jean

Jean Bissonnette
Sous-ministre associé de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile
Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-6777 poste [REDACTED]
Télécopieur : (418) 646-5427
jean.bissonnette@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca

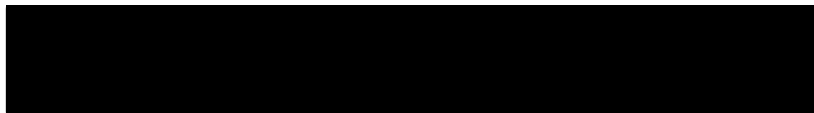
AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous est transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.
Merci!



>>> "Langelier, Marie-Pier" <Marie-Pier.Langelier@mce.gouv.qc.ca> 27/Jan/2020 09:01 >>>



Bon matin Jean



Est-ce que tu envisages conférence tel sur coronavirus auj ?

Merci beaucoup Jean



Marie-Pier Langelier
Secrétaire générale associée

Secrétariat général
et coordination gouvernementale
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Bureau de Québec : [418-643-7355](tel:418-643-7355)
marie-pier.langelier@mce.gouv.qc.ca

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

VERONYCK FONTAINE - Transférer : Fwd: Collaboration OSCQ Coronavirus

De : JEAN BISSONNETTE
À : FONTAINE, VERONYCK
Date : 2020-01-28 11:33
Objet : Transférer : Fwd: Collaboration OSCQ Coronavirus
CC : GLEETON, NANCY

Ledit courriel discuté avec Brigitte hier soir pour qu'elle fasse un rappel similaire avec son vis-à-vis.

Jean

Jean Bissonnette
Sous-ministre associé de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile
Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-6777 poste [REDACTED]
Télécopieur : (418) 646-5427
jean.bissonnette@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous est transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.
Merci!



>>> JEAN BISSONNETTE <jean.bissonnette@msp.gouv.qc.ca> 27/Jan/2020 17:20 >>>

Envoyé de mon iPhone

Jean Bissonnette
Sous-ministre associé de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile
Ministère de la Sécurité publique

Début du message transféré :

Expéditeur: "JEAN BISSONNETTE" <jean.bissonnette@misp.gouv.qc.ca>

Date: 26 janvier 2020 à 11:38:59 UTC-5

Destinataire: "" <martin.simard@msss.gouv.qc.ca>, "Pierre Lafleur"
<pierre.lafleur@msss.gouv.qc.ca>

Cc: "THOMAS POIRIER-BLANCHET" <THOMAS.POIRIER-BLANCHET@misp.gouv.qc.ca>, "JEAN SAVARD" <jean.savard@misp.gouv.qc.ca>

Objet: Collaboration OSCQ Coronavirus

Bonjour messieurs,

D'abord merci pour les informations données à la conférence téléphonique spéciale coronavirus de vendredi midi dernier. Tous les coordonnateurs ministériels de l'OSCQ ont fort appréciés.

Ne pas hésiter à communiquer avec moi pour toutes demandes-besoins du MSP ou d'un autre ministère.

Je compte également sur vous pour m'aviser dès que vous jugerez nécessaire de réunir de nouveau les coordonnateurs ministériels. Je ferai de même si nous constatons un besoin d'information de leur part.

Bon dimanche

Jean

Jean Bissonnette

Sous-ministre associé de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Coordonateur gouvernemental de la sécurité civile

Ministère de la Sécurité publique

Envoyé de mon iPad



Comité de gestion

5 février 9h

Horaire	Temps	Sujets	Responsables	Fichier
9 h	10 m.	1. ORDRE DU JOUR ET COMPTE RENDU [REDACTED]		X X X
9 h 10	20 m.	2. SUJET DE LA SOUS-MINISTRE [REDACTED]	Brigitte Pelletier	Verbal
9 h 30		3. SUIVI DES PRIORITÉS		
9 h 30	10 m.	4. SUIVI COURANT POUR DÉCISION [REDACTED]	Katia Petit	
	10 m.		Louis Morneau	
	45 m.		Lucie Picard	
	15 m.		Lucie Picard	
			Johanne Pelletier	
9 h 45	5 m.	5. SUJETS COURANTS POUR INFORMATION 5.1 Coronavirus [REDACTED]	Jean Bissonnette Véronyck Fontaine Véronyck Fontaine	X X
		6. TOUR DE TABLE		
		7. VARIA		

NOTE À LA SOUS-MINISTRE

Expéditeur : Jean Bissonnette, sous-ministre associé

Objectif : Pour information

Objet : Coronavirus – planification gouvernementale en sécurité civile

Date : (écrite à la main)

Référence :

ÉTAT DE SITUATION

- En décembre 2019, un nouveau virus de la famille des coronaviridae a été détecté dans la ville chinoise de Wuhan. Le début de l'écllosion causée par ce nouveau coronavirus 2019 (2019-nCoV) est fortement associé à une exposition à un marché de fruits de mer et d'animaux vivants situé dans cette ville. La situation épidémiologique évolue rapidement et plusieurs pays rapportent de plus en plus de cas et de décès liés à ce virus. Les autorités sanitaires chinoises et l'Organisation mondiale de la santé ont confirmé la propagation de personne à personne. Ainsi, les personnes âgées, les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou les personnes souffrant de conditions médicales sont considérées comme étant à risque plus élevé de maladie grave. En date du 30 janvier 2020, quelques cas ont été répertoriés au Canada, mais aucun au Québec. Différentes mesures ont été mises en place dans les pays touchés afin de limiter la propagation du virus. La situation demeure sous haute surveillance partout dans le monde et le Québec ne fait pas exception.
- Au Québec, le Plan national de sécurité civile (PNSC) est le cadre qui détermine le partage des responsabilités au sein de l'appareil gouvernemental en ce qui a trait à la réponse du gouvernement du Québec face à un sinistre, tel que les risques de pandémie. Il cherche à favoriser la consolidation, l'optimisation et la bonification des efforts et des ressources afin de prévenir des décès et des blessures et de limiter les coûts socio-économiques de plus en plus lourds associés à des sinistres. Le PNSC détermine donc préalablement la réponse à ces besoins par le biais de « mission » qui sont sous la responsabilité de ministères et organismes (MO) (annexe 1).
- Le PNSC précise également les structures de sécurité civile qui doivent être déployées pour affronter un sinistre. Ainsi, l'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ), coordonnée par le ministère de la Sécurité publique (MSP), regroupe les MO partenaires en sécurité civile dont plusieurs sont porteurs de missions, afin d'assurer la concertation des efforts à déployer en situation de sinistre, au niveau de la province. Les organisations régionales de sécurité civile (ORSC) coordonnent, quant à elles, l'action gouvernementale en région. En situation de sinistre, ce sont les autorités gouvernementales qui prendront les décisions stratégiques et majeures. Elles en feront également l'annonce. Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ), regroupant les sous-ministres interpellés en sécurité civile, supervisera l'action gouvernementale et approuvera les orientations proposées par l'OSCQ. Le CSCQ rendra compte aux autorités politiques de la situation ayant cours sur le territoire et des mesures envisagées dans la gestion des conséquences.
- En préparation à une pandémie comme celle d'un coronavirus, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) suit de près la situation et informe ses partenaires et la population. Il est également proactif dans la mise en place de mesures particulières si nécessaire, selon l'évolution de la situation. En cas d'une épidémie, l'OSCQ sera mobilisée afin de soutenir le MSSS (et d'autres ministères, le cas échéant), de coordonner les interventions sur l'ensemble du territoire québécois, de faire les liens appropriés avec les régions (par l'intermédiaire des ORSC) et d'assurer le suivi de façon globale. Aussi, l'OSCQ interpellera tous les partenaires afin que ces derniers vérifient leur contribution particulière ou exceptionnelle afin de faire face à ce type de situation (voir les exemples à l'annexe 1). D'autres parts, les MO seront en lien avec leurs homologues fédéraux (ex. le MSSS avec Santé publique Canada). L'OSCQ alimentera également le CSCQ et les autorités politiques. Elle transmettra aux ORSC les directives issues de ces instances ou de ses travaux. Les ORSC transmettront, le cas échéant, des consignes ou recommandations du gouvernement auprès des municipalités.
- Jusqu'à présent, à la demande du MSSS, l'OSCQ s'est réunie à deux reprises depuis le 24 janvier dernier, afin de partager des informations sur la situation et d'explorer les enjeux qui pourraient survenir. D'autres rencontres sont à prévoir selon l'évolution de la situation.
- Par ailleurs, en 2009, le *Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza* (PGPI) a été développé en concertation avec les partenaires gouvernementaux afin de rendre compte aux autorités administratives et politiques du Québec des mesures envisagées pour répondre à une pandémie (voir annexe 2 pour structure de coordination du PGPI). Ce plan présente des enjeux qui pourraient potentiellement être soulevés lors d'une épidémie de coronavirus touchant le Québec (par exemple, le

maintien des services essentiels à la population, etc.). Toutefois, le PGPI ne peut être utilisé comme un outil décisionnel pour l'OSCQ étant donné qu'il se fonde sur un scénario spécifique d'une pandémie d'influenza, dans un contexte différent de celui de l'épidémie de coronavirus.

- Cependant, les règles de gouvernance du Plan demeurent d'actualité pour guider la conduite des acteurs de la société à tous les niveaux lors d'une pandémie, soit :
 - La protection : se protéger, protéger les autres et les encourager à faire de même.
 - La solidarité : porter assistance aux autres et s'entraider dans la recherche du bien commun; coopérer à la gestion de la situation en partageant l'information et en soutenant l'action gouvernementale.
 - La responsabilité : poursuivre ses activités ou prévoir le moyen d'y suppléer; s'informer sur l'état de la situation et observer les consignes des autorités.
- Il en est de même avec la stratégie générale visée par le Plan pandémie qui consiste à :
 - Prendre en compte la menace de pandémie par un processus constant de surveillance et de planification;
 - Soutenir le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans ses actions pour freiner l'apparition ou, le cas échéant, le développement de tout nouveau virus au Québec;
 - Organiser le maintien des services essentiels de l'État et des secteurs névralgiques dans un contexte de taux d'absentéisme élevé;
 - Accompagner cette stratégie par un effort de communication s'inscrivant dans un contexte national et international.
- Enfin, selon l'évolution de la situation du coronavirus, le MSP pourra activer les installations suivantes, en soutien aux activités de l'OSCQ et de ses partenaires :
 - Le Centre national de coordination gouvernementale, situé dans les locaux de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du MSP;
 - Les centres d'opérations régionaux, situés dans les directions régionales de la sécurité civile du MSP;
 - Les centres nationaux de coordination des MO porteurs de missions, aménagés habituellement dans leurs locaux.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- La mise en place des structures de sécurité civile et la mise en œuvre du PNSC, en complémentarité avec la mission du MSSS, correspondent aux moyens les plus efficaces pour coordonner la réponse gouvernementale en situation d'épidémie de coronavirus. Le plan en cas de pandémie d'influenza pourrait inspirer les partenaires sur les enjeux potentiels lors d'une pandémie, sans toutefois être l'outil décisionnel.
- Dans le cadre du développement des plans de continuité des services essentiels des ministères et organismes, 37 MO sur 57 possèdent déjà un plan opérationnel. D'autres se sont engagés à le produire d'ici la fin de 2020. Ces plans prévoient entre autres le redéploiement des effectifs dans la fonction publique en cas de besoins.

CONSULTATION

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux a été consulté au sujet du *Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza* et le Secrétariat du Conseil du trésor concernant l'état des plans de continuité des services essentiels.

IMPACTS

- La mise en place des structures de sécurité civile, notamment de l'OSCQ, permet d'augmenter le niveau de préparation du gouvernement du Québec pour faire face à une éventuelle épidémie de coronavirus au Québec.

RECOMMANDATION

- Aucune

Vérifiée par : Ève Deshaies
 Approuvée par : Thomas Poirier-Blanchet

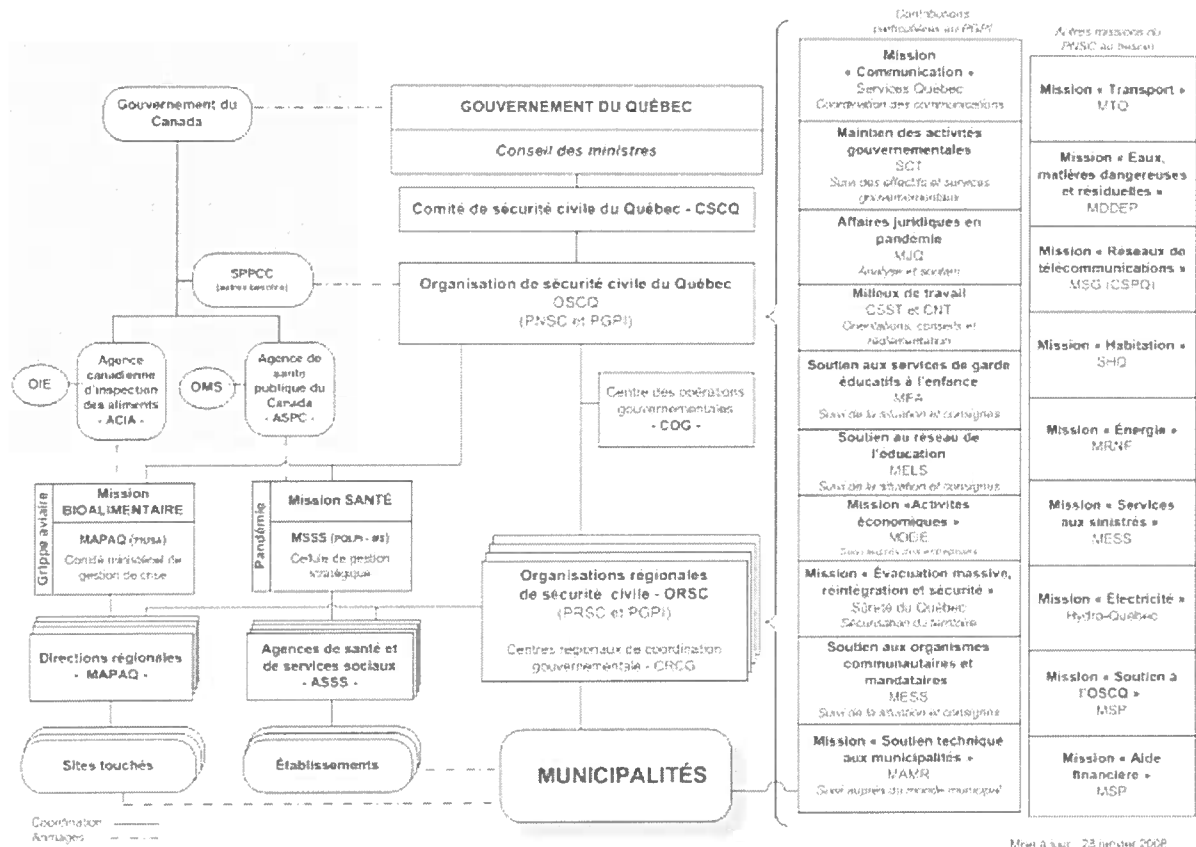
Annexe 1
Missions du Plan national de sécurité civile et exemples d'activités spécifiques
potentielles en situation de pandémie

MO¹	Contribution au Plan national de sécurité civile (PNSC)	Exemple d'activités spécifiques potentielles en situation de pandémie
Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)	Responsable de la mission Activités économiques	Liens avec les entreprises de différents secteurs des activités
Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Coordination de l'OSCQ Responsable de la mission Aide financière	Coordination, planification régionale et assistance financière
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Responsable de la mission Bioalimentaire	Expertise et planification ministérielle spécifique
Urgence Québec – Ministère du Conseil exécutif	Responsable de la mission Communication	Coordination des communications gouvernementales
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Responsable de la mission Environnement	
Hydro-Québec (HQ)	Responsable de la mission Électricité	
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	Responsable de la mission Énergie	
Sûreté du Québec (SQ)	Responsable de la mission Évacuation, sécurité et réintégration	Sécurité des personnes et des biens
Société d'habitation du Québec (SHQ)	Responsable de la mission Habitation	
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Responsable de la mission Santé	Expertise et planification ministérielle spécifique face au risque de pandémie chez l'humain et arrimages avec son réseau

¹ Ce tableau présente une liste non exhaustive des ministères et organismes (MO) membres de l'OSCQ. Elle illustre plus spécifiquement les MO responsables de mission au PNSC et certains MO porteurs d'activités de soutien dans ces missions, ceci afin d'illustrer sommairement les contributions potentielles en cas de pandémie.

MO¹	Contribution au Plan national de sécurité civile (PNSC)	Exemple d'activités spécifiques potentielles en situation de pandémie
Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)	Responsable de la mission Services essentiels gouvernementaux	Maintien des services gouvernementaux
Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Responsable de la mission Soutien aux services aux personnes sinistrées	Coordination, planification régionale et assistance financière
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Responsable de la mission Soutien aux municipalités	Liaison avec le monde municipal
Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	Responsable de la mission Télécommunication	
Ministère des Transports (MTQ)	Responsable de la mission Transport	
Ministère de la Famille (MFA)	Soutien à différentes missions	Liaison avec les services de garde éducatifs à l'enfance
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	Soutien à différentes missions	Liaison avec les réseaux d'éducation
Ministère du Conseil exécutif (MCE)	Soutien à différentes missions	Lien avec les autorités politiques et les communautés autochtones (par le biais du Secrétariat aux affaires autochtones)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)	Soutien à différentes missions	Soutien aux organismes communautaires et mandataires
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	Soutien aux différentes missions	Transmission des orientations dans les milieux de travail

Annexe 2 Structure de coordination du PGPI



VERONYCK FONTAINE - Transférer : Coronavirus

De : BRIGITTE PELLETIER
À : JEAN BISSONNETTE
Date : 2020-02-03 12:03
Objet : Transférer : Coronavirus
CC : NANCY GLEETON; NATHALIE HUARD; VERONYCK FONTAINE
Pièces jointes : Coronavirus

Bonjour Jean,

Le MCE nous demande de faire une présentation ce jeudi sur le Coronavirus. Voir la demande dans le présent courriel.

Mme Pelletier te demande d'y préparer une présentation PowerPoint pour ce mercredi (mettre Véronyck en c.c.).

Je te remercie à l'avance et bonne journée.

Nathalie Rhéaume | Adjointe de la sous-ministre

BRIGITTE PELLETIER, SOUS-MINISTRE

Ministère de la Sécurité publique

2525, boulevard Laurier, 5e étage

Tour des Laurentides

Québec (Québec) G1V 2L2

☎ 418 646-6777, poste [REDACTED]

brigitte.pelletier@msp.gouv.qc.ca

Titre : 2019-nCov Lignes consolidées Urgence-Québec

CONTEXTE

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus en Chine et de sa propagation dans certains pays, le MSP est invité à participer au document de lignes de presse consolidées.

MESSAGES PRINCIPAUX

La sécurité civile suit l'évolution de la propagation du coronavirus depuis le tout début.

En tant que coordonnateur de l'action gouvernementale il a tenu, déjà, plusieurs rencontres d'informations avec tous les partenaires gouvernementaux membres de l'Organisation de la sécurité civile du Québec afin de documenter la situation en temps réel.

Le MSP et tous les partenaires de l'OSCQ continuent de veiller de près l'évolution et ils sont prêts à intervenir si la situation le commande.

Le MSP tient à rappeler à la population de suivre les consignes des autorités et de s'informer auprès des sources officielles tel que : quebec.ca/coronavirus

MESSAGES SECONDAIRES

L'Organisation de la sécurité civile du Québec réunit les coordonnateurs ministériels en sécurité civile de chaque ministère et organisme gouvernemental concerné.

L'OSCQ planifie les mesures de sécurité civile à l'échelle nationale et, en cas de sinistre majeur, coordonne les opérations menées par chacun des responsables de mission selon le Plan national de sécurité civile (PNSC).

RESPONSABLE (SECTEUR)	Thomas Poirier-Blanchet
RESPONSABLE (DCOM)	Louise Quintin

VERONYCK FONTAINE - Présentation_SM_Finale.pptx

De : VERONYCK FONTAINE
À : marie-pier.langelier@mce.gouv.qc.ca
Date : 2020-02-05 18:32
Objet : Présentation_SM_Finale.pptx
Pièces jointes : Présentation_SM_Finale.pptx

Bonjour,

Pour la rencontre du Forum des sous-ministres de demain, tu trouveras ci-joint la dernière version de la présentation de la SM de la Sécurité publique.

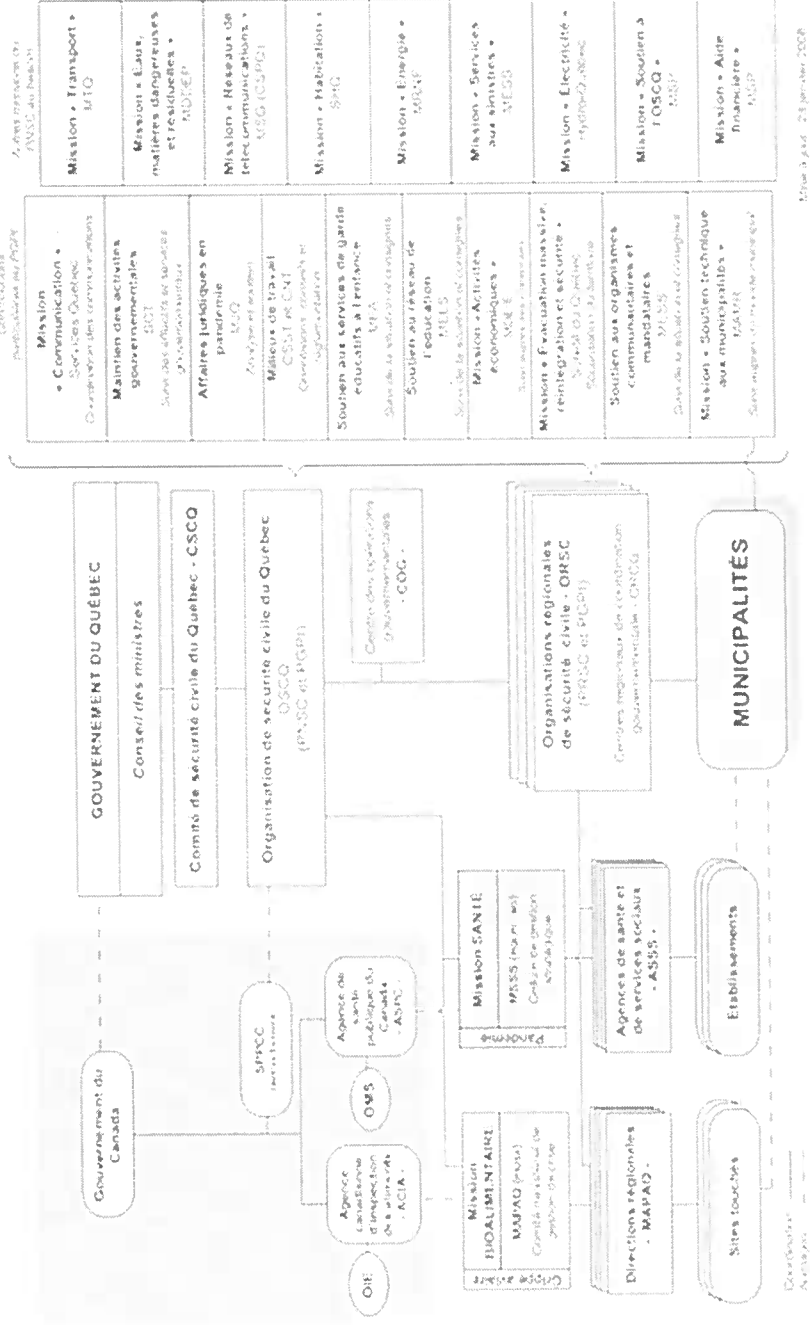
Véronyck

Coronavirus – préparation en sécurité civile

Forum des sous-ministres

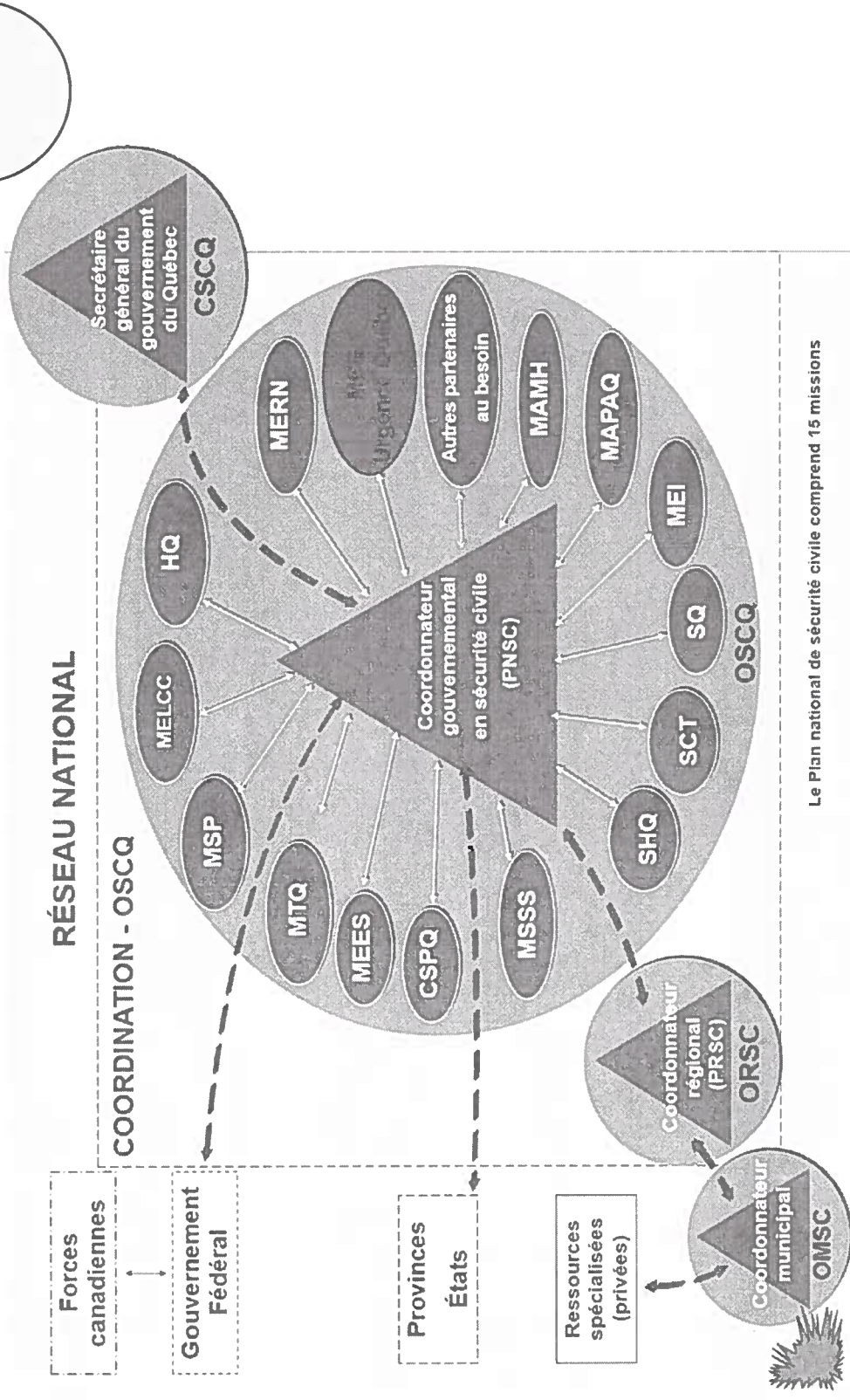
6 février 2020

Structure de coordination au Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza (PGPI) 2008*



*Structure spécifique à la pandémie d'influenza (2008)

Les mécanismes de coordination (LRQ c. S-2.3)



Le Plan national de sécurité civile comprend 15 missions

Actions gouvernementales à ce jour

- **MSSS** : suivi de la situation, partage d'expertise, informe la population
- **OSCC** : tenue de réunions avec l'ensemble des partenaires pour le partage des informations et le soutien au MSSS
- **Missions du PNSC déployées et convenues à l'OSCC**
 - Santé (MSSS)
 - Communication (MCE - Urgence Québec)
 - Services essentiels gouvernementaux – employés de l'État (SCT)
 - Coordination des activités de l'OSCC (MSP)

Les missions du PNSC

Les 15 missions du PNSC

- Activités économiques – MEI
- Aide financière – MSP
- Bioalimentaire – MAPAQ
- Communication – MCE – Urgence Qc
- Électricité – Hydro Québec
- Énergie – MERN
- Environnement – MELCC
- Évacuation, sécurité et réintégration – SQ
- Habitation – SHQ
- Santé – MSSS
- Services essentiels gouvernementaux – SCT
- Soutien aux municipalités – MAMH
- Soutien aux services aux personnes sinistrées – MSP
- Télécommunications – CSPQ
- Transport – MTQ

Autres ministères pouvant être sollicités pour des activités spécifiques en cas d'épidémie de coronavirus au Québec

Ministère et organisme	Exemples d'activités spécifiques potentielles
MFA	Liaison avec les services de garde à l'enfance
MEES	Liaison avec les réseaux d'éducation
MCE	Liaison avec les autorités politiques et les communautés autochtones (par le biais du SAA)
MTESS	Soutien aux organismes communautaires et mandataires
CNESST	Transmission des orientations dans les milieux de travail

À : Tous les voyageurs gouvernementaux
Personnel œuvrant dans les bureaux du Québec à l'étranger

De : Ministère de la Santé et des Services sociaux – Santé publique
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Date : Le 23 janvier 2020

OBJET : AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER

En réponse à la situation relative au nouveau coronavirus originaire de Wuhan, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux coordonnent leurs actions afin de suivre l'évolution de la situation. Cet avis s'adresse tant au personnel du gouvernement travaillant dans les bureaux du Québec à l'étranger qu'aux employés de la fonction publique appelés à voyager durant cette période.

Rappelons, qu'en date du 23 janvier 2020, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a relevé au niveau 2 le risque pour les voyageurs, « soit une vigilance et un état de préparation accrue ».

MESURES DE PRÉCAUTIONS

L'ASPC recommande aux voyageurs de prendre des précautions contre les maladies respiratoires et les autres maladies transmissibles lors de leurs déplacements.

Pendant votre voyage

- Évitez les endroits à risque élevé, comme les fermes et les marchés d'animaux vivants, y compris les endroits où a lieu l'abattage d'animaux.
- Évitez tout contact direct avec les animaux (vivants ou morts), notamment avec les porcs, les poules, les canards et les oiseaux sauvages.
- Évitez les surfaces contaminées par des excréments ou des sécrétions d'animaux.
- Évitez le contact avec les personnes malades, surtout si elles ont de la fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer.

Rappel des précautions de santé habituelles

- Lavez-vous les mains à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon. Soyez prévenant et gardez-en avec vous lorsque vous voyagez.

Règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez

- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Portez un masque dans les endroits publics.

Ministère de la Santé et des
Services sociaux – Santé publique
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 644-4545
www.msss.gouv.qc.ca

Ministère des Relations
internationales et de la
Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9
Téléphone : 418 649-2400
www.mri.gouv.qc.ca

Surveillez votre santé

Si vous tombez malade pendant votre voyage ou après votre retour, évitez tout contact avec les autres, sauf pour consulter un professionnel de la santé. Informez-les à propos :

- De vos symptômes;
- Des endroits où vous avez voyagé ou vécu;
- Des possibles contacts directs avec des animaux (par exemple, si vous avez visité un marché d'animaux vivants) ou un contact étroit avec une personne malade.

À ce jour, la plupart des cas se trouvent à Wuhan, avec un nombre limité de cas dans d'autres régions de Chine et quelques autres villes asiatiques. La majorité des cas sont liés à des déplacements à destination et en provenance de Wuhan. Avec les célébrations du Nouvel An chinois qui débiteront le 25 janvier prochain et, incidemment, le nombre élevé de voyageurs qui convergeront vers les aéroports, il est important que chacun prenne les mesures adéquates pour se protéger et protéger ses proches. Le Canada et les États-Unis ont renforcé leurs procédures en matière de dépistage médical aux frontières à l'entrée aux aéroports. Une attention accrue sera portée aux voyageurs en provenance de Wuhan.

Enfin, dans le cadre de vos déplacements, nous vous invitons à prendre les mesures appropriées. Il est notamment suggéré de vous inscrire au service d'[Inscription des Canadiens à l'étranger](#) en cas d'urgence à l'étranger et de consulter le [site Internet](#) d'Affaires mondiales Canada avant votre départ afin de suivre les conseils aux voyageurs.

Merci de faire preuve de vigilance.

VERONYCK FONTAINE - Tournée [REDACTED] de la ministre 2020 - 2020-10250

De : NANCY GLEETON
À : VERONYCK FONTAINE
Date : 2020-02-28 13:06
Objet : Tournée [REDACTED] de la ministre 2020 - 2020-10250
CC : GENEVIEVE VILLEMURE-DENIS; JEAN BISSONNETTE

Bonjour Véro,

Comme discuté lors de la rencontre avec le cabinet, en prévision de la tournée de la ministre, nous souhaitons que soit adressées à la DCOM les demandes du cabinet concernant :

- Lignes sur la situation du Coronavirus (coll. OSCQ);

- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

Merci à toi!

Nancy Gleeton
Adjointe exécutive
Bureau du sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Ministère de la Sécurité publique

2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste [REDACTED]
nancy.gleeton@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca

VERONYCK FONTAINE - Coordination gouvernementale en cas de pandémie

De : JEAN BISSONNETTE
À : FONTAINE, VERONYCK
Date : 2020-01-27 11:36
Objet : Coordination gouvernementale en cas de pandémie
CC : GLEETON, NANCY; HUARD, NATHALIE

Coordination gouvernementale en cas de pandémie

- Le Plan national de sécurité civile (PNSC) est le cadre de gestion gouvernementale face au risque de pandémie. Il vise à assurer le maintien de la vie économique et sociale du Québec même en temps de pandémie. Il s'adresse à l'Organisation de la Sécurité civile du Québec (OSCQ)^[i] responsable de la coordination au palier provincial et aux Organisations régionales de la sécurité civile (ORSC) mandataires de la réponse en région. Le Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza permet aussi de rendre compte aux autorités administratives et politiques du Québec des mesures envisagées pour répondre à une pandémie.
- Des règles de gouvernance doivent guider la conduite des acteurs de la société à tous les niveaux lors d'une pandémie :
 - La **protection** : se protéger, protéger les autres et les encourager à faire de même.
 - La **solidarité** : porter assistance aux autres et s'entraider dans la recherche du bien commun; coopérer à la gestion de la situation en partageant l'information et en soutenant l'action gouvernementale.
 - La **responsabilité** : poursuivre ses activités ou prévoir le moyen d'y suppléer; s'informer sur l'état de la situation et observer les consignes des autorités.
- La stratégie générale vise à :
 - **Prendre en compte la menace** de pandémie par un processus constant de surveillance et de planification;
 - **Soutenir** le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans leurs actions pour freiner l'apparition ou, le cas échéant, le développement de tout nouveau virus au Québec;
 - **Organiser le maintien des services essentiels de l'État et des secteurs névralgiques** dans un contexte de taux d'absentéisme élevé;
 - **Accompagner cette stratégie par un effort de communication** s'inscrivant dans un contexte national et international.
- En cas de pandémie comme pour tout autre sinistre, ce sont les autorités qui prendront les décisions stratégiques et majeures. Elles en feront également l'annonce. Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)^[ii] supervisera l'action gouvernementale et approuvera les orientations

proposées par l'OSCQ. Le CSCQ rendra compte aux autorités politiques de la situation ayant cours sur le territoire et des mesures envisagées dans la gestion des conséquences.

- L'OSCQ sera mobilisée afin de soutenir le MSSS (et le MAPAQ au besoin), de coordonner les interventions survenant sur l'ensemble du territoire québécois, de faire les liens appropriés avec les régions par l'intermédiaire des ORSC et d'assurer le suivi de façon globale. C'est donc l'OSCQ qui alimentera le CSCQ et les autorités politiques. Elle transmettra également aux ORSC les directives issues de ces instances ou de ses travaux.
- L'OSCQ établit également les liaisons avec les partenaires externes, lorsque la situation l'exige. Les liens avec le gouvernement fédéral sont assurés en fonction des mandats respectifs. Ainsi, le MSSS assure les arrimages avec Santé publique Canada pour les mesures de santé, le MAPAQ avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour les mesures concernant les secteurs avicole et agricole. Le ministère de la Sécurité publique (MSP), au nom de l'OSCQ, assure les liens avec Sécurité publique Canada pour les autres mesures de sécurité civile.
- En cas de pandémie, les ORSC seront mobilisées afin de coordonner les interventions dans leurs régions respectives, de faire les liens appropriés avec l'OSCQ, d'assurer le suivi régional. Les ORSC transmettront, le cas échéant, des consignes ou recommandations du gouvernement auprès des municipalités. Ce soutien aux municipalités pourra être assuré par l'intermédiaire du centre régional de coordination gouvernementale (CRCG) du MSP et, le cas échéant, des centres régionaux de coordination des M/O concernés.

Pour réaliser ses activités, l'OSCQ utilise les installations suivantes :

- Le Centre des opérations gouvernementales (COG), situé dans les locaux de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP;
- Les centres d'opérations régionaux, situés dans les directions régionales de la sécurité civile du MSP;
- Le Centre de coordination stratégique des communications (CCSC) mis en place par Service Québec;
- Les centres nationaux de coordination des M/O porteurs de missions, aménagés habituellement dans leurs locaux, en particulier ceux du MSSS et du MAPAQ.
- Le PNSC détermine le partage des responsabilités au sein de l'appareil gouvernemental en ce qui a trait à la réponse du gouvernement du Québec face à un sinistre en organisant préalablement la réponse à ces besoins par «mission» qui sont sous la responsabilité de M/O. Pour certains risques, il est d'usage de préciser les rôles et responsabilités des partenaires les plus directement concernés. En préparation, tous les partenaires du PNSC ont été appelés à vérifier leur contribution particulière ou exceptionnelle devant le risque de pandémie. Les activités spécifiques des M/O plus directement concernés sont précisées ci-dessous, les autres partenaires agissant selon leur mandat au PNSC. Ce sont :
 1. Le MSSS (expertise et planification ministérielle spécifique face au risque de pandémie chez l'humain et arrimages avec son réseau);
 2. Le MAPAQ (expertise et planification ministérielle spécifique)
 3. Le MAMH (liaison avec le monde municipal);

4. Le MCE (liaison avec les autorités politiques);
5. Le MDEIE (secteur des activités économiques);
6. Le MELS (liaison avec le réseau de l'éducation);
7. Le MESS (soutien aux organismes communautaires et mandataires);
8. Le MFA (liaison avec les services de garde éducatifs à l'enfance);
9. Le MSP (coordination, planification régionale et assistance financière);
10. Services Québec (coordination des communications);
11. Le SCT (maintien des services gouvernementaux);
12. La CNESST et la CNT (orientations dans les milieux de travail);
13. La SQ (aspects liés à la sécurité).

Jean Bissonnette

Sous-ministre associé de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile
Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-6777 poste [REDACTED]
Télécopieur : (418) 646-5427
jean.bissonnette@misp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous est transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.
Merci!

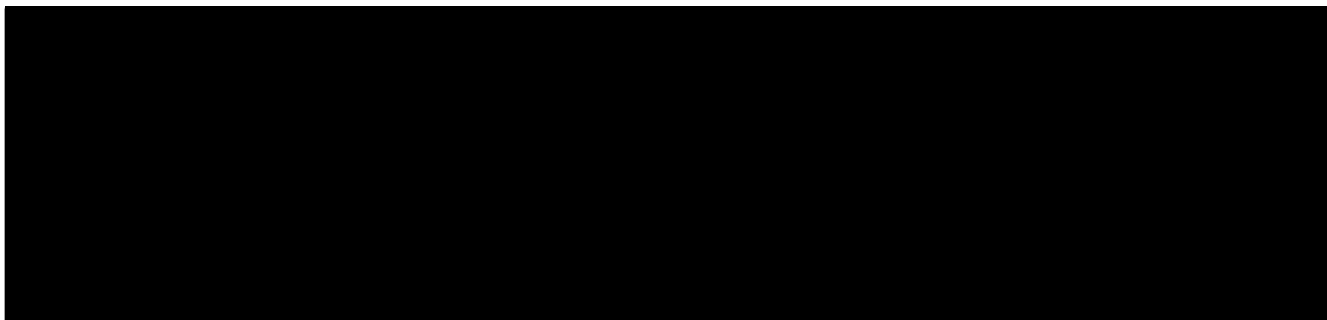


VERONYCK FONTAINE - rencontre avec la ministre mardi PM

De : VERONYCK FONTAINE
À : JEAN BISSONNETTE; LINE FORTIN; LOUIS MORNEAU
Date : 2020-01-27 07:40
Objet : rencontre avec la ministre mardi PM
CC : BRIGITTE ROBERT; GENEVIEVE VILLEMURE-DENIS; NANCY GLEETON; VALERIE GI...

Bonjour,

Demain, la SM rencontre la ministre sur différents sujets :



-Rôle du MSP sur le Coronavirus devenait une pandémie. (svp préparer une brève note sur le sujet)

Merci de me transmettre ces documents pour 11h.

D'autres sujets pourraient s'ajouter. Je vous reviens.

Véronyck

VERONYCK FONTAINE - Re: Coronavirus-sujet au prochain comité de gestion

De : JEAN BISSONNETTE <jean.bissonnette@msp.gouv.qc.ca>
À : VERONYCK FONTAINE
Date : 2020-01-26 09:54
Objet : Re: Coronavirus-sujet au prochain comité de gestion
CC : NANCY GLEETON; JEAN SAVARD

Salut Vero,

Jean fera un topo mais on fera pas de fiche car rien à dire à ce jour au niveau SC. Néanmoins on te donnera lorsque tu feras ton envoi la dernière fiche de Santé publique (j'en reçois 1 ou 2 par jour) qui illustrera la situation du coronavirus à ce moment au Québec et dans le monde, ainsi que la table de matière de Plan gouvernemental sur la pandémie de l'influenza de 2008.

Jean

Jean Bissonnette
Sous-ministre associé de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonateur gouvernemental de la sécurité civile
Ministère de la Sécurité publique

Envoyé de mon iPad

Le 23 janv. 2020 à 11:36, VERONYCK FONTAINE <veronyck.fontaine@msp.gouv.qc.ca> a écrit :

Allô,

svp prendre note que la SM souhaite que le sujet mentionné en objet soit inscrit au prochain comité de gestion. Comme discuté, il doit y avoir un gabarit de fait... faut que je prenne le temps de le faire. Je vais t'envoyer en début de semaine prochaine.

Il faudrait que vendredi prochain au plus tard, je reçoive la note pour que je puisse transmettre à tous.

Merci
Véronyck

VERONYCK FONTAINE - Re: Coronavirus-sujet au prochain comité de gestion

De : VERONYCK FONTAINE <veronyck.fontaine@msp.gouv.qc.ca>
À : JEAN BISSONNETTE
Date : 2020-01-26 11:41
Objet : Re: Coronavirus-sujet au prochain comité de gestion

Moi, ça me va mais je pense que la SM tient absolument qu'un document soit déposé pour au moins dire ce qui sera mis en place si le virus devait se propager à vitesse grand V. Dans tous les cas, demain à 1h je la vois à ce sujet. Je lui donnerai ta position et si cela ne fait pas, elle ira te voir.

Envoyé de mon iPhone

Le 26 janv. 2020 à 09:54, JEAN BISSONNETTE <JEAN.BISSONNETTE@msp.gouv.qc.ca> a écrit :

Salut Vero,

Jean fera un topo mais on fera pas de fiche car rien à dire à ce jour au niveau SC. Néanmoins on te donnera lorsque tu feras ton envoi la dernière fiche de Santé publique (j'en reçois 1 ou 2 par jour) qui illustrera la situation du coronavirus à ce moment au Québec et dans le monde, ainsi que la table de matière de Plan gouvernemental sur la pandémie de l'influenza de 2008.

Jean

Jean Bissonnette
Sous-ministre associé de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonateur gouvernemental de la sécurité civile
Ministère de la Sécurité publique

Envoyé de mon iPad

Le 23 janv. 2020 à 11:36, VERONYCK FONTAINE <veronyck.fontaine@msp.gouv.qc.ca> a écrit :

Allô,

svp prendre note que la SM souhaite que le sujet mentionné en objet soit inscrit au prochain comité de gestion. Comme discuté, il doit y avoir un gabarit de fait... faut que je prenne le temps de le faire. Je vais t'envoyer en début de semaine prochaine.

Il faudrait que vendredi prochain au plus tard, je reçoive la note pour que je puisse transmettre à tous.

Merci
Véronyck